

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITE LAVAL

A MONTREAL

POUR

L'ANNEE ACADEMIQUE 1902-1903

(1RE ANNEE)



MONTREAL
ARBOUR & LAPERLE, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
419 ET 421, RUE SAINT-PAUL

—

1902

ANNUAIRE

DE

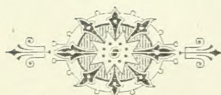
L'UNIVERSITE LAVAL

A MONTREAL

POUR

L'ANNEE ACADEMIQUE 1902-1903

(1RE ANNEE)



MONTREAL

ARBOUR & LAPERLE, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

419 ET 421, RUE SAINT-PAUL

—

1902

ANNEE ACADEMIQUE 1902-1903

SEPTEMBRE 1902

1	Lundi	Réunion de la Faculié de Médecine. Réunion du Comité Exécutif des Gouverneurs.
2	Mardi	Ouverture des Cours de la Faculté de Droit.
3	Mercredi	
4	Jeudi	
5	Vendredi	Réunion de la Faculté de Droit.
6	Samedi	
7	**Dimanche**	
8	Lundi }	Examen d'admission à l'Ecole Polytechnique.
9	Mardi }	
10	Mercredi	Ouverture des cours de l'Ecole Polytechnique.
11	Jeudi	
12	Vendredi	
13	Samedi	
14	**Dimanche**	
15	Lundi	
16	Mardi	
17	Mercredi	
18	Jeudi	
19	Vendredi	
20	Samedi	Rentrée du Grand Séminaire.
21	**Dimanche**	
22	Lundi	
23	Mardi	
24	Mercredi	
25	Jeudi	
26	Vendredi	
27	Samedi	
28	**Dimanche**	
29	Lundi	
30	Mardi	

OCTOBRE 1902

1	Mercredi	Ouverture des Cours de la Faculté de Médecine.
2	Jeudi	
3	Vendredi	Réunion de la Faculté de Droit.
4	Samedi	
5	**Dimanche**	
6	Lundi	Réunion de la Faculté de Médecine. Réunion du Comité Exécutif des Gouverneurs.
7	Mardi	
8	Mercredi	Ouverture solennelle de l'année académique. Messe du Saint-Esprit. Proclamation des grades et des prix de l'année précédente.
9	Jeudi	
10	Vendredi	
1	Samedi	
12	**Dimanche**	
13	Lundi	
14	Mardi	
15	Mercredi	
16	Jeudi	
17	Vendredi	
18	Samedi	Fête de S. Luc, patron de la Faculté de Médecine.
19	**Dimanche**	
20	Lundi	
21	Mardi	
22	Mercredi	
23	Jeudi	
24	Vendredi	
25	Samedi	
26	**Dimanche**	
27	Lundi	
28	Mardi	
29	Mercredi	Assemblée bi-annuelle du Bureau des Gouverneurs. Elections.
30	Jeudi	
31	Vendredi	

NOVEMBRE 1902

1 Samedi	Toussaint.
2 Dimanche	
3 Lundi	Commémoration des morts. Réunion de la Faculté de Médecine. Réunion du Comité Exécutif des Gouverneurs.
4 Mardi	
5 Mercredi	Assemblée bi-annuelle de la Corporation des Administrateurs. Elections.
6 Jeudi	
7 Vendredi	Réunion de la Faculté de Droit.
8 Samedi	
9 Dimanche	
10 Lundi	
11 Mardi	
12 Mercredi	Ouverture des conférences publiques.
13 Jeudi	
14 Vendredi	
15 Samedi	
16 Dimanche	
17 Lundi	Ouverture du cours didactique de littérature française.
18 Mardi	
19 Mercredi	
20 Jeudi	
21 Vendredi	
22 Samedi	
23 Dimanche	
24 Lundi	
25 Mardi	
26 Mercredi	
27 Jeudi	
28 Vendredi	
29 Samedi	
30 Dimanche	

DECEMBRE 1902

1 Lundi	Réunion de la Faculté de Médecine. Réunion du Comité Exécutif des Gouverneurs.
2 Mardi	
3 Mercredi	
4 Jeudi	
5 Vendredi	Réunion de la Faculté de Droit.
6 Samedi	
7 Dimanche	
8 Lundi	Immaculée Conception. Fête patronale de l'Université. Messe solennelle à la cathédrale.
9 Mardi	
10 Mercredi	
11 Jeudi	
12 Vendredi	
13 Samedi	
14 Dimanche	
15 Lundi	
16 Mardi	
17 Mercredi	
18 Jeudi	
19 Vendredi	
20 Samedi	Examen de licence dans la Faculté de Droit.
21 Dimanche	
22 Lundi	
23 Mardi	Vacances de Noël.
24 Mercredi	
25 Jeudi	Noel
26 Vendredi	
27 Samedi	
28 Dimanche	
29 Lundi	
30 Mardi	
31 Mercredi	

JANVIER 1903

1	Jeudi	Circoncision
2	Vendredi	Réunion de la Faculté de Droit.
3	Samedi	
4	**Dimanche**	
5	Lundi	Réunion de la Faculté de Médecine. Réunion du Comité Exécutif des Gouverneurs.
6	Mardi	Epiphanie
7	Mercredi	Ouverture des cours du deuxième terme.
8	Jeudi	
9	Vendredi	
10	Samedi	
11	**Dimanche**	
12	Lundi	
13	Mardi	
14	Mercredi	
15	Jeudi	
16	Vendredi	
17	Samedi	
18	**Dimanche**	
19	Lundi	
20	Mardi	
21	Mercredi	
22	Jeudi	
23	Vendredi	
24	Samedi	
25	**Dimanche**	
26	Lundi	
27	Mardi	
28	Mercredi	
29	Jeudi	
30	Vendredi	
31	Samedi	

FEVRIER 1903

1	**Dimanche**	
2	Lundi	Réunion de la Faculté de Médecine. Réunion du Comité Exécutif des Gouverneurs.
3	Mardi	
4	Mercredi	
5	Jeudi	
6	Vendredi	Réunion de la Faculté de Droit.
7	Samedi	
8	**Dimanche**	Septuagésime
9	Lundi	
10	Mardi	
11	Mercredi	
12	Jeudi	
13	Vendredi	
14	Samedi	
15	**Dimanche**	
16	Lundi	
17	Mardi	
18	Mercredi	
19	Jeudi	
20	Vendredi	
21	Samedi	
22	**Dimanche**	
23	Lundi	
24	Mardi	
25	Mercredi	Cendres
26	Jeudi	
27	Vendredi	
28	Samedi	

MARS 1903

1	**Dimanche**	
2	Lundi	Réunion de la Faculté de Médecine. Réunion du Comité Exécutif des Gouverneurs.
3	Mardi	
4	Mercredi	
5	Jeudi	
6	Vendredi	Réunion de la Faculté de Droit.
7	Samedi	
8	**Dimanche**	
9	Lundi	
10	Mardi	
11	Mercredi	
12	Jeudi	
13	Vendredi	
14	Samedi	
15	**Dimanche**	
16	Lundi	
17	Mardi	
18	Mercredi	
19	Jeudi	
20	Vendredi	
21	Samedi	
22	**Dimanche**	
23	Lundi	
24	Mardi	
25	Mercredi	
26	Jeudi	
27	Vendredi	
28	Samedi	
29	**Dimanche**	
30	Lundi	
31	Mardi	

AVRIL 1903

1	Mercredi	Retraite pascale.
2	Jeudi	
3	Vendredi	Réunion de la Faculté de Droit.
4	Samedi	
5	**Dimanche**	Rameaux.
6	Lundi	Réunion de la Faculté de Médecine. Réunion du Comité Exécutif des Gouverneurs.
7	Mardi	
8	Mercredi	Vacances de Pâques.
9	Jeudi	
10	Vendredi	Vendredi Saint.
11	Samedi	
12	**Dimanche**	PÂQUES.
13	Lundi	
14	Mardi	
15	Mercredi	
16	Jeudi	
17	Vendredi	
18	Samedi	
19	**Dimanche**	
20	Lundi	Ouverture des cours du troisième terme.
21	Mardi	
22	Mercredi	
23	Jeudi	
24	Vendredi	
25	Samedi	
26	**Dimanche**	
27	Lundi	
28	Mardi	
29	Mercredi	Clôture des conférences publiques. Assemblée bi-annuelle du Bureau des Gouverneurs. Nomination des candidats.
30	Jeudi	

MAI 1903

1	Vendredi	Réunion de la Faculté de Droit.
2	Samedi	
3	**Dimanche**	
4	Lundi	Réunion de la Faculté de Médecine. Réunion du Comité Exécutif des Gouverneurs.
5	Mardi	
6	Mercredi	Assemblée bi-annuelle de la Corporation des Administrateurs. Nomination des candidats.
7	Jeudi	
8	Vendredi	
9	Samedi	
10	**Dimanche**	
11	Lundi	
12	Mardi	
13	Mercredi	
14	Jeudi	
15	Vendredi	
16	Samedi	
17	**Dimanche**	
18	Lundi	
19	Mardi	
20	Mercredi	Examen de licence dans la Faculté de Droit.
21	Jeudi	ASCENSION.
22	Vendredi	
23	Samedi	
24	**Dimanche**	
25	Lundi	
26	Mardi	
27	Mercredi	
28	Jeudi	
29	Vendredi	
30	Samedi	
31	**Dimanche**	PENTECÔTE.

JUIN 1903

1	Lundi	Fin des cours de la Faculté de Droit. Réunion de la Faculté de Médecine. Réunion du Comité Exécutif des Gouverneurs.
2	Mardi	
3	Mercredi	
4	Jeudi	
5	Vendredi	Réunion de la Faculté de Droit.
6	Samedi	Fin des cours de la Faculté de Médecine.
7	**Dimanche**	
8	Lundi	
9	Mardi	
10	Mercredi	
11	Jeudi	Fête-Dieu.
12	Vendredi	
13	Samedi	
14	**Dimanche**	
15	Lundi	
16	Mardi	
17	Mercredi	
18	Jeudi	
19	Vendredi	
20	Samedi	
21	**Dimanche**	
22	Lundi	
23	Mardi	
24	Mercredi	Saint-Jean-Baptiste.
25	Jeudi	
26	Vendredi	
27	Samedi	Sortie du Grand Séminaire.
28	**Dimanche**	Dernier jour pour le paiement de la contribution annuelle du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec.
29	Lundi	Fête des SS. Pierre et Paul.
30	Mardi	Commémoration de S. Paul. Fête patronale de Mgr le vice-chancelier.

JUILLET 1903

1	Mercredi	
2	Jeudi	
3	Vendredi	Réunion de la Faculté de Droit.
4	Samedi	
5	**Dimanche**	
6	Lundi	Réunion de la Faculté de Médecine. Réunion du Comité Exécutif des Gouverneurs.
7	Mardi	
8	Mercredi	
9	Jeudi	
10	Vendredi	
11	Samedi	
12	**Dimanche**	
13	Lundi	
14	Mardi	
15	Mercredi	
16	Jeudi	
17	Vendredi	
18	Samedi	
19	**Dimanche**	
20	Lundi	
21	Mardi	
22	Mercredi	
23	Jeudi	
24	Vendredi	
25	Samedi	
26	**Dimanche**	
27	Lundi	
28	Mardi	
29	Mercredi	
30	Jeudi	
31	Vendredi	

AOUT 1903

1	Samedi	
2	**Dimanche**	
3	Lundi	Réunion de la Faculté de Médecine. Réunion du Comité Exécutif des Gouverneurs.
4	Mardi	
5	Mercredi	
6	Jeudi	
7	Vendredi	Réunion de la Faculté de Droit.
8	Samedi	
9	**Dimanche**	
10	Lundi	
11	Mardi	
12	Mercredi	
13	Jeudi	
14	Vendredi	
15	Samedi	
16	**Dimanche**	
17	Lundi	
18	Mardi	
19	Mercredi	
20	Jeudi	
21	Vendredi	
22	Samedi	
23	**Dimanche**	
24	Lundi	
25	Mardi	
26	Mercredi	
27	Jeudi	
28	Vendredi	
29	Samedi	
30	**Dimanche**	
31	Lundi	

UNIVERSITE LAVAL

Cardinal Protecteur

L'EMINENTISSIME

JEROME-MARIE GOTTI

CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE EGLISE ROMAINE

DU TITRE DE SAINTE-MARIE DELLA SCALA

PRÉFET GÉNÉRAL DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

Conseil supérieur

ETABLI PAR LA BULLE " INTER VARIAS SOLLICITUDINES " POUR

LA HAUTE SURVEILLANCE DE LA FOI ET DES MŒURS

NN. SS. LES ARCHEVEQUES ET EVEQUES

De la Province de Québec

PERSONNEL DE L'UNIVERSITE LAVAL

A MONTREAL

Année 1902-1903

Vice-Chancelier Apostolique

SA GRANDEUR MGR PAUL BRUCHÉSI, Archevêque de Montréal.

Vice-Recteur

M. ALFRED ARCHAMBEAULT, Chanoine de la Métropole, Archidiacre de l'Archidiocèse et Vice-Gérant de l'Archevêché de Montréal.

ADMINISTRATEURS

Officiers

SA GRANDEUR MGR PAUL BRUCHÉSI, Archevêque de Montréal, Président.

SIR WILLIAM-H. HINGSTON, Sénateur, 1er Vice-Président.

L'HONORABLE JUGE MATHIEU, Doyen de la Faculté de Droit, 2e Vice-Président.

M. L'ABBÉ G. BOURASSA, Secrétaire.

Membres ex-officio

Sa Grandeur Mgr JOSEPH-MÉDARD ÉMARD, Évêque de Valleyfield.

Sa Grandeur Mgr PAUL LAROCQUE, Évêque de Sherbrooke.

Sa Grandeur Mgr MAXIME DECELLES, Évêque de Saint-Hyacinthe.

M. le Chanoine A. ARCHAMBEAULT, Vice-Recteur.

M. l'abbé LOUIS COLIN, Supérieur du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal, Doyen de la Faculté des Arts.

M. l'abbé C. LECOQ, Doyen de la Faculté de Théologie.

M. le Juge MATHIEU, Doyen de la Faculté de Droit.

Membres à vie

(Désignés par le statut 55-56 Victoria, ch. 64.)

Sir WILLIAM-H. HINGSTON, Sénateur, 2e Vice-Président.

L'Honorable M. L.-O. TAILLON, Avocat, ancien Ministre, Membre du Conseil Privé de Sa Majesté.

L'Honorable M. SIMÉON PAGNUELO, Juge à la Cour Supérieure.

M. le Dr J.-P. ROTTOT, Doyen de la Faculté de Médecine.

L'Honorable M. L. TELLIER, Juge à la Cour Supérieure.

Membres élus pour cinq ans

M. l'abbé J.-E. DORVAUX, P. S. S., Délégué de la Faculté de Théologie.

L'Honorable M. F.-X.-H. ARCHAMBAULT, Délégué de la Faculté de Droit.

M. le Dr A. LAMARCHE. Délégué de la Faculté de Médecine.

M. U.-E. ARCHAMBAULT. Principal de l'École Polytechnique, Délégué de la Faculté des Arts.

M. EMILE BALÈTE. Directeur des études à l'École Polytechnique, Délégué de l'École.

M. l'Abbé A. NANTEL. Supérieur et Délégué du Petit Séminaire de Sainte-Thérèse.

M l'Abbé P.-J.-A. LEFEBVRE. Supérieur et Délégué du Petit Séminaire de Sherbrooke.

M. le Chanoine A. DUMESNIL. Délégué du Petit Séminaire de Saint-Hyacinthe.

M. l'Abbé J.-A. LEMIEUX. Supérieur et Délégué du Petit Séminaire de Sainte-Marie de Monnoir.

M. l'Abbé G.-V. VILLENEUVE. Supérieur et Délégué du Collège de l'Assomption.

Le Rvd Père P.-C. BEAUDRY, C. S. V., Supérieur et Délégué du Collège de Joliette.

Le Rvd Père M. McGARRY, Supérieur et Délégué du Collège Saint-Laurent.

Le Rvd Père P.-J. CHARLEBOIS. C. S. V., Délégué du Collège Bourget.

M. l'Abbé LELANDAIS. P. S. S.. Délégué du Collège de Montréal.

M. l'Abbé J.-C. ALLARD. Délégué du Collège de Valleyfield.

M. EUGENE LAFONTAINE. Professeur à la Faculté de Droit, Délégué des gradués de la Faculté.

M. HONORÉ GERVAIS, Professeur à la Faculté de Droit, Délégué des gradués de la Faculté.

M. LE DR J.-A. JOYAL, Délégué des gradués de la Faculté de Médecine.

M. LE DR J.-V. CLÉROUX, Délégué des gradués de la Faculté de Médecine.

LE TRÈS RVD PÈRE T. FILIATRAULT, Vicaire Provincial des Jésuites.

L'HONORABLE M. A. DESJARDINS, Avocat, ancien Ministre, Membre du Conseil Privé de Sa Majesté.

L'HONORABLE M. N. PÉRODEAU, Conseiller Législatif.

M. LE DR J.-O. CAMIRAND.

M. S.-R. JORON, Notaire.

M. RODOLPHE FORGET, Courtier.

GOUVERNEURS

Ex-officio

M. LE CHANOINE ARCHAMBEAULT, Vice-Recteur.

Membres à vie

(Désignés par le statut 55-56 Victoria, ch. 64.)

L'HONORABLE M. G. LAVIOLETTE, ancien Conseiller Législatif.

M. JACQUES GRENIER, Négociant.

M. F.-X. SAINT-CHARLES, Banquier.

L'HONORABLE M. L.-J. FORGET, Sénateur.

Délégués

Mgr Z. RACICOT, Vicaire-général du diocèse de Montréal, Délégué de Mgr l'Archevêque de Montréal.

M. l'abbé TROIE, P. S. S., Délégué de M. le Supérieur de Saint-Sulpice de Montréal.

Membres élus pour cinq ans

M. R. BELLEMARE, D. LL., Avocat.

Sir L.-A. JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

L'Honorable M. le Juge S. PAGNUELO.

Sir W.-H. HINGSTON, Sénateur.

L'Honorable M. A. DESJARDINS, Avocat, ancien Ministre.

L'Honorable M. J. O'BRIEN, Sénateur.

L'Honorable M. A. THIBAUDEAU, Sénateur.

M. l'abbé A.-P. DUBUC, Chanoine honoraire de la Métropole de Montréal.

Comité exécutif des Gouverneurs

L'Honorable M. LAVIOLETTE, Président.

M. J. GRENIER, 1er Vice-président.

M. R. BELLEMARE, 2e Vice-président.

M. le Chanoine ARCHAMBEAULT.

M. SAINT-CHARLES, Trésorier.

Secrétaire général de l'Université

M. l'abbé G. BOURASSA.

FACULTE DE THEOLOGIE

Doyen

M. ISAIE-MARIE-CHARLES LECOQ, P. S. S.

Secrétaire

M. JEAN-ETIENNE DORVAUX, P. S. S.

Professeurs

M. ISAIE-MARIE-CHARLES LECOQ, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie; Professeur de Théologie pastorale et de Liturgie sacrée.

M. JOSEPH-THÉOPHILE PARENT, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie; Professeur de Liturgie pratique.

M. NICOLAS-VICTOR MANY, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie; Professeur d'Hébreu.

M. JEAN-ETIENNE DORVAUX, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie; Professeur de Théologie morale et d'Hébreu.

M. FIRMIN-ANTOINE DUCHEIN, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie; Professeur de Théologie morale.

M. JOSEPH-ALFRED BASTIEN, P. S. S., *Professeur titu-*

laire, Docteur en Théologie ; Professeur d'Ecriture-Sainte.

M. JEAN-MARIE-EUGÈNE LABROSSE, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.

M. JEAN-BAPTISTE CLÉMENT, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Droit canonique et d'Hébreu.

M. ROMÉO NEVEU, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique et d'Histoire ecclésiastique.

M. HENRI-EDOUARD-MARIE LEGRAND, P. S. S., *Professeur titulaire*, Licencié en Droit canonique ; Professeur de Théologie dogmatique.

M. ARTHUR CUROTTE, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie : Professeur de Théologie dogmatique et d'Eloquence sacrée.

M. LOUIS-PHILIPPE PERRIER, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie et en Droit canonique ; Professeur de Droit canonique.

FACULTE DE DROIT

Doyen

L'honorable M. MICHEL MATHIEU.

Secrétaire

M. EUGÈNE LAFONTAINE.

Professeurs

Sir LOUIS-AMABLE JETTÉ, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, Commandeur de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges ; Professeur de Droit civil.—Résidence, Spencer Wood, Québec.

Sir ALEXANDRE LACOSTE, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit, Juge en chef de la Cour du Banc du Roi ; Professeur de Droit commercial et maritime. — Résidence, 71, rue Saint-Hubert.

L'honorable M. CHARLES CHAMILLY DE LORIMIER, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Juge de la Cour supérieure ; Professeur de Droit criminel. — Résidence, 532, rue Saint-Denis.

L'honorable M. MICHEL MATHIEU, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Juge de la Cour supérieure ; Professeur de Procédure civile et chargé du cours de Droit civil. — Résidence, 1250, rue Dorchester.

L'honorable M. HORACE-FRANÇOIS-XAVIER ARCHAMBEAULT, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Conseil du Roi ; Professeur de Droit commercial et maritime. — Résidence, 372, rue Lagauchetière.

M. EUGÈNE LAFONTAINE, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Conseil du Roi ; Professeur de Droit romain. — Résidence, 1221, rue Saint-Denis.

M. FREDERICK-DEBARTZCH MONK, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Conseil du Roi ; Professeur de Droit constitutionnel. — Résidence, 370, rue Lagauchetière.

M. HONORÉ GERVAIS, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Conseil du Roi ; Professeur de Droit international et chargé du cours de Procédure civile. — Résidence, 181, rue Berri.

M. LOUIS-PHILIPPE DEMERS, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Conseil du Roi ; Professeur de Droit commercial et maritime. — Résidence, 689, rue Saint-Denis.

M. RODOLPHE LEMIEUX, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit ; Professeur de Droit administratif et d'Histoire du Droit. — Résidence, 75, rue Dubord.

L'honorable M. NARCISSE PÉRODEAU, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit, Conseiller législatif ; Professeur de Procédure notariale. — Résidence, 57, rue Dubord.

Agrégé

M. PHILÉMON COUSINEAU, Docteur en Droit, chargé du cours de Droit municipal. — Résidence, Saint-Laurent, près Montréal.

FACULTE DE MEDECINE

(Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.)

Doyen

M. JEAN-PHILIPPE ROTTOT.

Secrétaire

M. LOUIS-D. MIGNAULT.

Professeurs titulaires

Membres de la Corporation de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

M. JEAN-PHILIPPE ROTTOT, Docteur en Médecine, Clinicien en chef des hôpitaux : Professeur de Clinique interne. — Résidence, 1658, rue Sainte-Catherine.

M. L.-B. DUROCHER, Docteur en Médecine, Maître en Chirurgie : Professeur de Médecine légale et de Maladies mentales. — Résidence, 1644, rue Sainte-Catherine.

Sir WILLIAM-H. HINGSTON, Sénateur, Docteur en Médecine, D.C.L., L.R.C.S. Edin., Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, Membre de l'Académie

Impériale de Léopold, Membre de la Société Polichia de Bavière, Membre honoraire de la Société de Gynécologie de Boston, etc., Chirurgien consultant à l'Hôpital des Femmes et au Dispensaire de Montréal ; Professeur de Clinique chirurgicale. — Résidence, 882, rue Sherbrooke.

M. L.-E. DESJARDINS, Docteur en Médecine et Maître en Chirurgie, Membre de la Société Française d'Ophtalmologie de Paris ; Professeur d'Ophtalmologie, d'Otologie et de Clinique Ophtalmologique et Otologique. — Résidence, 374, rue Saint Hubert.

M. E. PERSILLIER-LACHAPELLE, Docteur en Médecine, Chevalier de la Légion d'Honneur, Président du Collège des Médecins et des Chirurgiens de la Province de Québec, Président du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec ; Professeur d'Hygiène, de Déontologie médicale et d'Histoire de la médecine. — Résidence, 476, rue Sherbrooke.

M. ADOLPHE LAMARCHE, Docteur en Médecine ; Professeur d'Obstétrique et de Clinique obstétricale. — Résidence, 486, rue Saint-Denis.

M L.-A. DEMERS, Docteur en Médecine et maître en Chirurgie ; Professeur de Pathologie interne. — Résidence, 139, rue Berri.

M. SÉVERIN LACHAPELLE, Docteur en Médecine ; Professeur de Pédiatrie et de Pathologie générale. — Résidence, 3606, rue Notre-Dame.

M. SALLUSTE DUVAL, Docteur en Médecine ; Professeur de Physiologie et d'Electricité médicale. — Résidence, Ecole Normale Jacques-Cartier.

L'honorable M. J.-J. GUERIN, Docteur en Médecine et maître en Chirurgie ; Professeur de Clinique interne. — Résidence, 909, rue Dorchester.

M. A.-A. FOUCHER, Docteur en Médecine ; Membre de la Société française d'Ophtalmologie de Paris ; Professeur de Clinique d'Ophtalmologie, d'Otologie et d'Electricité médicale pratique. — Résidence, 96, rue Saint-Denis.

M. L.-D. MIGNAULT, Bachelier ès Arts, Docteur en Médecine et Maître en Chirurgie ; Professeur d'Anatomie descriptive. — Résidence, 155, rue Bleury.

M. J.-P. CHARTRAND, Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie pratique.— Résidence, 944, rue Saint-Denis.

Agrégés

M. MICHAEL-THOMAS BRENNAN, Docteur en Médecine ; *Professeur titulaire* de Gynécologie. — Résidence, 300, rue Saint-Hubert.

M. HENRI HERVIEUX, Docteur en Médecine ; *Professeur titulaire* de Matière médicale. — Résidence, 184, rue Saint-Denis.

M. G. VILLENEUVE, Docteur en Médecine ; Surintendant de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu, Membre de la Société de Médecine Légale de New-York, *Professeur titulaire* de Clinique des Maladies mentales, Professeur adjoint de Médecine Légale et de Maladies mentales. — Résidence, 322, rue Saint-Denis.

M. A.-E. RENÉ DE COTRET, Docteur en Médecine ; Professeur adjoint d'Obstérique. — Résidence, 362, rue Dorchester.

M. L.-N. DELORME, Docteur en Médecine ; Démonstrateur d'Anatomie. — Résidence, 345, rue Centre.

M. L.-E. FORTIER, Docteur en Médecine ; Démonstrateur d'Anatomie. — Résidence, 276, rue Saint-Denis.

M. OSCAR F. MERCIER, Docteur en Médecine ; Chargé du cours de Clinique chirurgicale. — Résidence, 144, rue Saint-Denis.

M. G.-T. MOREAU, Docteur en Médecine ; Démonstrateur d'Anatomie.— Résidence, 858, rue Saint-Denis.

M. A.-N. RIVET, Docteur en Médecine ; chargé du cours de Chimie. — Résidence, 418, rue Rachel.

M. P.-A. MARIEN, Docteur en Médecine ; Chargé du cours d'Histologie. — Résidence, 447, rue Sherbrooke.

M. T. PARIZEAU, Docteur en Médecine ; Chargé du cours de Pathologie externe. — Résidence, 361, rue Sherbrooke.

M. E.-P. BENOIT, Docteur en Médecine ; Suppléant au cours de Pathologie interne. — Résidence, 476, rue Sherbrooke.

M. H. MERRILL, Docteur en Médecine ; Professeur agrégé de Clinique externe. — Résidence, 151, rue Bleury.

M. L.-J.-V. CLÉROUX, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique interne. — Résidence, 1105, rue Ontario.

M. A. R. MARSOLAIS, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique interne. — Résidence, 159, rue Saint-Denis.

M. J.-DAVID GAUTHIER, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique interne. — Résidence, 1519, rue Ontario.

M. L. DE L. HARWOOD, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique de Gynécologie. — Résidence, 54, rue Cherrier.

M. I. CORMIER, Docteur en Médecine : Assistant à la Clinique de Pédiatrie. — Résidence, 478, rue Saint-Denis.

M. C.-N. VALIN, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique de Dermatologie, suppléant au cours d'Hygiène. — Résidence, 525, rue Saint-Denis.

M. J.-EDMOND DUBÉ, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique interne. — Résidence, 710, rue Sherbrooke.

M. R. HÉBERT, Docteur en Médecine ; Assistant à la clinique interne. — Résidence, 356, rue Saint-Denis.

M. J.-Albert LESAGE, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique interne. — Résidence, 268, rue Saint-Denis.

M. E.-P. CHAGNON, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique de Neurologie. — Résidence, 119a, avenue Laval.

M. H.-M. DUHAMEL, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique d'Ophtalmologie. — Résidence, 266, rue Saint-Denis.

M. A. ETHIER, Docteur en Médecine ; Assistant à la Clinique externe. — Résidence, 80, rue Saint-Hubert.

M. A. BERNIER, Docteur en Médecine ; Chargé du cours de Bactériologie. — Résidence, 534, rue Saint-Denis.

M. S. BOUCHER, Docteur en Médecine : Démonstrateur d'Histologie. — Résidence, 1133, rue Ontario.

M. EUGÈNE VIROLLE, Docteur en Médecine : Démonstrateur d'Anatomie. — Résidence, 94, rue Laprairie.

M. G.-E. LARIN, Docteur en Médecine : Assistant à la Clinique interne. — Résidence, 232a, rue Saint-Antoine.

M A.-F. JEANNOTTE, Docteur en Médecine : Démonstrateur d'Histologie. — Résidence, 205, rue Visitation.

M. C.-A. DAIGLE, Docteur en Médecine ; Démonstrateur de Bactériologie. — Résidence, 107, rue Saint-Hubert.

M. EUGENE SAINT-JACQUES, Docteur en Médecine, Chargé du cours d'Anatomie pathologique.—Résidence, 573, rue Sherbrooke.

M. E.-J. BOURQUE, Docteur en Médecine ; Agrégé au cours de Maladies mentales. — Résidence, Asile Saint-Jean-de-Dieu, Longue-Pointe.

M. E.-E. LAURENT, Docteur en Médecine ; Professeur de Botanique. — Résidence, 369, rue Centre.

M. S. GAUTHIER, Docteur en Médecine ; Professeur adjoint d'Hygiène. — Résidence, Saint-Ephrem d'Upton.

Pathologistes

A l'Hôtel-Dieu

M. le Dr J.-E. DUBÉ. — Résidence, 710, rue Sherbrooke.

A l'Hôpital Notre-Dame

M. le Dr T. PARIZEAU. — Résidence, 496, rue Saint-Denis.

Trésorier de la Faculté

M. le Dr A.-A. FOUCHER.

———

FACULTE DES ARTS

Doyen

M. F.-LOUIS COLIN, P. S. S.

Secrétaire

M. GUSTAVE BOURASSA.

Professeurs

M. F.-LOUIS COLIN, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie : Professeur de Littérature latine. — Résidence, Séminaire Saint-Sulpice.

M. PIERRE ROUSSEAU, P. S. S., *Professeur titulaire*. Maître ès Arts, Professeur d'Histoire universelle. — Résidence, Séminaire Saint-Sulpice.

M. J.-F. LALIBERTÉ, P. S. S., *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature grecque. — Résidence, Collège de Montréal.

M. ALFRED ARCHAMBEAULT, *Professeur titulaire*. Chanoine de la métropole de Montréal ; Docteur en Théologie, en Philosophie et en Droit Canon ; Professeur de Droit naturel. — Résidence, Archevêché de Montréal.

M. URGEL-E. ARCHAMBAULT, *Professeur titulaire*. Chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre, Officier d'académie ; Professeur d'Economie industrielle. — Résidence, 1999 rue Sainte-Catherine.

M. EMILE BALÈTE, *Professeur titulaire*, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Instruction publique ; Professeur de Mathématiques. — Résidence, 257, rue Saint-Hubert.

M. C.-A. PFISTER, *Professeur titulaire* ; Professeur de Chimie. — Résidence, 1205, rue de Montigny.

M. J.-B. PROULX, *Professeur titulaire*, Chanoine honoraire de la Métropole de Montréal, ancien Vice-Recteur et curé de Saint-Lin ; Professeur d'Histoire moderne. — Résidence, Saint-Lin.

Mgr ZOTIQUE RACICOT, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie, Protonotaire apostolique, ancien Vice-Recteur ; Professeur d'Histoire ecclésiastique. — Résidence, Archevêché de Montréal.

M. PHILIPPE CHOQUETTE, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts, Directeur du Laboratoire de la Province de Québec, Membre fondateur de la Société Internationale des Electriciens ; Professeur de Physique. — Résidence, Séminaire de Saint-Hyacinthe.

M. GUSTAVE BOURASSA, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit Canon et ès Lettres, Licencié en Théologie, Membre de la Société royale du Canada ; Professeur d'Apologétique chrétienne.—Résidence, 498, rue Sherbrooke.

M. GASPARD DAUTH, *Professeur titulaire*, Chanoine de la Métropole de Montréal ; Professeur d'Histoire de la Philosophie. — Résidence, Archevêché de Montréal.

M. ADOLPHE VOLBART, P. S. S., *Professeur titulaire*, Bachelier ès Sciences et Licencié ès Lettres ; Professeur d'Astronomie. — Résidence, Séminaire de Philosophie.

M. SYLVIO CORBEIL, *Professeur titulaire*, Docteur en Théo-

logie et en Droit canonique ; Professeur d'Eloquence.— Résidence, Archevêché d'Ottawa.

M. ELISÉE HÉBERT, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur d'Histoire du Canada. — Résidence, Collège de l'Assomption.

M. PIERRE-AUGUSTE FOURNET, P. S. S., *Professeur titulaire*, Bachelier ès Lettres ; Professeur d'Histoire de la Littérature française. — Résidence, Collège de Montréal.

M. ELZÉAR-LÉONIDAS PERRIN, P. S. S., *Professeur titulaire*, Docteur en Philosophie, en Théologie et en Droit canonique ; Professeur de Philosophie. — Résidence, Séminaire de Philosophie.

Agrégés

Sir LOUIS A. JETTÉ, *Professeur agrégé*, Docteur en Droit ; Commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges et de la Légion d'Honneur ; Professeur d'Economie politique. — Résidence, Spencer Wood, Québec.

M. PAUL WIALLARD, *Professeur agrégé* ; Professeur d'Elocution. — Résidence, 704, rue Sherbrooke.

M. ELIE-J. AUCLAIR, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts, Docteur en Philosophie et en Droit canon ; Professeur de Philosophie. — Résidence, Séminaire Saint François-Xavier, Sherbrooke.

M. AUGUSTIN LEGER, Agrégé de Lettres de l'Université de Paris ; Chargé du cours de Littérature française. — Résidence, 926, rue Saint-Denis.

Professeurs émérites

Sa Grandeur Mgr PAUL BRUCHÉSI, Archevêque de Montréal, ancien professeur à la Faculté des Arts.

Sa Grandeur Mgr J.-M. EMARD, Evêque de Valleyfield, ancien professeur à la Faculté des Arts.

M. PIERRE DE LABRIOLLE, Officier d'Académie, Agrégé de l'Université de Paris, ancien professeur à la Faculté des Arts.

M. FRANÇOIS LAURENTIE, Agrégé de l'Université de Paris, ancien professeur à la Faculté des Arts.

ECOLE POLYTECHNIQUE

DE MONTREAL

Annexée à la Faculté des Arts

Principal

M. U.-E. ARCHAMBAULT.

Directeur des Etudes

M. ÉMILE BALÈTE

Professeurs

M. EMILE BALÈTE, Professeur de Mathématiques spéciales et de Calcul infinitésimal. — Résidence, 257, rue Saint-Hubert.

M. C.-A. PFISTER, Professeur de Physique et de Chimie, de Physique industrielle et de Chimie analytique. — Résidence, 1575, rue Ontario.

M. JOSEPH HAYNES, Professeur d'Architecture et de Construction, de Machines, Travaux publics, Chemins de fer et Dessin. — Résidence, 237, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

M. FRÉDÉRIC ANDRÉ, Professeur de Mathématiques. — Résidence, 321, rue Saint-Hubert.

M. S. DUVAL, Professeur d'Electrotechnie, de Mécanique générale et appliquée. — Résidence, Ecole normale Jacques-Cartier.

M. CHARLES LELUAU, Professeur de Physique, de Chimie, Géométrie descriptive, Résistance et ponts, Hydraulique, Machines à vapeur. — Résidence, 874, rue Saint-Denis.

M. F.-C. LABERGE, Professeur de Topographie, Cosmographie, Géologie et Minéralogie. — Résidence, 129b, rue Rachel.

Professeurs honoraires

M. ALEXANDRE BONNIN, Officier d'Académie, Ingénieur du Comptoir d'escompte de Paris, ancien professeur à l'Ecole. — Résidence, 94, Boulevard Raspail, Paris.

M. JOSEPH OBALSKI, Inspecteur des mines de la Province de Québec, ancien professeur à l'Ecole. — Résidence, 142, rue Sainte-Anne, Québec.

ECOLE DE MEDECINE COMPAREE

ET DE

SCIENCE VETERINAIRE

Agrégée à l'Université

Président

M. E.-PERSILLIER-LACHAPELLE, Docteur en Médecine.

Directeur et Secrétaire

M. V.-T. DAUBIGNY, M. V.

Professeurs titulaires

M. E. PERSILLIER-LACHAPELLE, D. M., Professeur d'Hygiène vétérinaire. — Résidence, 176, rue Sherbrooke.

M. V.-T. DAUBIGNY, M. V., Professeur de Pathologie interne et externe. — Résidence, Terrebonne.

M. F.-T. DAUBIGNY, M. V., Chef d'Hôpital, Professeur d'Anatomie, de Chirurgie, de Clinique et de Chirurgie opératoire. — Résidence, 380, rue Craig.

Agrégés

M. E. BENOIT, D. M., Professeur de Matière médicale et de Thérapeutique vétérinaire. — Résidence, 476, rue Sherbrooke.

M. G. ALARIE, M. V. — Résidence, L'Epiphanie.

M. L.-P.-H. LORRAIN, M. V., Professeur d'Obstétrique, de l'Extérieur du cheval et de Maréchalerie. — Résidence, 1185, rue Saint-Laurent.

M. A. DAUTH, M. V., Professeur d'Hygiène vétérinaire et de Pathologie générale. — Résidence, Côteau du Lac.

M. W.-J. DEROME, D. M., Professeur de Physiologie comparée, de Bactériologie et de Chimie. — Résidence, 372, rue Sherbrooke.

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

A MONTREAL

Durant l'année 1901-1902

FACULTÉ DE THÉOLOGIE [1]

MM. Albin, Thomas........................Grand Rapids, E.-U.
Alix, Elisée........................Saint-Hyacinthe, P. Q.
* Archambault, Henri....................Providence, E.-U.
Arpin, Clément..................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Bachand, Albert..................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Barnes, Enos.............................Dubuque, E.-U.
Barrette, François-Xavier...............Montréal, P. Q.
Barry, James..................................London, Ont.
Bastien, Aldéric.............. ....Montréal, P. Q.
Beauchamp, Albert........................Montréal, P. Q.
Beauvais, François...........................Détroit, E.-U.
Bélair, Ernest..................................Montréal, P. Q.
Béland, Henri....................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Bélanger, Louis de Gonz.........Saint-Boniface, Man.
Bellavance, Adélard...............Saint-Boniface, Man.
Bérard, Joseph.......................Trois-Rivières, P. Q.
Bernier, Ernest.............. ....Montréal, P. Q.
Bérubé, Oliva..........................Sherbrooke, P. Q.
Billette, Arthur..........................Valleyfield, P. Q.
Blain, John..........................Grand Rapids, E.-U.
Boileau Georges..........................Montréal, P. Q.
Boisvert, Joseph..................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Bouchard, Louis......................Grand Rapids, E.-U.

(1) Les noms des lieux, dans la faculté de Théologie, indiquent le diocèse ; dans les autres facultés, le lieu de résidence.

* Ordonné prêtre pendant l'année.

MM. Boucher, Adélard............................Montréal, P. Q.
Boucher, Jules............................Sherbrooke, P. Q.
Bourassa, Pierre............................Springfield, E.-U.
Bourbeau, Raoul............................Portland, E.-U.
Bourdeau, Mazenod............................Montréal, P. Q.
Breen, John............................Pembroke, Ont.
Brinkmann, Andrew............................Dubuque, E.-U.
Brochu, Joseph............................Springfield, E.-U.
Brodeur, Louis............................Manchester, E.-U.
Brodrick, John............................Springfield, E.-U.
Brunelle, Philippe............................Toronto, Ont.
Campeau, Norman............................London, Ont.
Carey, Patrick............................Springfield, E.-U.
Carrière, Emmanuel............................Montréal, P. Q.
Casey, James............................Springfield, E.-U.
Casey, Michael............................Springfield, E.-U.
Cassidy, Charles............................Portland, E.-U.
Cavanaugh, William............................Manchester, E.-U.
Champagne, Alphée............................Montréal, P. Q.
Chapleau, Avila............................Montréal, P. Q.
Charbonneau, Théode............................Montréal, P. Q.
Charron, Louis............................Lacrosse, E.-U.
Chouinard, Louis de Gonz............Saint Boniface, Man.
Clément, Thomas............................Montréal, P. Q.
Cloutier, Eugène............................Montréal, P. Q.
Coderre, Oscar............................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Comartin, Joseph............................Montréal, P. Q.
Cotter, Daniel............................Manchester, E.-U.
Coulombe, Alfred............................Providence, E.-U.
Cray, Eugène............................Burlington, E.-U.
Crosby, William............................Burlington, E.-U.
Crowley, Edward............................Springfield, E.-U.
Crowley, Thomas............................Peterborough, Ont.
Cullion, John............................Burlington, E.-U.
Cunningham, James............................Nesqually, E.-U.
Curran, Matthew............................Portland, E.-U.
Curtin, William............................Toronto, Ont.
Daly, Daniel............................Manchester, E.-U.
Dantzer, Jeremiah............................London, Ont.
DeBlois, Joseph............................Montréal, P. Q.
Dee, Walter............................Manchester, E.-U.
DeLamirande, Charles............................Montréal, P. Q.

MM. * Demers, Arthur..........................Manchester, E.-U.
Dequoy, Alfred..........................Grand Rapids, E.-U.
Derwin, James..........................Hartford, E.-U.
Deschênes, Viateur..........................Montréal, P. Q.
Deshaies, Charles..........................Saint-Boniface, Man.
Deslongchamps, Henri..........................Montréal, P. Q.
Desmarais, Hermas..........................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Desmarais, Napoléon..........................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Desmarais, Osias..........................Manchester, E.-U.
Desprès, Azarie..........................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Desrochers, Omer..........................Montréal, P. Q.
Desrochers, Paul..........................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Desrosiers, Charles..........................Ogdensburg, E.-U.
Devine, Daniel..........................Springfield, E.-U.
Doheny, Patrick..........................Burlington. E.-U.
* Doherty, George..........................Toronto, Ont.
Donovan, Patrick..........................Burlington, E.-U.
* Dooley, John..........................Hartford, E.-U.
Dorval, Amable..........................Montréal, P. Q.
Dries, Hermann..........................Dubuque, E.-U.
* Drumm, Thomas..........................Dubuque, E.-U.
Ducharme, Albert..........................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Ducharme, Viateur..........................Montréal, P. Q.
Dulin, Joseph..........................Alexandria, Ont.
Dulude, Euclide..........................Montréal P. Q.
Dunn, John..........................London, Ont.
Dupont, Joseph..........................Dubuque, E.-U.
* Duquette, Nelson..........................Pembroke, Ont.
Durch, Joseph..........................Lacrosse, E.-U.
Eagan, Walter..........................Oregon City, E.-U.
Eling, Anthony..........................Pembroke, Ont.
Emery, Alfred..........................London, Ont.
Englert, John..........................Hamilton, Ont.
Englert, Joseph..........................Hamilton, Ont.
Faucher, Eustache..........................Grand Rapids, E.-U.
Ferguson, Thomas..........................Hamilton, Ont.
Ferland, Apollinaire..........................Saint-Boniface, Manitoba.
Fillion, Napoléon..........................Marquette, E.-U.
Fitzgerald, William..........................Hartford, E.-U.
Forest, Alcide..........................Montréal, P. Q.
Fournier, Frédéric..........................Providence, E.-U.
Fréchette, Joseph..........................Montréal, P. Q.

MM. Fuchs, Nicholas............................Boisé City, E.-U.
Gallant, Joseph....................Charlottetown, I.-P.-E.
Galvin, Patrick..........................Peterborough, Ont.
* Gauthier, Arthur.............................Montréal, P. Q.
Gauthier, Georges...........................Montréal, P. Q.
* Geoffrion, Joseph...........................Montréal, P. Q.
Geoffrion, Victor.............................Montréal, P. Q.
Gibeault, Alphonse...........................Montréal, P. Q.
Giguère, Arthur...............................Montréal, P. Q.
Goetz, Edward.....................................London, Ont.
Gohier, Eugène...............................Montréal, P. Q.
* Golden, James...........................Grand Rapids, E.-U.
Goyette, Georges...................Saint-Hyacinthe, P. Q.
* Grant, John.......................................Toronto, Ont.
Graton, Oscar...................................Montréal, P. Q.
Gratton, Alfred..................................Toronto, Ont.
Gray, Francis...................................Kingston, Ont.
Guay, Hercule..................................Montréal, P. Q.
Guilbault, Lazare.............................Montréal, P. Q.
Guilbault, Mastaï.................................Ottawa, Ont.
Guillet, Amédée...................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Guimont, François...............................Québec, P. Q.
Halm, Nicholas..........................Oregon City, E.-U.
* Hanley, Archibald...........................Kingston, Ont.
* Hanley, John....................................Kingston, Ont.
Hanly, Daniel.................................Nesqually, E.-U.
Hanrahan, Francis...........................Hartford, E.-U.
* Hardy, Joseph............................Burlington, E.-U.
* Harkin, John......................................Ottawa, Ont.
Hawkes, Raymond.........................Chatham, N.-B.
Hayes, James......................................Toronto, Ont.
Hébert, Antonio............................Valleyfield, P. Q.
Hébert, Edmour................................Montréal, P. Q.
Hébert, Mathias............................Providence, E.-U.
Hickey, Edward...........................Burlington, E.-U.
Hogue, Hormisdas...................Saint-Boniface, Man.
Houle, Napoléon...............................Montréal, P. Q.
Houlihan, Timothy...........................Portland, E.-U.
Howat, Francis...........................Manchester, E.-U.
Hussey, Thomas..................................London, Ont.
Jarry, Andronic................................Montréal, P. Q.
Jeannotte, Henri..............................Montréal, P. Q.

MM. Jetté, Joseph....................................Montréal, P. Q.
Karpe, Frederick..............................Portland, E.-U.
Kean, Edward..............................Manchester, E.-U.
Kearns, Patrick....................................Toronto, Ont.
Kelly, James.......................................London, Ont.
Kelly, Patrick..............................Peterborough, Ont.
Kenney, Michael..............................Portland, E.-U.
Kieffer, Alphonse..............................Montréal, P. Q.
Kieffer, René....................................Montréal, P. Q.
Kingsley, Wilfrid..............................Kingston, Ont.
Kirby, Edward..............................Cleveland, E.-U.
Kirby, Michael..............................Providence, E.-U.
Kitts, Clarence..............................Ogdensburg, E.-U.
* Kunkel, William..............................Dubuque, E.-U.
Kunsch, Anthony....................................Alton, E.-U.
Labelle, Edouard....................................Ottawa, Ont.
Labelle, Léon....................................Albany, E.-U.
Lachapelle, Hermas..............................Montréal, P. Q.
Lafontaine, Hector..............................Montréal, P. Q.
Lajeunesse, Arthur..............................Montréal, P, Q.
Laliberté, Charles....................................London, Ont.
Laliberté, Louis..............................Manchester, E.-U.
* Landreville, Lucien..............................London, Ont.
Landry, Alexandre..............................Ogdensburg, E.-U.
Lapalme, Napoléon..............................Albany, E.-U.
Lapp, Edmond..............................Peterborough, Ont.
Larivière, Frs-Xavier.............. Saint-Boniface, Man.
Larose, François-Xavier.........Saint-Hyacinthe, P. Q.
Laughlin, Thomas..............................Manchester, E.-U.
Laurendeau, François-Xavier...............London, Ont.
Leblanc, Edmond..................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Leclerc, Alphée..............................Manchester, E.-U.
Leclerc, Joseph..............................Manchester, E.-U.
Lecours, Romuald ....Saint-Hyacinthe, P. Q.
Legros, Nérée..............................Valleyfield, P. Q.
Lenihan, Daniel..............................Dubuque, E.-U.
Léonard, Thomas..............................Burlington, E.-U.
Lévesque, Nérée...................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Leyes, Alban....................................Hamilton, Ont.
Limoges, Eugène....................................Ottawa, Ont.
Lussier, Alphonse..................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Lussier, Charles..............................Montréal, P. Q.

MM. Lynes, James ....Springfield, E.-U.
McAllister, John.......................Grand Rapids, E.-U.
McCabe, Édward..............................Toronto, Ont.
McCarthy, John..........................Springfield, E.-U.
McCrory, James..............................Montréal, P. Q.
McDermott, Daniel.....................Springfield, E.-U.
McDonald, Edward...................Grand Rapids, E.-U.
McDonough, Peter.......................Manchester, E.-U.
McDougall, Archibald..................Alexandria, Ont.
McGlade, James.............................Kingston, Ont.
McGourty, Gerald........................Springfield, E.-U.
McGowan, James......................San Francisco, E.-U.
McKoan, Thomas.........................Springfield, E.-U.
McMillan, Archibald...................Alexandria, Ont.
McNamara, John........................Manchester, E.-U.
McRae, Charles.............................Alexandria, Ont.
Madden, Patrick.........................Springfield, E.-U.
Mailloux, Gustave.........................Valleyfield, P. Q.
Mally, John...................................Nesqually, E.-U.
Malone, James..........................Grand Rapids, E.-U.
* Martin, Théophile..............................London, Ont.
Maurice, Joseph.............................Montréal, P. Q.
Meshan, John.................................Kingston, Ont.
Moher, Michael..........................Manchester, E.-U.
Montag, Alphonsus..........................Hamilton, Ont.
Moore, James.............................Springfield, E.-U.
Moreau, Eugène..............................Montréal, P. Q.
Morin, Tobias....................................Detroit, E.-U.
* Morrissey, Patrick......................Springfield, E.-U.
* Mulcahy, Charles........................Springfield, E.-U.
Mullin, Martin............................Ogdensburg, E.-U.
Mulligan, John..............................Pembroke, Ont.
* Murphy, Richard..............................Dubuque, E.-U.
Murray, Hugh...................................Toronto, Ont.
Nadeau, Louis.......................... Saint-Boniface, Man.
Nightingale, William..................Oregon City, E.-U.
Nolan, Martin..................................Hartford, E.-U.
* O'Brien, Michael..........................Providence, E.-U.
O'Callaghan, William..................Harrisburg, E.-U.
O'Connell, Edmund....................Ogdensburg, E.-U.
O'Connor, John...............................Portland, E.-U.
O'Gorman, John..............................Pembroke, Ont.

MM. O'Grady, John.............................Providence, E.-U.
O'Meara, James..............................Hartford, E.-U.
O'Neil, Michael...............................London, Ont.
* C'Reilly, Edward............................Lacrosse, E.-U.
O'Reilly, James..............................Kingston, Ont.
Paquette, Victor.............................Montréal, P. Q.
Paquin, Joseph...............................Portland, E.-U.
Pariseau, Emile............................Burlington, E.-U.
Paul-Hus, Michel...................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Pelland, Désiré...............................Montréal, P. Q.
Prendergast, William....................Manchester, E. U.
Penders, James.............................Burlington, E. U.
Phelan, William............................Providence, E. U.
Piette, Clément..............................Montréal, P. Q.
Pilon, Charles.................................Montréal, P. Q.
Pilon, David....................................Montréal, P. Q.
Poirier, Charles......................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Poirier, Cuthbert.............................Montréal, P. Q.
Poirier, Félix...................................Montréal, P. Q.
Polan, Edward.................................Montréal, P. Q.
Poulin, Edmond.............................Burlington, E.-U.
Prud'homme, Joseph,................Saint-Boniface, Man.
Purcelle, John................................Nesqually, E.-U.
Quinn, David.................................Providence, E.-U.
* Quinn, John....................................Hartford, E.-U.
Quinn, Joseph..................................Portland, E.-U.
Racette, Oscar.................................Montréal, P. Q.
Redden, Maurice...........................Manchester, E.-U.
Reilly, John...................................Sherbrooke, P. Q.
Richard, Martin................................Chatham, N.-B.
Richard, Rosario..................................Nicolet, P. Q.
Robert, Damase...............................Montréal, P. Q.
Roberts, John................................Springfield, E.-U.
Robichaud, William.......................Manchester, E.-U.
Rocque, Théodore...................Saint-Albert, T. N.-O.
* Rohlman, Henri...............................Dubuque, E.-U.
Roy, Antoine....................................Montréal, P. Q.
Roy, Pierre......................................Montréal, P. Q.
Ryan, Thomas,...............................Springfield, E.-U.
Savage, Arthur.................................Hamilton, Ont.
Schenkelberg, Lambert....................Dubuque, E.-U.
Schueller, William.....................Grand Rapids, E.-U.

MM. Shea, Colin.................................Portland, E.-U.
Silke, Patrick.................................Portland, E.-U.
Singleton, Francis..........................Montréal, P. Q.
Stahl, William ....Marquette, E.-U.
Stroeder, Anthony..........................London, Ont.
Sullivan, Jeremiah......................Springfield, E.-U.
Sullivan, John..............................Trenton, E.-U.
Tétreault, Hormisdas............Saint-Hyacinthe, P. Q.
* Thier, August...............................Dubuque, E.-U.
Tiernan, Thomas.........................Providence, E.-U.
Toupin, Damien............................Montréal, P. Q.
Trudeau, Antonin.................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Trudel, Narcisse...........................Montréal, P. Q.
Valois, Héliodore.........................Valleyfield, P. Q.
Vandegaer, Nicholas..................Natchitoches, E.-U.
Vanspeybroeck, Arthur..................Nesqually, E.-U.
Vermette, Stanislas......................Valleyfield, P. Q.
Verner, Josaphat..........................Valleyfield, P. Q.
Wagener, John.............................Dubuque, E.-U.
Waitt, Warren ....Oregon City, E.-U.
Walsh, Alfred.................................London, Ont.
Walsh, Patrick A............................Lacrosse, E.-U.
Walsh, Patrick E.......................Manchester, E.-U.
Warnock, Joseph..........................Pembroke, Ont.
Weidner, Michael..........................Hamilton, Ont.
White, Francis...............................London, Ont.
White, James.............................Manchester, E.-U.
White, William.........................Manchester, E.-U.
Williams, Frederick.................Grand Rapids, E.-U.

FACULTÉ DE DROIT

MM. Archambault, Edouard.............Saint-Antoine, P. Q.
Archambault, Noël.........................Montréal, P. Q.
Archambeault, Henri......................Montréal, P. Q.
Aubertin, Albert............................Montréal, P. Q.
Audet, Eugène...................Les Eboulements, P. Q.
Authier, Hector.......Saint-Césaire de Rouville, P. Q.
Beauchamp, Emile.........................Montréal, P. Q.
Beauchamp, J. Alfred..........Sainte-Julienne, P. Q.

MM. Beaudry, Adrien........................Saint-Marc, P. Q.
Beaulieu, Emery......................Beauharnois, P. Q.
Beaulieu, Romuald.......Saint-Jean d'Iberville, P. Q.
Béïque, Henri..........................Montréal, P. Q.
Boileau, J. E. Alphonse..................Montréal, P. Q.
Bourgeois, Charles..................Trois-Rivières, P. Q.
Bousquet, J. B..........Saint-Aimé (Richelieu), P. Q.
Bouthillier, Hector.......................Laprairie, P. Q.
Boyer, Louis J..........Saint-Louis de Gonzague, P. Q.
Brais, Emilien...........................Longueuil, P. Q.
Brouillet, J. H.......Saint-Henri de Mascouche, P. Q.
Butler, William Henry...................Montréal, P. Q.
Caron, H. S. M...........................Lachenaie, P. Q.
Champigny, J. Olivier...................Sherbrooke, P. Q.
Charette, J. Armand.. ....L'Assomption, P. Q.
Cholette, L. H. Edouard.................Montréal, P. Q.
Clavel, Albert........................Saint-Jérôme, P. Q.
Codebecq, Ludger......................Valleyfield, P. Q.
Courchesne, Ovide...........................Nicolet, P. Q.
Coutu, J. C. E. Adrien...............Maskinongé, P. Q.
Dalbec, Hector...............................Montréal, P. Q.
De Carufel, J. Eugène.................Maskinongé, P. Q.
Deguise, Oscar..............................Montréal, P. Q.
De Lamothe, Jacques......................Montréal, P. Q.
Desjardins, Chas Henri...................Montréal, P. Q.
Desmarais, Jules.............................Montréal, P. Q.
Desroches, J. Eugène..................L'Assomption, P. Q.
Dorais, J. Alfred..........Saint-Vincent de Paul, P. Q.
Duboyce, Percy Clare......................Nowlton, P. Q.
Ducharme, J. B. Raoul......................Joliette, P. Q.
Dufresne, Edouard R.........................Nicolet, P. Q.
Emard, Charles E............................Montréal, P. Q.
Faribault, René........................L'Assomption, P. Q.
Fauteux, Aegidius...........................Montréal, P. Q.
Fauteux, Francis.............................Montréal, P. Q.
Feeney, Benet..................................Québec, P. Q.
Filiatrault, Joseph..........................Montréal, P. Q.
Filion, Zéphirin.....................Saint-Augustin, P. Q.
Fortin, Anthime..............................Montréal, P. Q.
Gagné, Arthur.................................Montréal, P. Q.
Gagné, Horace J..............................Montréal, P. Q.
Garand, Hector................................Montréal, P. Q.

MM. Gauthier, Zéphirin........................Saint-Martin, P. Q.
Gélinas, A. Amédée..................Saint-Barnabé, P. Q.
Gravel, J. Alphonse.........................Montréal, P. Q.
Guimond, Louis A.....................Beauharnois, P. Q.
Hétu, L. Euclide.....................Saint-Sulpice, P. Q.
Houde, Ls J..............Saint-Jean Deschaillons, P. Q.
Jalbert, J. Wilfrid.......................Saint-Denis, P. Q.
Jarry, J. A......Saint-Léonard de Port Maurice, P. Q.
Jodoin, Henri.....................................Belœil, P. Q.
Jolicœur, Albert......................L'Assomption, P. Q.
Lacoste, Alexandre...........................Montréal. P. Q.
Lafond, Elisée.......................Baie du Febvre, P. Q.
Lalande, J. Armand........ ...Sainte-Geneviève, P. Q.
Lanctot, Denis...............................Montréal, P. Q.
Langlais, J. Julien.........................Kamouraska, P. Q.
Langlois, J. V. Aimé......................Varennes, P. Q.
Langlois, J. Charles...........................Ottawa, Ont.
Larivée, J. Ernest.........Saint-Vincent de Paul, P. Q.
Larivière, René............................Saint-Ours, P. Q.
Laurendeau, Arthur.........................Montréal P. Q.
Lavallé, J. Octave............................Berthier, P. Q.
Lavallée, Romulus...........................Berthier, P. Q.
Leblanc, Amédée....Saint-Philippe de Laprairie, P. Q.
Lefebvre, J. Ephrem............Saint-Hyacinthe, P. Q.
Léonard, Damase Arthur...........Saint-Damase, P. Q.
Leroux, J. René...........................Les Cèdres, P. Q.
Léveillée, Elie H...........................Montréal, P. Q.
Loranger, Maurice..........................Montréal, P. Q.
Marchand, L. Joseph......................Montréal, P. Q.
Marcil, Emilien.....Saint-Michel de Napierville, P. Q.
Melançon, Wilfrid...............Saint-Guillaume, P. Q.
Ménard, Joseph.............................Montréal, P. Q.
Mercier, L. Philippe.......................Cacouna, P. Q.
Meunier, J. O. Ulric....Saint-François de Sales, P. Q.
Michaud, Adélard................Saint-Barthélemi, P. Q.
Miller, Roland................................Montréal, P. Q.
Moisan, Walter....................Drummondville, P. Q.
Molleur, J. Avilda....................Manchester, E.-U.
Montpetit, Edouard.........................Montréal, P. Q.
Mousseau, Alphonse.........................Berthier, P. Q.
Ogden, J. Adhémar..........................Saint-Pie, P. Q.
Ouimet, Rodolphe...........................Montréal, P. Q.

MM. Payette, J. Victor..............................Varennes, P. Q.
Piette, Joseph..................... ......Saint-Norbert, P. Q.
Poupart, Albert..........................Saint-Urbain, P. Q.
Prairie, J. B. Art..........Saint-Jean d'Iberville, P. Q.
Reilley, Clifford Barnard...............Sherbrooke, P. Q.
Renaud, Gustave...............................Montréal, P. Q.
Reneault, Joseph.............................Montréal, P. Q.
Rhéaume Théodule.....................Summerville, E.-U.
Richard, Jean Marie......................Contrecœur, P. Q.
Robins, J. H. Fréderic............Drummondville, P. Q.
Rochon, Gédéon.........................Saint-Jérôme, P. Q.
Simon, Louis Armand.............Sainte-Martine, P. Q.
Surveyer, Paul A...........................Montréal, P. Q.
Thibault, J. Achillas............Les Eboulements, P. Q.
Tremblay, J. U. Achille.................Lacolle, P. Q.
Trudeau, L. T. A....Saint-Michel de Napierville, P. Q.
Trudeau, C........Saint-Michel de Napierville, P. Q.
Trudeau, Hector.....Saint-Alphonse Rodriguez, P. Q.
Turgeon, Jos. Cyrille F. X...............Montréal, P. Q.
Vallée, Arthur..................................Montréal, P. Q.
Vigneau, Charles E......................Bécancourt, P. Q.

FACULTÉ DE MÉDECINE

MM. Archambault. Gustave....................Montréal, P. Q.
Archambault, Fulgence............Arctic Centre, E.-U.
Aubin, Alex...........................Saint-Anicet, P. Q.
Aubry, Hector..................................Montréal, P. Q.
Auger, Arthur..........................Woonsocket, E.-U.
Auger, Rodolphe L......................Louiseville, P. Q.
Baillargeon, C. J..............................Bideford, E.-U.
Beaudoin, Télesphore.......................Montréal, P. Q.
Beauregard, Geo. E...........................Iberville, P. Q.
Beauséjour, A........Saint-Jacques de l'Achigan, P. Q.
Bédard, G. E.................................Saint-Remi, P. Q.
Bigué, Geo...............Sainte-Anne de la Pérade, P. Q.
Bélanger, Denis.....................Saint-Guillaume, P. Q.
Bélanger, Jos. Ed............................Montréal, P. Q.
Bélisle, Oscar..............................Sainte-Anne, P. Q.
Bélisle, R. F...................................Montréal, P. Q.

MM. Bertrand, Fréd....................L'Ile-Verte, P. Q.
Benoit, Léon....................Saint-Henri, P. Q.
Boivin, Ovila....................Iberville, P. Q.
Bonin, C. Adrien....................Sainte-Elizabeth, P. Q.
Boulais, Oscar....................Marieville, P. Q.
Boulanger, Joseph....................Montréal, P. Q.
Bourgeois, Benjamin....................Grand'Mère, P. Q.
Bourgoin, Joseph....................Montréal. P. Q.
Bousquet, Gaspard....................Varennes, P. Q.
Bouvier, J. P....................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Brault, Ths....................Saint-Louis de Gonzague, P. Q.
Brisset, André....................Montréal, P. Q.
Brisset, Gabriel....................Montréal, P. Q.
Cartier, Côme....................Saint-Antoine, P. Q.
Cartier, Walter....................Sorel, P. Q.
Chagnon, Déodatus....................Montréal, P. Q.
Champagne, Arthur....................Montréal, P. Q.
Champagne, J. A....................Montréal, P. Q.
Chaperon, Philéas....................Montréal, P. Q.
Chaperon, Aldéric....................Montréal, P. Q.
Charland, Ls Cyriac....................Montréal, P. Q.
Chaussé, Ernest....................Montréal, P. Q.
Chevrette, Wilfrid....................Saint-Théodore d'Acton, P. Q.
Choquette, Omer....................New-Bedford, E.-U.
Christin, Arsène....................L'Assomption, P. Q.
Cléroux, Albert....................Montréal, P. Q.
Cloutier, Saül....................Saint-Prospère, P. Q.
Collerette, Wilfrid....................Saint-Léonard, P. Q.
Collette, J. E. Ad....................Saint-Jean-Baptiste, P. Q.
Corsin, Adélard....................Montréal, P. Q.
Côté, Georges....................Saint-Paul de Chester, P. Q.
Côté, P. Solomon....................Sainte-Luce, P. Q.
Cousineau, Joseph A....................Montréal, P. Q.
Dauth, F. Alfred....................Montréal, P. Q.
David, Edgar....................Montréal, P. P.
De Bellefeuille, Gaston....................Montréal, P. Q.
Desnos, Louis....................Beauharnois, P. Q.
Delany, Marc....................Iles de la Madeleine, P. Q.
Demers, Joseph Albert....................Montréal, P. Q.
Demers, Olivier....................Sainte-Brigitte, P. Q.
Derome, Wilfrid....................Saint-Cyprien, P. Q.
Desaulniers, Charles....................Québec, P. Q.

MM. DesCaries, Stan........Notre-Dame-de-Grâces, P. Q.
Desbois, Philippe........................Montréal, P. Q.
Deserres, Anatole.....Saint-Guillaume d'Upton, P. Q.
Desmarais, Henri........................Montréal, P. Q.
Dosorcy, Charles..............Saint-Cuthbert, P. Q.
Desrochers, Armand...............Saint-Charles, P. Q.
Desrosiers, Alfred U......................Montréal, P. Q.
Dorval, Louis-Philippe..................Montréal, P. Q.
Drouin, W...........................Saint-Joseph, P. Q.
Dufeutrelle, Henri...........................Paris, France.
Dubé, Louis-Félix..........................Cacouna, P. Q.
Dubois, Léon.....................Sainte-Thérèse, P. Q.
Dubuque, A..................................Nicolet, P. Q.
Dufresne, Eugène........................Montréal, P. Q.
Dugas, F. Geo..........Saint-Jacques le Majeur, P. Q.
Dumont, R.......................Trois-Rivières, P. Q.
Dupras, Elzéar.....................Central Falls, E.-U.
Dupuis, Zéphirin......................Saint-Alexis, P. Q.
Duval, Hercule..........................Langdon, E.-U.
Emond, Antoine.........................Montréal, P. Q.
Emond, Chénier.........................Montréal, P. Q.
Ethier, Hormisdas.................Clarence Creek, Ont.
Falcon, F. Art.........Saint-Jacques le Mineur, P. Q.
Foisy, Azarie.......................L'Assomption, P. Q.
Foley, Joseph L.............................Nashua, E.-U.
Forget, Léonidas.........................Montréal, P. Q.
Fortin, Alcide.............................Montréal, P. Q.
Frigon, Rosario....................Saint-Prosper, P. Q.
Gagné, F. Em..............................Montréal, P. Q.
Gagné, Rodolphe.........................Montréal, P. Q.
Gagnon, Eugène..................Saint-Prosper, P. Q.
Gagnon, J. Léon........................Saint-Paul, P. Q.
Gagnon, Urbain...................Saint-Elphège, P. Q.
Galarneau, Ludger.......................Montréal, P. Q.
Gatien, L. Albert........................Marieville, P. Q.
Gaudet, Lucien...........................Montréal, P. Q.
Gauthier, Antonio.......................Saint-Lin, P. Q.
Gervais, J. Horace.......................Montréal, P. Q.
Giroux, Louis Stephen....................Nicolet, P. Q.
Godin, W. N......................Trois-Rivières, P. Q.
Godbout, J. A. B.........................Montréal, P. Q.
Gosselin, Henri..........................Montréal, P. Q.

MM. Grandpré (de), Lucien..........Saint-Cuthbert, P. Q.
Grenier, Adrien..........................Maskinongé, P. Q.
Grenier, M. P..........................Saint-Maurice, P. Q.
Guennette, J. A..........Sainte-Anne des Plaines, P. Q.
Guertin, Joseph J..........................Taunton, E.-U.
Guertin, P. P..........................Acton Vale, P. Q.
Guilbeault, Noël..........................L'Assomption, P. Q.
Gunville, Jos..........................Montréal, P. Q.
Hall, Walter..........................Bécancourt, P. Q.
Hamelin, Jules..........................Saint-Polycarpe, P. Q.
Hamelin, Romuald..........................Saint-Narcisse, P. Q.
Handfield, J. A..........................Montréal, P. Q.
Hébert, Oswald..........................Saint-Antoine Abbé, P. Q.
Houle, Désiré..........................Montréal, P. Q.
Hurtubise, Léopold..........................Montréal, P. Q.
Isabelle, Josaphat..........................Hull, P. Q.
Labarre, Arsène..........................Saint-Grégoire, P. Q.
Labelle, Emile..........................Sainte-Thérèse, P. Q.
Lachaine, Edmond..........................Saint-Martin, P. Q.
Lachance, Alf. P..........................Trois-Rivières, P. Q.
Laflèche, Jos. Frs..........................Warwick, P. Q.
Lafleur, Chs..........................Montréal, P. Q.
Lafrenière, J..........................Montréal, P. Q.
Lagüe, Léonidas..........................Maskinongé, P. Q.
Lalonde, F. N..........................Rigaud, P. Q.
Lamarche, Zotique..........................Duchesneau, P. Q.
Lamontagne, Aimé..........................Montréal, P. Q.
Landry, Eug..........................Saint-Jacques, P. Q.
Landry, Ls..........................Ansonia, E.-U.
Langlois, P..........................Montréal, P. Q.
Laporte, J. P..........................Saint-Norbert, P. Q.
Laroque, Charles..........................Chambly, P. Q.
Laroque, J..........................Saint-Victor, P. Q.
Larose, J. H..........................Verchères, P. Q.
Latreille, Eug..........................Montréal, P. Q.
Lavoie, H. Albert..........................Belœil, P. Q.
Lebel, F..........................Pointe-au-Père, P. Q.
Lebel, Luc..........................Fraserville, P. Q.
Lebel, M. Hyacinthe..........................Cacouna, P. Q.
Leduc, J. A..........................Montréal, P. Q.
Lefebvre, Zotique..........................Montréal, P. Q.
Lemoine, Médéric..........................Saint-Henri, P. Q.

MM. Léonard, L....................................Montréal, P. Q.
Lépine, Ovide..............................Saint-Jacques, P. Q.
Longpré, Jean-E........................Papineauville, P. Q.
Longtin, J. M..................................Laprairie, P. Q.
Lord, Fortunat.........................Trois-Rivières, P. Q.
Maillet, H. A..................................Bute City, E.-U.
Malchelosse, Jean-M.........................Montréal, P. Q.
Mauffette, Samuel.............................Montréal, P. Q.
Marcil, Alfred....................................Montréal, P. Q.
Marcotte, Geo.............................Saint-Antoine, P. Q.
Marleau, L. P....................................Montréal, P. Q.
Martel, A. H.........Notre-Dame de Bonsecours, P. Q.
Martel, J. L. H...................................Chambly, P. Q.
Martin, Auguste................................Montréal, P. Q.
Massé, J. B..........................Saint-Ferdinand, P. Q.
Massicotte, J. P. M.....................Saint-Prosper, P. Q.
Masson, Léopold..............................Montréal, P. Q.
Masson, Raoul...............................Terrebonne, P. Q.
Mathieu, Alcide.........................Saint-Sauveur, P. Q.
Maureault, Benjamin....................Manchester, E.-U.
Melançon, Jos..................Sainte-Marie Salomé, P. Q.
Meunier, Jos. W.............................Terrebonne, P. Q.
Meunier, Ls. J. H..............................Montréal, P. Q.
Millet, Eugène.....................................Joliette, P. Q.
Moreau, Aug.....................................Saint-Jean, P. Q.
O'Brien, Cyriac.............................Repentigny, P. Q.
Ouimet, William............................Terrebonne, P. Q.
Pagé, Rosario....................................Montréal, P. H.
Paré, Alfred-Ed.........................Saint-Valérien, P. Q.
Pariseau, L. E....................................Montréal, P. Q.
Pariseau, William.............................Holyoke, E.-U.
Paquette, Joseph...............................Montréal, P. Q.
Pellerin, Jean M................................Montréal, P. Q.
Pelletier, Antonio...............................Montréal, P. Q.
Pelletier, J. E................................Saint-Alexis, P. Q.
Pilon, J. A...Montréal, P. Q.
Plourde, Adélard........Sainte-Anne de Beaupré, P. Q.
Poirier, Joseph-Armand................Saint-Remy, P. Q.
Pontbriant, Henri...................................Sorel, P. Q.
Potvin, Eugène............................Woonsocket, E.-U.
Prévost, Henri.............................Saint-Isidore, P. Q.
Quesnel, Philippe............Saint-André Avellin, P. Q.

MM. Racicot, Ernest........................Montréal, P. Q.
Renaud, Henri........................Montréal, P. Q.
Renaud, Ernest........................Montréal, P. Q.
Renaud, P. P........................Montréal, P. Q.
Ricard, Jean........................Yamachiche, P. Q.
Ricard, J. W. Léopold............ Saint-Barnabé, P. Q.
Riopel, J. A. C..............Sainte-Scholastique, P. Q.
Riopel, J. M. Alph......Saint-Théodore d'Acton, P. Q.
Riopel, P. E........................L'Epiphanie, P. Q.
Robinson, J. A........................Montréal, P. Q.
Rochon, Paul-Emile....................Montréal, P. Q.
Rousse, Arthur........................Montréal, P. Q.
Rousseau, J. A......................Trois-Rivières, P. Q.
Roy, Aurèle........................Montréal, P. Q.
Roy, Laurent A........................Lacadie, P. Q.
Sabourin, Jos. Art........................Rigaud, P. Q.
Saucier, Alfred........................Lewiston, E.-U
Schiller, Jos. O........................Montréal, P. Q.
Sénécal, Félix........................Verchères, P. Q.
Simpson, Charles J....................South bridge, E.-U.
St-Jean, Louis........................Coaticooke, P. Q.
Smith, Edgar........................Nicolet, P. Q.
Tassé, Raoul..................Saint-André Avellin, P. Q.
Taupier, Henri........................Chambly, P. Q.
Tellier, Jean-Ernest ....Arctic Centre, E.-U.
Tétrault, Alcide........................Montréal, P. Q.
Tétrault, J. Wilfrid........................Richelieu, P. Q.
Thériault, Jos....................Edmundston, T. N.-O.
Thibodeau, Alex..............Sainte-Marie Salomé, P. Q.
Thibaudeau, Conrad..................Central Falls, E.-U.
Touchette, N. Henri..................Saint-Etienne, P. Q.
Turcotte, Azarie....................L'Assomption, P. Q.
Vanasse, Samuel E....Saint-Guillaume d'Upton, P. Q.
Vandandaigne, Isaac........................Montréal, P. Q.
Verdon, Edouard....................Saint-Laurent, P. Q.
Verner, Ludovic........................Montréal, P. Q.
Verronneau, Moïse........................Montréal, P. Q.
Viau, Hector........................Saint-Benoit, P. Q.
Wilson, Charles Auguste............Saint-Placide, P. Q.

FACULTÉ DES ARTS

Cours de Littérature française (1)

MM. Audet, H.
Archambault, Edouard
Authier, H.
Auger, A. E.
Badeaux, J.
Beauregard, J. L.
Beaupré, Elzéar
Bernard, Alexandre
Bernard, Henri
Boyer, C. S.
Bousquet, J.-B.
Champagne, A.
Chapais, R.
Chauvin, abbé W. J.
Corsin, A.
Clément, Frère
Cinq-Mars, M.
Cléophas, Frère
Cléroux, V.
Cousineau, O.
Charbonneau, A. B.
Desaulniers, J. V.
Daoust, Eugène
Dorais, Alfred
Dasylva, Léon
Dumais, Joseph
De Lorimier, R.
Dalbec, H.
De Lamothe, Jacques
De la Cueva
Edmond, Frère
Fauteux, F.
Fauteux, Aegidius

MM. Feeney, B.
Faribault, René
Fournival, Joseph
Fortin, A. F.
Gagné, H. J.
Guimond, J. A.
Guimond, Ernest
Genest, R.
Grenier, S.
Gratton, Oscar
Garand, H.
Gobeil, Eudore N.
Hébert, Frère
Jacques, J.-B.
Jacques, abbé A. J.
Jalbert, W. J.
Lanctot, Denys
Lalanne, E.
Lacombe, M.
Leblanc, G.
Legault, L.
Lachapelle, abbé E. O.
Lachapelle, E.
Lavallée, Joseph
Langlois, J.
Langlois, J. A.
Larivée, E.
Lanthier, A.
Laporte, J. P.
Marchand, L. J.
Martin, abbé R.
Ménard, Joseph
Millette, Albert

(1) Ce cours est suivi par des élèves appartenant aux autres facultés de l'Université, et par des personnes résidant à la vlle, surtout des instituteurs.

MM. Ménard, Joseph
Molleur, J. A.
Montpetit, E.
Manseau, A.
Michaud, A.
Mercier, L. P.
Mathieu, P.
Malouf, A. K.
Papineau, N.
Pauzé, V.
Payette, Victor
Piette, Joseph
Prairie, Arthur
Panneton, G.
Richard, J. M.
Roby, F.

MM. Roby, E.
Saint-Amour, B.
Sicotte, A.
Saint-Pierre, Alex.
Saint-Pierre, S.
Savignac, Albert
Smith, E.
Surveyer, Edouard-Fabre
Turgeon, F. X.
Trudeau, Hector
Trudeau, Aristide
Trudeau, Cléophas
Thibault, A.
Thibault, J. P.
Vallée.

ECOLE POLYTECHNIQUE

MM. Amirault, Camille..........Sainte-Marie Salomé, P. Q.
Balète, Emile..............................Montréal, P. Q.
Barbeau, Zotique..........................Montréal, P. Q.
Beaupré, Elzéar.....................Saint-Boniface, Man.
Bertrand, Edouard.......................Montréal, P. Q.
Blanchard, Elie.............................Montréal, P. Q.
Bourbonnais, O. A.................Saint-Polycarpe, P. Q.
Carmer, William............................Rimouski, P. Q.
Chevalier, P.................................Montréal, P. Q.
Chatigny, Albert..........................Montréal, P. Q.
Chapais, Charles.......................Saint-Denis, P. Q.
Cinq-Mars, Marius..................Saint-Boniface, Man.
Dessaulles, Henri..................Saint-Hyacinthe, P. Q.
Dubuc, H.......................................Montréal, P. Q.
Dufresne, Marius..........................Montréal, P. Q.
Dufort, Leroux...............................Montréal, P. Q.
Dufour, Amédée....................Baie Saint-Paul, P. Q.
Gadbois, H....................................Montréal, P. Q.
Hurtubise, Louis............................Montréal, P. Q.
Jodoin, Ed...Belœil, P. Q.
Labelle, Joseph.............................Montréal, P. Q.
Leclaire, Paul................................Montréal, P. Q.

MM. Lefebvre, Olivier....................Saint-Hugues, P. Q.
Le Sage, Royal..............................Montréal, P. Q.
Masson, A.................. ....Montréal, P. Q.
Méthot, Ernest...................Cap Saint-Ignace, P. Q.
Morency, Elzébert...........................Montréal, P. Q.
Normandeau, Em.......Saint-Jean Deschaillons, P. Q.
Ortiz, Henri....................................Montréal, P. Q.
Ouimet, G.......................................Montréal, P. Q.
Ouimet, S.......................................Montréal, P. Q.
Pilon, Charles...................................Montréal, P. Q.
Préfontaine, Rolland..........................Montréal, P. Q.
Robichon, Raoul...............................Montréal, P. Q.
Sabourin, Alexandre..........................Belœil, P. Q.
Saint-Pierre, G.................................Montréal, P. Q.
Smith, Joseph.......................Baie du Febvre, P. Q.
Surveyer, Arthur................ ....Montréal, P. Q.
Thibault, Edmond................Les Eboulements, P. Q.
Vanasse, Fabien.........................Saint-David, P. Q.

ECOLE DE MÉDECINE COMPARÉE

ET DE

SCIENCE VETERINAIRE

MM. Brault, Benoit.........Saint-Louis de Gonzague, P. Q.
Charlebois, J. F............................Vaudreuil, P. Q.
Derome, Cornélius..................Sainte-Clotilde, P. Q.
Delvecchio, Auguste.......................Longueuil, P. Q.
Drolet, G...Portneuf, P. Q.
Dubois, Philibert..Sainte-Agathe de Lotbinière. P. Q.
Durocher, Edmond...... ....Côte-des-Neiges, P. Q.
Houde, J. A.......................................Nicolet, P. Q.
Houde, J. P. A......................Saint-Célestin, P. Q.
Jacques, Mathias........Saint-Jean des Chaillons, P. Q.
Langevin, Godefroid..............Saint-Timothée, P. Q.
Lemieux, J. E.......Saint-François de la Beauce, P. Q.
Mauffette, Joseph...........................Ile Perrot, P. Q.
Ratté, J. A.............Saint-Flavien (Lotbinière), P. Q.
Reid, Joseph C.........................Châteauguay, P. Q.
Rousseau, Alphonse........Saint-Nicolas (Lévis), P. Q.
Séguin, J. Raoul...............................Rigaud, P. Q.

RELEVÉ NUMÉRIQUE DES ELEVES
POUR L'ANNÉE 1901-1902

Faculté de Théologie....	303
Faculté de Droit....	114
Faculté de Médecine....	223
Faculté des Arts (Cours de Littérature française)....	96
Ecole Polytechnique....	40
Ecole Véterinaire....	17
Total....	793

COURS DES FACULTES

Durant l'année 1902-1903

COURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

PREMIER TERME

Theologia dogmatica (*Jun.*) — *Apologia Religionis christianæ. De Ecclesiâ*, Pars I. 3¾ h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi.

Theologia dogmatica (*Sen.*) — *De Deo uno. De Trinitate. De Verbo incarnato.* Mêmes heures.

Theologia moralis (*Jun.*) — *De Actibus humanis. De Conscientiâ. De Legibus.* 9¼ h. A. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi (durant la saison d'hiver), Vendredi.

Theologia moralis (*Sen.*) — *De Justitiâ et Jure.* Mêmes heures.

Scriptura sacra. — *Libri Sapient.* 11 h. a. m. Lundi, Mercredi, Vendredi.

Jus canonicum. — *De Parocho. De Regularibus. De Irregularitatibus.* 9¼ h. a. m. Samedi.

Historia ecclesiastica. — *Ab Initio Christianismi ad Sextum sæculum.* 11 h. a. m. Samedi.

Liturgia sacra. — 8¼ h. a. m. Dimanche.

Eloquentia sacra. — 11 h. Mardi.

Schola hebraica. — Deux classes par semaine.

DEUXIEME TERME

Theologia dogmatica (*Jun.*) — *De Ecclesiâ*. Pars II. *De Genesi et Regulâ fidei*. Mêmes heures qu'au premier terme.

Theologia dogmatica (*Sen.*) — *Mariologia. Soteriologia. De Gratiâ.* Mêmes heures

Theologia moralis (*Jun.*) — *De Peccatis. De Virtutibus. De Decalogo. De Præceptis Ecclesiæ.* Mêmes heures.

Theologia moralis (*Sen.*) — *De quinto et octavo Decalogi præceptis. De Contractibus. De Statibus particularibus.* Mêmes heures.

Jus canonicun. — *De Judiciis.* Mêmes heures.

Historia ecclesiastica. — *A septimo sæculo. usque ad initium Haereseos Lutheranae.* Mêmes heures.

Le reste comme au premier terme.

COURS DE LA FACULTÉ DE DROIT

PREMIER TERME

ELEVES DE PREMIERE ANNEE

Droit romain. — *M. Lafontaine.* — 8 h. a. m.

Droit civil. — *Hon. M. Mathieu.* — 9 h. a. m.

Droit administratif. — *M. Lemieux.* — 5 h. p. m.

ELEVES DE 2ème ET 3ème ANNEE

Procédure civile. — *M. Gervais.* — 8 h. a. m.

Droit civil. — *Hon. M. Mathieu.* — 9 h. a. m.

Droit administratif. — *M. Lemieux.* — 5 h. p. m. } Alternativement.
Droit commercial. — *M. Demers.* — 5 h. p. m. }

DEUXIEME TERME

ELEVES DE 1re ANNEE

Droit romain. — *M. Lafontaine.* — 8 h. a. m.
Droit civil. — *Hon. M. Mathieu.* — 9 h. a. m.
Droit municipal. — *M. Cousineau.* — 5 h. p. m. } Alternativement.
Droit international.— *M. Gervais.*— 5 h. p. m. }

ELEVES DE 2ème ET 3ème ANNEE

Droit criminel. — *Hon. M. C. de Lorimier.* — 8. h. p. m.
Droit civil. — *Hon. M. Mathieu.* — 9 h. a. m.
Droit municipal. — *M. Cousineau.* — 5 h. p. m. } Alternativement.
Droit international.— *M. Gervais.*— 5 h. p. m. }

COURS DE LA FACULTE DE MEDECINE

MATIERES PRIMAIRES

Première année. — Histologie, Hygiène, Anatomie descriptive et pratique, Physiologie générale, Chimie médicale et Toxicologie pratique.

Deuxième année. — Histologie, Anatomie descriptive et pratique, Physiologie générale, Chimie médicale, Toxicologie pratique, Hygiène, Cliniques interne et externe.

MATIERES FINALES

Troisième année. — Pathologie interne et externe, Médecine légale et Maladies mentales, Matière médicale et

Thérapeutique, Pharmacie pratique, Obstétrique, Médecine opératoire, Anatomie pathologique et Bactériologie, Cliniques interne, externe et obstétricale, Opthalmologie, Otologie, etc., Pédiatrie, Gynécologie, Déontologie médicale, Histoire de la médecine, Elec tricité médicale pratique.

Quatrième année. — Pathologie interne et externe, Matière médicale et Thérapeutique, Pharmacie pratique, Tocologie, Médecine opératoire, Anatomie pathologique et Bactériologie, Cliniques interne, externe et obstétricale, Ophtalmologie, Otologie, etc., Pédiatrie, Gynécologie, Déontologie médicale, Histoire de la médecine, Electricité médicale pratique.

HORAIRE DES COURS PRIMAIRES

Premier, deuxième et troisième termes

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 h. a.m.	Dr Duval Physiologie	Dr Duval Physiologie	Dr Duval Physiologie	Dr Duval Physiologie	Dr Duval Physiologie	
9 h. a.m.	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	
10 h. a.m.	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	
11 h. a.m.	Dispensaire Hôp. Notre-Dame	Dispensaire Hôp. Notre-Dame	Dispensaire Hôp. Notre-Dame	Dispensaire Hôp. Notre-Dame	Dispensaire Hôp. Notre Dame	Dispensaire Hôp. Notre-Dame
2 h. p.m.	Dr S. Lachapelle Pathologie générale	Dr S. Lachapelle Pathologie générale	Dr S. Lachapelle Pathologie générale	Dr S. Lachapelle Pathologie générale		
3 h. p.m.	Dr Marien Histologie	Dr E.P. Lachapelle Hygiène	Dr Marien Histologie	Dr E.P. Lachapelle Hygiène	Dr Marien Histologie	
4 h. p.m.	Anatomie Pratique	Anatomie Pratique	Anatomie Pratique	Anatomie Pratique	Anatomie Pratique	

HORAIRE DES COURS FINALS

Premier et deuxième termes

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 h. a.m.	Dr VILLENEUVE Médecine légale	Dr S. Lachapelle Pédiatrie	Dr VILLENEUVE Médecine légale	Dr S. Lachapelle Pédiatrie	Dr VILLENEUVE Médecine légale	Dr DESJARDINS Hôtel-Dieu
9 h. a.m.	Dr BERNIER Dr ST-JACQUES Bactériologie et Anatomie pathologique	Dr LAMARCHE Clinique obstétricale	Dr DESJARDINS Dr FOUCHER Ophthalmologie et Otologie	Dr BRENNAN Gynécologie	Dr DESJARDINS Dr FOUCHER Ophthalmologie et Otologie	Dr LAMARCHE Clinique obstétricale Dr BRENNAN Gynécologie
$10\frac{1}{4}$ h. a.m.	Dr GUERIN Clinique interne à l'Hôtel-Dieu	Dr MERCIER Clinique externe à l'Hôp. Notre-Dame	Dr GUERIN Clinique interne à l'Hôtel-Dieu	Dr MERCIER Clinique externe à l'Hôp. Notre-Dame	Dr GUERIN Clinique interne à l'Hôtel-Dieu	Dr MERCIER Clinique externe à l'Hôp. Notre-Dame
$11\frac{1}{4}$ h. a.m.	Dr HINGSTON Clinique externe à l'Hôtel-Dieu	Dr DEMERS Clinique interne à l'Hôp. Notre-Dame	Dr HINGSTON Clinique externe à l'Hôtel Dieu	Dr DEMERS Clinique interne à l'Hôp. Notre-Dame	Dr HINGSTON Clinique externe à l'Hôtel-Dieu	Dr DEMERS Clinique interne à l'Hôp. Notre-Dame
2 h. p.m.	Dr HERVIEUX Matière médicale	Dr HERVIEUX Matière médicale	Dr HERVIEUX Matière médicale	Dr HERVIEUX Matière médicale	Dr HERVIEUX Matière médicale	
3 h. p.m.	Dr BENOIT Pathologie interne	Dr BENOIT Pathologie interne	Dr BENOIT Pathologie interne	Dr BENOIT Pathologie interne	Dr BENOIT Pathologie interne	
4 h. p.m.	Dr PARIZEAU Pathologie externe	DR PARIZEAU Pathologie externe	Dr PARIZEAU Pathologie externe	Dr PARIZEAU Pathologie externe	Dr PARIZEAU Pathologie externe	
5 h. p.m.	DR LAMARCHE Obstétrique	Dr BERNIER Dr ST-JACQUES Bact. et An. Pat.	Dr LAMARCHE Obstétrique	Dr BERNIER Dr ST-JACQUES Bact. et An. Pat.	Dr LAMARCHE Obstétrique	

HORAIRE DES COURS FINALS

Troisième terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 h. a.m.		Dr S. Lachapelle Pédiatrie	Dr VILLENEUVE Médecine légale	Dr S. Lachapelle Pédiatrie	Dr VILLENEUVE Médecine légale	Dr DESJARDINS Hôtel-Dieu
9 h. a.m.	Dr BERNIER, Dr ST JACQUES Bactériologie et Anatomie Pathologique	Dr LAMARCHE Clinique obstétricale	Dr DESJARDINS, Dr FOUCHER Ophthalmologie et Otologie	Dr BRENNAN Gynécologie	Dr DESJARDINS, Dr FOUCHER Ophthalmologie et Otologie	Dr LAMARCHE Clinique obstétricale; Dr BRENNAN Gynécologie
$10\frac{1}{4}$ h. a.m.	Dr GUERIN Clinique interne à l'Hôtel-Dieu	Dr MERCIER Clinique externe à l'Hôp. Notre-Dame	Dr GUERIN Clinique interne à l'Hôtel-Dieu	Dr MERCIER Clinique externe à l'Hôp. Notre-Dame	Dr GUERIN Clinique interne à l'Hôtel-Dieu	Dr MERCIER Clinique externe à l'Hôp. Notre-Dame
$11\frac{1}{4}$ h. a.m.	Dr ROTTOT Clinique externe à l'Hôtel-Dieu	Dr DEMERS Clinique interne à l'Hôp. Notre-Dame	Dr HINGSTON Clinique externe à l'Hôtel-Dieu	Dr DEMERS Clinique interne à l'Hôp. Notre-Dame	Dr HINGSTON Clinique externe à l'Hôtel-Dieu	Dr DEMERS Clinique interne à l'Hôp. Notre-Dame
2 h. p.m.		Dr HERVIEUX Matière médicale	Dr HERVIEUX Matière médicale	Dr HERVIEUX Matière médicale	Dr HERVIEUX Matière médicale	
3 h. p.m.	Dr VILLENEUVE Clinique à l'Asile Saint-Jean-de-Dieu	Dr BENOIT Pathologie interne	Dr S. Lachapelle Clinique de pédiatrie	Dr BENOIT Pathologie interne	Dr S. Lachapelle Clinique de pédiatrie	
4 h. p.m.		Dr PARIZEAU Médecine opératoire	Dr BENOIT Pathologie interne	Dr PARIZEAU Médecine opératoire	Dr BENOIT Pathologie interne	
5 h. p.m.		DrE.P.Lachapelle Déontologie médicale	Dr FOUCHER Electricité médicale pratique	DrE. P. Pachapelle Déontologie médicale	Dr FOUCHER Electricité médicale pratique	

Tableau d'ensemble des cours et travaux de l'Ecole Polytechnique

1ER TERME

Année	Jours	De 9 h. à 10.30 h.	De 10.30 à 12 h.	De 1.30 à 3 h.	De 3 h. à 4.30 h.
1ère année	Lun.	Arithmét.	Géométrie	Dessin	Phy. et Chimie
	Mar.	Un mois après	"	"	"
	Mer.	Algèbre	"	"	Hist. naturelle
	Jeudi	"	"	"	Phy. et Chimie
	Vend.	"	"	"	"
	Sam.				
2me année	Lun.	Architecture	Algèbre et calcul différ.	Dessin	Chimie
	Mar.	Machines		"	Physique
	Mer.	Architecture	"	"	Chimie
	Jeudi	Machines	"	"	Physique
	Vend.	Architecture	"	"	Dessin topog
	Sam.	Topographie	Cosmographie		
3me année	Lun.	Calc. infin.	Méc. appliquée	Chimie	Trav. techniq.
	Mar.	et	Electrotechnie	Physique	"
	Mer.	Géom. analy.	Méc. appliquée	Chimie	"
	Jeudi	"	Electrotechnie	Physique	"
	Vend.	"	Méc. appliquée	Géol. et min.	Dessin topog.
	Sam.	Expl. mines	Leç. compl. et Interrog.		
4me année	Lun.	Technologie	Chimie analy.	Hydrauliq.	Chemins de fer
	Mar.	Rés. et ponts	Trav. publics	Mach. hydr.	Trav. techniq.
	Mer.	Ch. analy.	Chimie analy.	et	"
	Jeudi	Res. et ponts	Phy. ind.	compléments	"
	Vend.	Electrot.	Trav. publics	"	Dessin topog.
	Sam.	Expl. mines	Leç. compl. et interrog.	"	

Tableau d'ensemble des cours et travaux de l'Ecole Polytechnique

2e TERME

Année	Jours	De 9 h. à 10.30 h.	De 10.30 h. à 12 h.	De 1.30 à 3 h.	De 3 h. à 4.30 h.
1ère année	Lun.	Arithm.	Géométrie et	Dessin	Géom. desc.
	Mar.	Algèbre	trigon.	"	"
	Mer.	"	"	"	Hist. nat.
	Jeudi	"	"	"	Géom. desc.
	Vend.	"	"	"	"
	Sam.		Epures		
2me année	Lun.	Calc. diffl.	Mécan. génle	Dessin	Chimie
	Mar.	et	"	"	Physique
	Mer.	Géom. analy	"	"	Chimie
	Jeudi	"	"	"	Physique
	Vend.	"	"	"	Cosmographie
	Sam.	Topographie	Géodésie		
3me année	Lun.	Const. civiles	Cal. infintl.	Chimie	Trav. tech.
	Mar.	5o leçons	et	Physique	"
	Mer.	ensuite	Géom. analy.	Chimie	"
	Jeudi	Rés. et ponts	"	Physique	"
	Vend.	"	"	Géol. et min.	"
	Sam.	Expl. Mines	Leç. compl. et interrog.		
4me année	Lun.	Technologie	Phys. indlle	Machines	Chemins de fer
	Mar.	Mach. à vap.	Chemins de fer	Trav. tech.	ensuite
	Mer.	Ch. analy.	Ch. analy.	Travaux de	sortie
	Jeudi	Mach. à vap.	Phys. indlle	"	"
	Vend.	Electrot.	Chemins de fer	"	"
	Sam.	Expl. Mines	Leç. compl. et interrog.		

Ces tableaux ne peuvent comprendre les dispositions à prendre, au fur et à mesure de la progression des travaux en cours d'année, ni les substitutions d'un cours à commencer, à un autre terminé, les leçons à ajouter pour en parfaire le nombre, les interrogations et autres détails qui se règlent en temps opportun.

L'UNIVERSITE LAVAL

A MONTREAL

L'Université Laval a été fondée à Québec, en 1852, par le Séminaire de cette ville, qui lui donna le nom de son propre fondateur, Mgr François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec. En 1884, les directeurs de cette maison obtinrent de S. M. la reine Victoria une charte qui, en confirmant les droits et les privilèges qu'ils avaient possédés jusque là, leur conférait en plus les droits et privilèges d'Université, pour l'instruction de la jeunesse dans les Arts et les autres Facultés.

En 1878, à la suite d'une demande de Mgr Bourget, évêque de Montréal, pour obtenir une université catholique dans sa ville épiscopale, la S. Congrégation de la Propagande enjoignit à l'Université Laval d'établir une succursale à Montréal, pour y donner le même enseignement qu'à Québec. Cette succursale est aujourd'hui pratiquement indépendante de la maison de Québec. Elle reçoit ses grades du conseil universitaire de Québec, mais elle possède un gouvernement et une administration locale complète.

Elle comprend quatre facultés : celles de théologie, de droit, de médecine et des arts, et deux écoles agrégées : l'Ecole Polytechnique et l'Ecole de Médecine comparée et de Science vétérinaire de Montréal. L'enseignement se donne en français, dans toutes ces sections, sauf celle de théologie, où il se donne en latin.

La faculté de Théologie est constituée par le Grand Séminaire de Montréal, dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice.

Le cours ordinaire est de trois ans et trois mois. Les élèves y prolongent leur séjour pour se préparer au doctorat. Plusieurs d'entre eux, après avoir complété leur cours à Montréal, vont prendre leurs degrés à Rome, où les

Messieurs du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal ont ouvert un collège pour les étudiants canadiens.

Les facultés de Droit et de Médecine sont installées dans l'édifice de la rue Saint-Denis. Elles y ont de vastes salles de cours, des bibliothèques sectionnelles, des salles de jeu pour les élèves, un gymnase, etc. La faculté de médecine y possède quatre laboratoires et une salle de dissection.

La faculté actuelle de médecine continue l' " Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal ", fondée en 1845 et affiliée d'abord à l'Université Victoria, de Cobourg (Ontario), de laquelle elle a reçu ses degrés jusqu'en 1890. A cette époque, l'Ecole fit modifier sa charte par la Législature de Québec et s'allia à la section montréalaise de la faculté de médecine de l'Université Laval, avec laquelle elle forme aujourd'hui un seul corps. Elle reçoit ses degrés de l'Université Laval ; mais elle a conservé sa charte corporative et son autonomie.

La faculté des Arts est actuellement plus nominale que réelle. Comme l'enseignement scientifique et littéraire, qui fait l'objet ordinaire de l'enseignement de cette faculté dans les universités anglaises, est donné, dans cette province, à la jeunesse française, par les collèges et les petits séminaires classiques, affiliés à l'Université Laval, où les élèves obtiennent les degrés de bacheliers ès lettres, ès sciences ou ès arts, un enseignement complet de ce genre ne s'impose pas à l'Université même.

Un seul cours, relevant de cette faculté, y est actuellement donné : celui de littérature française, fondé il y a quatre ans, et dont le titulaire a été jusqu'ici un agrégé de l'Université de Paris. Les autres professeurs, ecclésiastiques ou laïques, de la faculté des Arts, font un cours régulier dans les collèges affiliés à l'Université, ou sont appelés, occasionnellement, à donner quelques conférences publiques à l'Université

L'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874 et agrégée à l'Université Laval en 1887, est largement subventionnée par le gouvernement de la Province de Québec. Elle correspond, par la nature de son enseignement, à lafaculté

des sciences appliquées, d'autres universités. Elle prépare aux différentes branches du génie civil et industriel, telles que travaux publics, chemins de fer, machines, mines, ponts et constructions métalliques, etc.

Cette École, logée jusqu'à présent dans un local trop étroit, n'a pu prendre le développement auquel l'appellent sa destination et le nombre croissant des jeunes Canadiens-français qui abordent ce genre d'étude. Installée présentement dans une construction modeste, qui dépend de l'Académie commerciale catholique de Montréal, rue Sainte-Catherine, elle se prépare à construire un édifice mieux adapté à ses besoins, dans le voisinage immédiat de l'Université, sur la place Saint-Jacques, où un aménagement bien conçu, au point de vue de l'enseignement scientifique et de l'hygiène, lui assurera le caractère et les avantages d'un établissement de premier ordre.

L'Ecole de Médecine comparée et de Science vétérinaire de Montréal existe depuis 1886. Agrégée à l'Université, elle est sous le contrôle et soumise à l'inspection du ministre de l'agriculture du gouvernement de Québec, dont elle reçoit une allocation. Son enseignement comporte trois années de cours, et le degré final est celui de docteur en médecine vétérinaire. Il comprend de nombreuses cliniques, qui se donnent aux écuries de l'Ecole, rue Craig. L'Ecole possède, à l'Université, un intéressant musée de pièces pathologiques. Le nombre de ses élèves, presque tous de cette province, n'est pas considérable, mais il tend à s'accroître, du fait que les cultivateurs commencent à comprendre la valeur des services que peuvent leur rendre des médecins vétérinaires possédant bien leur art.

Les facultés et les écoles jouissent d'une grande liberté d'initiative et d'action en tout ce qui concerne l'organisation de leurs études et leur régie interne.

L'archevêque de Montréal, en qualité de vice-chancelier, contrôle la nomination et la destitution des professeurs, et exerce une haute surveillance sur la doctrine et la discipline. Il est de droit président de la Corporation des administrateurs, qui a la propriété de l'Université et gère ses

finances. Les évêques suffragants de la Province ecclésiastique de Montreal, des délégués des collèges et des petits séminaires affiliés, de la même Province, des délégués des facultés et de leurs anciens gradués siègent aussi dans cette corporation, qui exerce ordinairement son action par un bureau de Gouverneurs, composé de personnalités éminentes de la finance et des professions libérales. Un vice-recteur ecclésiastique, choisi par NN. SS. les évêques de la province de Montréal, est nommé par le Conseil universitaire de Québec. Il représente, pour la discipline et l'administration générales, le Conseil universitaire, la Corporation des Administrateurs et le bureau des Gouverneurs ; un Comité exécutif de cinq membres, délégué par ce bureau, l'assiste dans la gestion des affaires courantes et l'exécution des décisions de la Corporation et du Bureau.

L'Université a reçu, durant ces dernières années, de généreux bienfaiteurs, notamment du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal, de feu le sénateur J. O. Villeneuve, de madame Paul Lussier, de feu M. Joël Leduc, de MM. Louis-Joseph et Rodolphe Forget, de la succession Prisque Gravel, des dons importants qui l'ont considérablement aidée à asseoir sa situation financière, à développer son enseignement et à améliorer ses installations.

FACULTE DE THEOLOGIE

Les Professeurs de la Faculté de Théologie sont nommés par le Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, et ces nominations sont soumises à l'approbation et à la ratification de l'archevêque de Montréal, Vice-Chancelier Apostolique de l'Université.

Nul n'est admis comme élève de la Faculté, qu'il n'ait d'abord présenté au Doyen la permission et les lettres testimoniales de son évêque. On exige aussi de lui un certificat de bonne conduite et de succès suffisant dans les maisons où il a étudié, et un certificat de deux années de philosophie scolastique.

I. — ENSEIGNEMENT

Le Cours complet d'études, jusqu'au Doctorat, est de quatre ans, après deux années de philosophie scolastique.

L'année scolaire est divisée en deux termes, clos chacun par un examen, le premier en janvier, le second en juin.

L'enseignement comprend la Théologie dogmatique et morale, l'Ecriture Sainte, la Liturgie, le Droit Canonique, l'Histoire Ecclésiastique, l'Eloquence sacrée, l'Hébreu.

La langue latine est la seule dont on puisse faire usage dans les classes et aux examens.

Les élèves sont répartis en quatre classes, dites de première, de seconde, de troisième et de quatrième année.

Les matières enseignées dans chacune de ces classes sont distribuées comme suit :

Ière Année

DOGME. — De Divina Religione. — De Traditione et Sacra Scriptura. — De Ecclesia et Romano Pontifice. — De Genesi Fidei.

MORALE : — De Actibus humanis. — De Conscientia. — De Legibus.— De Peccatis.— De Virtutibus.— De Præceptis Decalogi I, II, III, IV. — De Præceptis Ecclesiæ.

ECRITURE SAINTE : — Commentaria in Libros Morales et Propheticos V. T.

DROIT CANONIQUE : — Institutiones Canonicæ de Personis.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE : Prima Epocha, scil : Ab Initio Christianismi ad sæculum VI.

IIme Année

DOGME : — De Deo Uno et Trino. — De Deo Creante et Elevante. — De Verbo Incarnato. — De Gratia Christi et Virtulibus.

MORALE : — De Justitia et Jure. — De Contractibus *seu* de Præceptis Decalogi V, VII, VIII, X. — De Statibus Particularibus.

ECRITURE SAINTE : — Commentaria in Evangelia.

DROIT CANONIQUE : — Institutiones canonicæ de Rebus.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE : — IIa Epocha, scil. a Sæc. VII usque ad Initium Hæreseos Lutheranæ.

IIIme Année

DOGME : — De Sacramentis in genere. — De Baptismo, Confirmatione, Eucharistia, Extrema-Unctione, Ordine. — De Novissimis.

Morale. — De Pœnitentia. — De Matrimonio.

Ecriture Sainte : — Commentaria in Epistolas B. Pauli.

Droit Canonique : — Institutiones canonicæ de Judiciis, Censuris et Irregularitatibus.

Histoire Ecclésiastique : — IIIa Epocha, scil : ab Hæresi Lutherana ad nostra tempora.

IVme Année

Lectiones physiologico-theologicæ in VIum et IXum Decalogi Præceptum. — Theologia pastoralis : de Cura animarum habenda, et de Administratione sacramentorum.

Les cours de Liturgie et d'Eloquence sacrée se donnent chaque semaine aux élèves des trois premières années réunis.

Les cours d'Hébreu, facultatifs, sont suivis par un certain nombre d'élèves.

II. — EXAMENS

Examens intrasemestriels

Les élèves de la Faculté ont à subir, pendant chaque terme, deux examens écrits sur le Dogme, la Morale et l'Ecriture Sainte respectivement ; un examen écrit sur le Droit Canonique et l'Histoire Ecclésiastique, respectivement.

Le résultat de ces examens s'ajoute comme partie essentielle (la moitié) à celui des examens de termes.

Examens de termes

Le premier examen de terme a lieu au mois de janvier, et le second, au mois de juin ; chacun de ces examens a pour objet les matières enseignées pendant le terme.

Chacun de ces examens de termes comprend :

1o Une épreuve écrite de trois heures sur le Dogme, la Morale et l'Ecriture Sainte, respectivement ;

2o Une épreuve orale de quinze minutes sur le Dogme et la Morale réunis ;

3o Une épreuve écrite d'une heure, sur le Droit Canonique et l'Histoire Ecclésiastique, respectivement.

La valeur des examens est appréciée par l'un des dix premiers nombres.

La note 4 est regardée comme suffisante pour l'inscription dans la Faculté.

Tout examen de terme, où un élève a acquis le droit d'inscription, lui est aussi compté pour les degrés, selon la valeur de la note obtenue.

Examens pour les Grades académiques

I. — THÉOLOGIE

Le Baccalauréat de Théologie peut s'obtenir à la fin de la seconde année ; la Licence, à la fin de la troisième année ; le Doctorat, à la fin de la quatrième année.

Il faut au moins la note 6 pour obtenir un des grades académiques.

Baccalauréat

Pour obtenir le titre de Bachelier en Théologie, il faut :

1o Etre inscrit dans la Faculté.

2o Avoir suivi les cours de la Faculté pendant quatre termes qui, à moins de dispense, doivent être consécutifs.

3o Avoir obtenu, sur chaque matière, comme résultat des examens de ces quatre termes une moyenne représentée au moins par la note 6 ; ou, lorsqu'une moyenne est insuffisante, sur quelque

matière, et que le Jury trouve opportun de le permettre, avoir racheté ce défaut par un examen subséquent sur cette matière.

4o Si un élève a fait une partie de son cours de Théologie au Grand Séminaire de Québec, ou dans un Grand Séminaire affilié (1), on lui tient compte de tous les examens de termes qu'il a subis dans ces maisons.

5o Les élèves des autres maisons doivent suppléer, par un examen spécial, aux examens de termes, qu'ils n'ont pas subis ; et ils peuvent obtenir ainsi le Baccalauréat, dès la fin de la seconde année de Théologie, ou pendant la troisième année, pourvu qu'ils subissent, devant la Faculté, au moins deux examens de termes consécutifs, avec une moyenne suffisante sur chaque matière.

6o Aucun d'eux n'est, en général, dispensé de ces deux examens, avant la quatrième année.

LICENCE

Pour obtenir le titre de Licencié en Théologie, il faut :

1o Être Bachelier en Théologie.

2o Être à la fin de la troisième année de Théologie.

3o Avoir subi l'examen du premier terme de cette année, avec une moyenne suffisante, sur chaque matière, ou avoir racheté, avec la permission du jury, une moyenne insuffisante sur une matière par un examen spécial sur cette matière.

4o Subir, à la fin du second terme de la même année, avec un succès satisfaisant une double épreuve sur la partie de la Théologie dogmatique et morale, étudiée en classe pendant l'année. L'épreuve écrite dure trois heures pour le Dogme, et trois heures

(1) Les Grands Séminaires affiliés à l'Université Laval sont ceux de Québec, de Montréal, de Sainte-Anne de la Pocatière, de Rimouski et de Chicoutimi.

pour la Morale ; l'épreuve orale dure une heure et n'est ouverte qu'aux candidats dont l'épreuve écrite a été jugée suffisante.

5o Deux mois d'avance, la Faculté fait connaître aux candidats les thèses sur lesquelles doit rouler l'examen écrit et oral.

6o Un candidat malheureux peut, avec la permission du jury, se présenter de nouveau, trois mois après son échec ; mais, s'il échoue encore, il doit alors attendre l'époque ordinaire des examens de l'année suivante.

7o Les élèves qui entrent au Grand Séminaire, en seconde année de Théologie, peuventse présenter à la Licence à la fin de la troisième année, après s'être fait recevoir Bacheliers dans l'intervalle.

8o Si ces élèves ne viennent qu'en troisième année, ils ne peuvent prendre la Licence qu'au premier terme de la quatrième année, avec la condition préalable du Baccalauréat.

9o Et, s'ils n'entrent qu'en qnatrième année, n'ayant d'ailleurs aucun degré, ils ne peuvent se présenter, dans le courant de cette année, qu'au Baccalauréat et à la Licence.

Doctorat

Pour obtenir le titre de Docteur en Théologie, il faut :

1o Etre licencié en Théologie ;

2o Etre à la fin de la quatrième année de Théologie ;

3o Avoir obtenu, à l'examen du premier termede cette quatrième année, une note moyenne suffisante, ou avoir réparé, avec la permission du jury, une moyenne défectueuse sur une matière par un examen subséquent sur cette matière ;

4o Subir avec succès, à la fin du second terme de cette même année, sur toute la Théologie dogmatique et morale, y compris les empêchements de mariage, une double épreuve. L'épreuve

écrite dure trois heures pour le Dogme, et trois heures pour la Morale ; l'épreuve orale ne doit pas durer moins d'une heure et demie.

En cas d'échec, le candidat, sur l'avis favorable du jury, peut, trois mois après, tenter une nouvelle épreuve ; mais, s'il ne réussit pas cette fois, il devra alors, comme pour la Licence, attendre au second terme de l'année suivante.

Les thèses sont communiquées aux candidats par la Faculté vers le 1er avril.

Nul n'est admis aux épreuves du Doctorat, qu'il n'ait suivi, au moins deux ans, les cours de la Faculté.

Cette règle est aussi applicable aux prêtres qui, avec une recommandation de leur évêque, se présenteront pour obtenir le Doctorat en Théologie : ils seront tenus de suivre, pendant deux ans, les cours de la Faculté.

II. — DROIT CANONIQUE

Le Baccalauréat en Droit Canonique s'obtient à la fin de la troisième année, aux conditions marquées pour le Baccalauréat en Théologie.

III. — DÉBOURSÉS

Enseignement et pension annuelle au Grand Séminaire.	$132.00
Diplôme de Bachelier..	5.00
" Licencié..	8.00
" Docteur..	20.00
Frais d'expédition du diplôme par la poste..	1.00

FACULTE DE DROIT

I. — ENSEIGNEMENT

Art. I. — La Faculté de Droit comprend dix chaires, savoir :

Une chaire de Droit Romain ;

Une chaire de Droit Civil ;

Une chaire de Procédure Civile ;

Une chaire de Droit Commercial et de Droit Maritime ;

Une chaire de Droit Criminel ;

Une chaire de Droit Constitutionnel ;

Une chaire de Droit Administratif ;

Une chaire de Droit International ;

Une chaire d'Histoire du Droit ;

Un Cours Pratique de Notariat ;

Art. II. — L'enseignement est donné en trois années, divisées chacune en deux termes, dont le premier cemmence la première semaine de septembre et finit vers Noël, et dont le second commence le lendemain de l'Epiphanie et finit vers le 15 mai.

Art. III. — Un examen écrit, pour tous les cours, aura lieu, chaque mois, sur les matières enseignées durant le mois ; un examen, écrit et oral, à la fin de chaque terme, sur les matières enseignées durant le terme ; et un examen écrit, à la fin de l'année. On tiendra compte des notes méritées à chacun de ces examens, pour la collation des grades. Cependant, un élève qui n'aurait obtenu, dans l'un de ces examens et sur une matière quelconque, qu'une note inférieure à bien, sera admis à reprendre cet examen, en vue d'obtenir une meilleure note.

Art. IV. — Ces examens sont obligatoires pour tous les élèves, sous peine d'une amende, du refus des certificats de cours, et de

l'admission aux examens pour l'obtention des degrés universitaires. De plus, l'élève qui n'a pas subi avec succès les examens de l'année pendant laquelle il a suivi les cours, ne peut passer aux cours de l'année suivante, sans une permission spéciale.

II. — GRADES

ART. I. — Les grades sont au nombre de trois : le Baccalauréat, la Maîtrise ou Licence et le Doctorat.

ART. II. — Sauf pour le cas du Doctorat honorifique, que l'Université peut conférer en témoignage d'honneur ou de bienveillance, pour obtenir un grade, il faut avoir subi des épreuves satisfaisantes.

Baccalauréat — Maîtrise ou Licence

ART. I. — Aucun candidat ne peut être admis aux épreuves du Baccalauréat et de la Maîtrise ou Licence, sans avoir rempli les conditions suivantes :

1o Il faut avoir suivi le cours d'études de la Faculté d'une manière régulière et entièrement conforme aux règles et aux usages de la Faculté.

2o Il faut avoir obtenu, aux examens qui se font au cours de l'année académique, une des notes TRÈS BIEN, BIEN, ASSEZ BIEN sur toutes les matières du cours. Cependant, l'examen du dernier terme peut être remplacé par l'examen de Baccalauréat et de Licence, lorsque cet examen se subit à la fin de ce dernier terme.

3o Il faut avoir subi avec succès les épreuves spéciales du Baccalauréat et de la Licence.

ART. II. — Ces épreuves spéciales sont, les unes, écrites, les autres, orales. Les épreuves orales sont publiques.

ART. III. — Les grades de Licencié et de Bachelier en Droit

s'obtiennent, à la fin du cours de Droit, par les élèves qui ont passé avec succès leurs examens de termes, tel que l'exigent les règlements universitaires, et qui ont de plus subi avec succès les épreuves spéciales suivantes :

1o Une épreuve écrite de huit heures, ou deux épreuves écrites de quatre heures, sur toutes les matières de l'enseignement.

2o Une épreuve orale d'au moins une heure, sur les mêmes matières.

Les candidats qui, dans ces épreuves spéciales, n'ont que les notes TRÈS BIEN et BIEN, avec une majorité de TRÈS BIEN, sont licenciés « avec grande distinction ». Ceux qui n'ont que les notes TRÈS BIEN et BIEN, en un nombre égal, ou avec une majorité de BIEN, sont licenciés « avec distinction ». Ceux qui ont quelques ASSEZ BIEN, avec un nombre égal de TRÈS BIEN ou un nombre double de BIEN sont licenciés. Ceux qui n'entrent pas dans ces catégories, mais qui n'ont pas de notes inférieures à ASSEZ BIEN sont bacheliers.

Les notes TRÈS BIEN, BIEN et ASSEZ BIEN correspondent respectivement aux QUATRE-CINQUIÈMES, aux DEUX-TIERS et à la MOITIÉ des points affectés à chaque matière pour l'examen écrit et l'examen oral.

ART. IV. — Les épreuves sont dirigées et appréciées soit par la Faculté entière, soit par un jury dont les membres, au nombre de quatre au moins, sont choisis par la Faculté.

ART. V. — Le travail des candidats est apprécié dans une assemblée de la Faculté et de tous les membres du Jury, qui se réunissent pour cela à leur commodité, et qui appliquent à chaque composition une des six notes TRÈS BIEN, BIEN, ASSEZ BIEN ou SUFFISANT, MÉDIOCRE, MAL, TRÈS MAL.

Le jugement est prononcé à la majorité des voix et, en cas de partage égal, le professeur de la matière sur laquelle le candidat

a composé ou, en son absence, celui qui a posé la question, a voix prépondérante.

Art. VI. — Pour les épreuves orales, auxquelles ne sont admis que les candidats dont les épreuves écrites ont été jugées suffisantes, les membres de la Faculté ou du Jury interrogent le candidat sur chacune des matières de l'enseignement, à raison de quinze minutes par terme, et plus longuement, si l'examen exige un plus grand développement.

Art. VII. — Dès que le candidat a passé sur une matière, le Jury apprécie, à la majorité des voix, le résultat de l'examen partiel, en lui appliquant l'une des six notes TRÈS BIEN, BIEN, SUFFISANT, MÉDIOCRE, MAL, TRÈS MAL. Cette appréciation se fait séance tenante, — après délibération, si elle est nécessaire, — mais de manière que le candidat ne la connaisse point avant la fin de l'examen. En cas de partage égal des voix, le professeur de la matière sur laquelle le candidat vient d'être interrogé ou, en son absence, l'interrogateur a voix prépondérante. Dans tous les cas, le président du jury consigno le résultat, en mettant dans l'urne un jeton dont la couleur indique la note comme suit :

Jeton blanc....................Très bien.
Jeton jaune....................Bien.
Jeton rouge....................Suffisant ou Assez Bien.
Jeton vert.....................Médiocre.
Jeton bleu.....................Mal.
Jeton noir.....................Très Mal.

A la fin de l'examen, le Jury examine les jetons, en tenant compte de ceux mérités pour les compositions écrites, et le président proclame immédiatement le résultat, en prononçant l'admission ou le renvoi du candidat, d'après les règles suivantes : le candidat peut être reçu avec des jetons verts, bleus ou noirs ;

aussi peut-on interrompre l'examen oral d'un candidat, aussitôt qu'il a mérité l'une de ces trois notes. Le candidat qui a échoué peut cependant se représenter, si le jury le lui permet, trois mois après son premier échec. S'il ne réussit pas à ce nouvel examen, il ne peut se représenter qu'à l'époque ordinaire, l'année suivante et une seule fois.

Doctorat

Art. I. — Le maître ou licencié qui veut obtenir le doctorat peut être admis aux épreuves un an après l'obtention de la Maîtrise ou Licence, s'il l'a obtenue « avec grande distinction », deux ans après s'il l'a obtenue « avec distinction », et trois ans après s'il l'a obtenue seulement d'une manière satisfaisante.

Art. II. — Les épreuves consistent à soutenir publiquement, en présence des membres de la Faculté, une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de la Faculté et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

Art. III. — La thèse et les propositions sont remises au doyen de la Faculté, en même temps que la demande d'admission aux épreuves. Le doyen consulte sur le tout les membres de la Faculté, qui donnent leur avis sur la thèse et ajoutent d'autres propositions à celles du candidat, s'il ne les trouvent pas suffisantes . Si l'avis est favorable, le doyen, après s'être assuré que la conduite du candidat est bonne, informe ce dernier que sa thèse est admise et indique le jour de la soutenance. Un mois au moins avant ce jour, le candidat doit remettre au Vice-Recteur, au Secrétaire et à chacun des Professeurs de la Faculté une copie de la thèse et des propositions.

Art. IV. — Les Professeurs de la Faculté sont convoqués pour la soutenance. On peut aussi inviter les Docteurs de la Faculté,

non professeurs. Tous les Professeurs et les Docteurs présents en costume peuvent interroger le candidat à leur tour, principalement sur la thèse, et argumenter contre lui, mais il n'est pas nécessaire que plus de cinq soient présents. Ils sont présidés par le Doyen, ou, en l'absence de celui-ci, par le plus ancien des professeurs présents. Le Président, quel qu'il soit, a toute l'autorité nécessairs pour maintenir l'ordre dans l'assemblée, ramener le candidat à la question, s'il s'en écarte, le reprendre, s'il manque en quelque chose, et même le protéger au besoin.

Art. V. — Durant la soutenance, qui dure trois heures, le candidat doit donner tous les développements et explications qui lui sont demandés, et répondre à toutes les objections qui lui sont faites et sur la thèse et sur les propositions.

Art. VI. — La soutenance se termine par le vote des Professeurs et des Docteurs qui ont pris part à l'examen. Ils le donnent en déposant dans une boîte placée devant le Président une des deux boules qu'on leur aura remise durant la séance. La boule blanche représente un vote favorable.

III. — PRIX

Prix Larue

Bourse de $40.00, donnée à l'élève de deuxième ou de troisième année, qui a gardé le plus grand nombre de points dans un concours ouvert sur toutes les matières de son cours. Cette bourse représente l'intérêt d'une somme de $800.00, offerte en don à la Faculté de Droit par l'entremise de M. Jean Baptiste Larue, de Montréal, exécuteur testamentaire de M. Prisque Gravel.

Prix de MM. C. S. Campbell, F. Meredith et J. B. Allan

Ce prix, qui consiste en ouvrages de droit, a été accordé jusqu'ici, chaque année, par trois anciens élèves de la Faculté,

MM. C. S. Campbell, F. Meredith et J. B. Allan, à l'élève de troisième année, qui a obtenu aux examens le plus grand nombre de points sur les matières du droit civil.

Prix Joel Leduc

Ce prix a été fondé par la Faculté en mémoire de feu M. Joël Leduc, bienfaiteur de la Faculté.

Il consiste en une bourse de $20.00, donnée par concours ouvert aux élèves de première année.

IV. — DISCIPLINE

Art. I. — Nul ne peut suivre les cours, sans avoir, au préalable, obtenu son inscription dans les registres de la Faculté.

Art. II. — Les élèves sont tenus de suivre les cours avec assiduité. Les professeurs prennent note des absences et celles-ci sont enregistrées. Lorsqu'elles ont lieu sans raison suffisante, les élèves sont exposés à n'être pas admis aux examens et à se voir refuser les certificats et diplômes dont ils ont besoin.

Art. III. — Ils ne sont admis dans la salle des cours qu'après le signal donné par l'appariteur, et ils doivent en sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qui leur est assignée ou qu'ils prennent au commencement du terme à défaut d'assignation.

Art. IV. — Ils peuvent parler dans les salles d'attente pourvu qu'ils le fassent de manière à ne troubler personne dans la maison et à n'être pas entendus dans la rue. Ils doivent garder le silence dans la salle des leçons, et, autant que possible, dans les couloirs et les escaliers.

Art. V. — Il est strictemant défendu de fumer dans les couloirs comme dans les salles et de salir le parquet.

Art. VI. — Les élèves ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier dans l'édifice occupé par la Faculté ou dans le voisinage.

Art. VII. — Tout dommage fait à l'édifice ou aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur, et l'appariteur en est responsable, s'il ne le fait pas connaître.

Art. VIII. — Tout acte de la part d'un élève, qui pourrait compromettre l'honneur de la Faculté, sera passible de la réparation qui pourra être exigée par les autorités universitaires.

Art. IX. — La Faculté punit la violation des règlements par l'admonition particulière, l'admonition publique, c'est-à-dire devant tous les élèves de la Faculté, le refus d'admission aux examens ou de certificat de cours, la suspension et le renvoi.

V. — HONORAIRES ET DEBOURSÉS

Inscription (au début de la 1re année)...............	$ 5.00
Cours, chaque année.................	50.00
Diplômes et frais d'examen pour le baccalauréat.....	13.00
" " " " la licence...........	15.00
" " " " le doctorat..........	40.00

Si le diplôme doit être expédié par la poste, il faut ajouter $1 pour les frais d'emballage et de poste.

Tous ces honoraires sont strictement payables d'avance. Le prix des cours se paye en deux versements, au commencement de chaque terme.

VI. — PRIVILÈGES

L'Université Laval à Montréal forme une corporation qui a été créée par la loi 55-56 Vict., c. 54 sous le nom de : « Les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal. » Cette corporation se compose de quarante membres environ, les uns nommés à vie, les autres élus pour cinq ans. Les anciens élèves de la Faculté de Droit, gradués depuis plus de cinq ans à la date d'une élection, ont le droit d'élire deux membres de cette corporation.

FACULTE DE MEDECINE

Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

I. — ENSEIGNEMENT

L'enseignement de la Faculté de Médecine se donne en quatre années. Il comprend les matières suivantes, divisées en deux sections, les primaires et les finales.

Primaires

Anatomie descriptive : 120 leçons par année (deux ans).

Anatomie pratique : 90 leçons de deux heures par année, (deux ans).

Histologie normale et pathologique : 60 leçons par année (deux ans).

Physiologie et Electricité médicale : 120 leçons par année (deux ans).

Hygiène : 30 leçons par année (deux ans).

Chimie médicale et Toxicologie : 120 leçons par année (deux ans).

Cliniques interne et externe, au Dispensaire de l'Hôpital Notre-Dame.

Pathologie générale : 60 leçons par année (deux ans).

Finales

Matière médicale et Thérapeutique, Pharmacie pratique : 120 leçons par année (deux ans).

Pathologie externe et médecine opératoire : 120 leçons par année (deux ans).

Pathologie interne : 120 leçons par année (deux ans).

Obstétrique et Maladies de la première enfance : 120 leçons par année (deux ans).

Médecine légale et Maladies mentales : 60 leçons par année (deux ans).

Clinique interne }
Clinique externe } 3 termes de huit mois ou 4 termes de 6 mois.

Ophtalmologie, Otologie, Laryngologie et Rhinologie : 60 leçons par année (deux ans).

Clinique obstétricale : 48 leçons (un an).

Gynécologie : 60 leçons (un an).

Pédiatrie : 30 leçons (deux ans).

Déontologie médicale et Histoire de la médecine : 10 leçons par année.

Anatomie pathologique et Bactériologie : 60 leçons (deux ans).

Electricité médicale pratique : 10 leçons (deux ans).

II. — DISSECTION

La dissection se fait par régions.

Chaque élève doit disséquer aux moins six régions, soit trois régions par année, avant de passer les examens primaires.

Chaque élève sera interrogé par le professeur d'Anatomie pratique trois fois pendant la dissection de chaque région, et si ses réponses sont satisfaisantes, il recevra, séance tenante, les initiales du professeur sur sa carte de dissection, ainsi que la date de cette signature.

Le professeur d'Anatomie pratique tiendra un registre où seront inscrits les noms des élèves, avec les régions qu'ils auront disséquées et la date de la cette dissection.

III. — HOPITAUX ET DISPENSAIRES

Hôtel-Dieu

Cet hôpital contient 250 lits et est construit de manière à recevoir 300 et même 450 malades au besoin.

Avec la bienveillante permission des Sœurs de l'Hôtel-Dieu, les élèves de la Faculté sont admis à profiter de tous les avantages qu'offre cet hôpital pour les Cliniques médicales et chirurgicales.

Le Département médical est sous le contrôle de la Faculté, les Professeurs titulaires de la Faculté étant de droit médecins de l'Hôtel-Dieu.

Hôpital Notre-Dame

Les élèves de la Faculté, avec la permission du conseil médical, ont accès à l'Hôpital Notre-Dame. Cet hôpital, fondé en 1880, peut aujourd'hui recevoir facilement 135 à 150 malades.

Il y a deux services de Médecins, deux services de Chirurgie, un service de Gynécologie, un service d'Ophtalmologie, Otologie, Rhinologie et Laryngologie et un service de Pédiatrie. Il y a aussi un laboratoire de Bactériologie et de Chimie.

Pour le plus grand avantage des élèves, les places suivantes leur sont offertes à l'Hôpital Notre-Dame depuis l'année 1890 : 1o deux places d'externes en Chirurgie ; 2o deux places d'externes en Médecine ; 3o une place d'externe en Gynécologie ; 4o deux places d'externes en Petite Chirurgie ; 5o deux places d'externes pour la section des maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge ; 6o deux places d'assistants au laboratoire d'Histologie, de Chimie et à la salle d'autopsie ; 7o une place d'externe à la section d'Electricité médicale ; 8o une place d'assistant au Dispensaire général ; 9o une place d'assistant au Dispensaire des enfants.

Hospice de la Maternité

A l'Hospice de la Maternité, dirigé par les Sœurs de la Miséricorde, les étudiants en médecine sont admis tous les jours sous la direction de leurs professeurs.

Les professeurs titulaires de la Faculté sont, de droit, Médecins consultants à cet hospice.

Dispensaires

En dehors des cliniques régulières données aux hôpitaux et à la Maternité, les élèves de la Faculté sont admis à suivre les services des différents dispensaires établis dans les limites de la ville.

Le nombre des malades qui viennent tous les jours à la consultation, la variété de leurs maladies, tout rend ces dispensaires d'une grande utilité pour les élèves, qui assistent à l'examen des malades, reçoivent des médecins de service les explications nécessaires et se rendent ainsi compte des besoins habituels de la pratique.

Les deux dispensaires généraux les plus importants sont ceux de l'Hôpital Notre-Dame et de l'Asile de la Providence ; le Dispensaire Saint-Joseph, sous la direction des Sœurs Grises, est aussi à la disposition des élèves.

A l'Hôpital Notre-Dame, outre le Dispensaire général, divisé en deux sections, médecine et chirurgie (la partie chirurgicale étant confié à M. le Dr Mercier, agrégé de la Faculté), il y a un Dispensaire d'Ophtalmologie, d'Otologie, de Rhinologie et de Laryngologie sous la direction de M. le professeur Foucher, un Dispensaire de Pédiatrie et un Dispensaire de maladies de la peau, de maladies vénériennes et de maladies nerveuses, un Dispensaire de Gynécologie, dirigé par M. le Dr Brennan, agrégé de la Faculté.

A l'Asile de la Providence, il y a aussi un Dispensaire spécial et une clinique pour le traitement des maladies de l'enfance. Ce Dispensaire constitue, avec celui déjà établi à l'Hôpital Notre-Dame, un complément nécessaire de l'enseignement clinique.

Enfin, M. le professeur L. E. Desjardins est chargé, à l'Hôtel-Dieu, d'un service et d'une clinique d'ophtamologie.

IV. — COURS PARTIELS

1. Les étudiants en DROIT, qui désirent suivre les cours d'Anatomie, de Jurisprudence médicale et de Toxicologie peuvent être admis à ces leçons, en prenant une carte chez le trésorier.

2. Les étudiants DENTISTES sont admis à suivre les cours d'Anatomie, de Physiologie, de Chimie et d'Anatomie pratique, exigés par le Collège des Dentistes.

3. Les étudiants VÉTÉRINAIRES sont admis à suivre les cours de Physiologie et de Chimie, et, une fois, le cours d'Histologie, suivant les règlements de l'Ecole Vétérinaire.

4. Les élèves en PHARMACIE seront admis à suivre les cours requis par les règlements du Collège de Pharmacie.

V. — EXAMENS

Le programme ci-dessus renferme tous les cours et le nombre de leçons exigés par le Collège des Médecins et des Chirurgiens de la Province pour l'obtention de la licence.

Chaque année académique s'ouvre vers le 1er octobre, pour se continuer sans interruption jusqu'à la fin de juin, sauf les vacances de Noël et de Pâques.

Les cours doivent être suivis dans l'ordre indiqué à la p. 56

D'après les nouveaux règlements du Collège des Médecins, sanctionnés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil,

à la date du 4 janvier 1894, les examens des primaires ne doivent avoir lieu qu'à la fin de la deuxième année, et les examens des finales à la fin de la quatriéme année.

Pour être admis au deuxième examen, l'élève doit avoir suivi tous ses cours primaires pendant deux ans. Tout élève de quatrième année devra, avant d'être admis au dernier examen, avoir subi avec succès tous les examens précédents.

En se présentant aux examens, les élèves devront produire leurs certificats d'admission à l'étude de la médecine, ou de succès à l'examen préliminaire, et toutes leurs cartes de cours théoriques et pratiques, dûment certifiés. Au quatrième examen, — examen final, — ils devront en outre produire leurs cartes d'hôpital et de maternité, dûment certifiées.

Les examens sur les cours dictactiques se feront par écrit et oralement.

L'examen par écrit se tiendra en premier lieu, et tout élève qui n'aura pas obtenu à ce premier examen le nombre de points exigés ne sera pas admis à l'examen oral.

Il y aura un examen écrit à la fin de la première et de la troisième année, sur les matières enseigées pendant le cours de l'année, et les notes de ces examens seront comptées aux examens de deuxième et de quatrième année.

VI. — DEGRÉS

L'Université accorde aux élèves de la Faculté de Médecine deux degrés, le baccalauréat et le doctorat.

Pour obtenir le baccalauréat, il faut avoir suivi régulièrement tous les cours inscrits au programme des matières primaires, et conservé, dans un examen spécial sur ces matières, un minimum de 51 points sur 100.

Pour le doctorat, il faut avoir suivi régulièrement tous les

cours des quatre années, et subi avec succès, en outre de l'examen primaire, un examen spécial sur toutes les matières finales. Le minimum des points à conserver, sur chaque matière, dans ce second examen, est également de 51 sur 100.

Le baccalauréat est conféré sans note qualificative. Le doctorat, au contraire, comporte, suivant la valeur relative de l'examen, une des trois notes suivantes : avec une très grande distinction, *summâ cum laude ;* avec grande distinction, *maxima cum laude ;* avec distinction, *cum laude.*

La note *summâ cum laude* est accordée à l'élève qui conserve, sur toutes les matières du double examen, la note *très bien.*

La note *maxima cum laude*, à celui qui obtient, avec plusieurs *bien*, une majorité de *très bien.*

La note *cum laude* à celui qui obtient un nombre de *bien* plus grand que celui des *très bien.*

Cette troisième note peut être méritée, en dépit d'un ou de quelques *assez bien*, pourvu que chacun de ces *assez bien* soit compensé par deux *très bien.*

Le candidat qui conserve, au moins sur chaque matière, la note *assez bien*, reçoit le titre de docteur, sans note qualifieative. Toute note inférieure à celle-là, sur quelque matière que ce soit, est éliminatoire.

Les diplômes doivent être demandés au Secrétaire de l'Université Laval à Québec, en produisant un certificat du Secrétaire de la Faculté. Le doctorat donne le droit d'exercer la médecine, la chirurgie et l'obstétrique dans toute l'étendue de la province de Québec. Mais le docteur en médecine est obligé par la loi de faire reconnaître son diplême par le Collège des Médecins et des Chirurgiens de la Province.

VII. — DISCIPLINE

1. Après chaque cours, les élèves devront se retirer dans la salle d'attente qui leur est réservée, et laisser vacante la salle de cours, jusqu'à l'entrée du professeur.

2. Aucun élève n'est admis aux examens sans avoir produit ses cartes d'assiduité à tous les cours, signées par les professeurs de ces cours. Ces cartes doivent être certifiées à la fin de chaque session, pour les cours de cette session. Ce terme passé, elles ne peuvent être certifiées qu'au bout de la session suivante, après reprise des mêmes cours.

3. Un manquement aux bienséances durant la dissection, l'ivrognerie, une mauvaise conduite à l'Université ou au dehors, sont passibles d'expulsion ; et l'élève expulsé ne peut toucher aucune remise sur les sommes qu'il a payées à la Faculté.

4. Pour être admis aux hôpitaux, il faut être inscrit dans le registre de la Faculté.

5. De même, pour être admis à la Maternité, il faut avoir suivi au moins pendant deux ans les cours de la Faculté.

6. La Faculté exigera de tout élève que les lois de la plus stricte bienséance soient observées durant les visites aux hôpitaux ainsi qu'à la Maternité.

7. Il est absolument défendu aux élèves d'amener aucune personne étrangère dans la salle de dissection, sans une permission spéciale du Trésorier.

8. Les élèves seront responsables et paieront les dommages pour toute détérioration faite par eux à la propriété ou à l'ameublement de la Faculté et de l'Université.

VIII. — HONORAIRES ET DÉBOURSÉS

Règlement pour le paiement des cours

1. Au commencement de chaque année, les élèves devront faire inscrire leur nom et le lieu de leur résidence dans le registre de la Faculté et obtenir du Trésorier une carte d'inscription, portant le numéro de leur siège au cours.

2. Le bureau du Trésorier est ouvert tous les soirs, samedi et dimanche exceptés, de 5 à 6 heures.

3. Le registre de la Faculté sera fermé le premier jour de novembre pour le premier terme, et le 1er février pour le deuxième terme. Cette règle sera strictement observée, et personne ne sera admis à suivre les cours après ces dates.

4. Aucun élève ne sera admis à suivre les cours, s'il n'a pris ses cartes chez le Trésorier.

5. Les élèves dentistes sont admis à suivre les leçons au prix de $40.00 par année, et les élèves vétérinaires à celui d'un demi-cours. Le prix des cours est payable d'avance, par moitié, au commencement de chacun des deux premiers termes, c'est-à-dire en octobre et en janvier, excepté pour les élèves dentistes, pharmaciens et vétérinaires, qui devront payer le tout en entrant.

La Faculté tiendra responsable du paiement des cours tout élève qui aura pris ses cartes d'inscription chez le Trésorier, que les cours aient été suivis ou non.

6o Les parents des élèves sont instamment priés de régler personnellement avec le Trésorier, M. le Dr Foucher, au bureau de la Faculté.

Déboursés que les élèves ont à faire chaque année

Inscription	$ 2.00
Cours de l'année entière	80.00
Maternité	8.00
Hôtel-Dieu et Hôpital Notre-Dame, (12 mois)...	8.00
Région de dissection	4.00

Prix des diplômes (payables à Québec)

Diplôme de Bachelier	$ 5.00
Diplôme de Docteur	20.00
Frais d'emballage et de poste	1.00

La carte d'admission aux hôpitaux (Hôtel-Dieu et hôpital Notre-Dame) sera, comme l'année dernière, livrée aux élèves par le Trésorier lui-même, qui seul en percevra le prix. Cette carte donne au porteur le droit d'entrée, à volonté et durant la même période, dans les deux hôpitaux. Elle doit être prise et payée avant le 1er novembre.

FACULTE DES ARTS

Cours de Littérature française

Le seul cours, dépendant de cette faculté, qui soit encore organisé, est celui de littérature française. Il a été créé en 1898, grâce à la libéralité de M. l'abbé Colin, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice et du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec. Ce sont des professeurs français, agrégés de l'Université de Paris, qui l'ont donné jusqu'ici.

Il comprend à la fois des conférences publiques sur les grands auteurs et les chefs-d'œuvres de la littérature française, et des leçons proprement dites, d'un caractére didactique, sur l'art d'écrire et la critique littéraire.

Les conférences sont ouvertes au public et gratuites.

Le cours didactique est ouvert à trois catégories d'auditeurs : les élèves proprement dits, spécialement inscrits à ce cours, les élèves des autres facultés de l'Université, et les personnes étrangères à l'Université, payant un droit d'entrée.

Pour être considéré élève du cours, il faut s'inscrire préalablement au secrétariat de l'Université, assister au cours avec assiduité, et présenter, au moins une fois par mois, un travail écrit, sur les indications du professeur.

Les élèves sont admis gratuitement au cours, et peuvent aspirer aux prix décernés aux lauréats du concours de la fin d'année, s'ils ont réalisé les conditions précédentes. Dans le classement de ce concours, — qui consiste en une composition française, — on tient compte des notes obtenues pour les travaux mensuels.

Les étudiants des autres facultés sont admis gratuitement, sur présentation de leur carte d'inscription.

Les personnes étrangères à l'Université ont à payer un droit d'entrée de 25 centins pour chaque leçon, ou de $3.00 pour la saison.

La saison du cours embrasse une période de six mois, de novembre à avril, en tenant compte des vacances de Noël et de Pâques.

Les conférences publiques ont lieu tous les quinze jours, le mercredi soir, à 8 heures, dans la salle des promotions. Les leçons du cours didactique se donnent tous les lundis soirs, à $8\frac{1}{4}$ heures, dans la salle des conférences publiques du premier étage.

L'inscription se fait au secrétariat, durant la semaine qui précède l'ouverture des cours.

Prix du concours littéraire de la fin de l'année 1902-1903

1er	Prix....................	Bourse	de	$50.00
2e	"	"	"	40.00
3e	"	"	"	30.00
4e	"	"	"	25.00
5e	"	"	"	20.00

Conférences diverses

Dans l'intervalle des conférences de littérature française, le mercredi, d'autres conférenciers, appartenant généralement à l'Université, sont invités à traiter différents sujets, religieux, historiques, littéraires, etc. Ces conférences sont également publiques et gratuites.

ECOLE POLYTECHNIQUE

Annexée à la Faculté des Arts.

Enseignement

Les programmes d'études embrassent toutes les sciences pures et appliquées, qui forment le fond de l'enseignement dans toutes les institutions importantes du même genre.

Ils ne peuvent trouver place dans cette publication à cause de leurs développements considérables. Nous n'en donnerons qu'une nomenclature sommaire.

Le cours régulier d'études est de quatre ans

La 1ère année est exclusivement consacrée aux *mathématiques élémentaires* et aux *éléments* de la *physique*, de la *chimie* et de l'*histoire naturelle.*

Les 2e, 3e et 4e années font les études *mathématiques* de l'*ordre supérieur*, nécessaires aux travaux de l'ingénieur, la *physique*, la *chimie*, la *mécanique*, la *géologie*, et les cours techniques suivants : l'*architecture*, la *construction des machines*, le *lever des plans* et la *géodésie*, la *cosmographie*, les *constructions civiles*, les *ponts* et les *constructions métalliques*, l'*hydraulique*, les *chemins de fer*, les *travaux publics*, la *chimie analytique*, la *physique industrielle* et l'*électrotechnique.*

A ces cours viennent s'adapter des travaux d'application, qui sont présentés, chaque année, à un jury dénommé Conseil de perfectionnement.

Une note d'un minimum déterminé, dans chaque cours, est nécessaire à la fin de chaque année pour passer d'une division à la division supérieure ; l'obtention des diplômes est, de même, soumise à certaines conditions portant sur l'ensemble des quatre années d'études.

L'Université délivre les diplômes d'ingénieur civil aux élèves qui terminent leurs cours dans les conditions de succès déterminés par les règlements. Ce diplôme donne droit à celui de Bachelier ès-sciences appliquées. (B. A. S).

La *Gazette Officielle* de la province de Québec, le Rapport du Surintendant de l'instruction publique et l'Annuaire de l'Université Laval publient la liste des élèves sortants, qui ont obtenu le diplôme d'ingénieur.

Les élèves de l'Ecole Polytechnique jouissent des privilèges conférés aux étudiants en génie civil par les lois spéciales à la profession d'arpenteur.

Des élèves dits « partiels » peuvent être admis à suivre certains cours, en dehors du cadre régulier de l'Ecole, si leur aptitude à les suivre est constatée ; ces demandes sont l'objet d'arrangements particuliers.

Conditions d'admission à la 1ère année d'études ou 4e division

Les conditions d'admission à la première année sont les suivantes :

1o Passer un examen satisfaisant sur :

Le calcul arithmétique.

L'algèbre, jusqu'aux équations du 2me degré exclusivement.

La géométrie plane :
- Eléments d'Euclide, livres I, II, III, IV, VI, VII.
- Eysséric chap. I, II, III, IV, géo. plane.
- Legendre, livres I, II, III, IV.

A partir de 1903, les premières notions de trigonométrie seront exigées.

2o Être âgé de 16 ans (sauf dispense d'un an, accordée par le jury d'examen, suivant le résultat de l'examen).

Le programme des matières d'examen pourra être modifié graduellement.

Les candidats peuvent se présenter à partir de l'ouverture de l'année scolaire, ou, par anticipation, avant la clôture des classes de l'année précédente.

L'examen est passé devant le directeur des études et les professeurs de mathématiques de l'école.

Fondation Murphy

En 1874, feu M. Peter Murphy, commissaire des écoles catholiques de Montréal et membre du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec, a fait, en faveur de l'Ecole Polytechnique, une fondation perpétuelle, qui doit être employée aux fins suivantes :

1o Une médaille d'argent, à l'effigie du donateur, est destinée à l'élève le plus méritant de la quatrième année, pourvu que la moyenne générale de ses notes, pour le cours complet, atteigne au minimum 16½ sur 20.

2o Deux bourses, de $50.00 chacune, sont mises annuellement à la disposition de deux élèves, choisis par l'administration de l'Ecole, pour payer leurs cours.

Rétributions scolaires

Les rétributions scolaires sont les suivantes :

1o $5.00 pour l'immatriculation, quand l'élève entre à l'Ecole, valable pour toute la durée de son cours d'études.

2o $50.00, rétribution annuelle pour l'enseignement. Ce montant couvre l'usage sur place de la bibliothèque et les frais de laboratoire, en dehors des manipulations personnelles des élèves dans le cours de chimie analytique.

3o Un dépôt annuel de $5.00 pour la fourniture par l'École de certains documents autographiés, et pour couvrir la dépense de certaines détériorations légères, provenant de la faute des élèves ; la balance de ce montant leur est restituée annuellement.

Le payement de la rétribution de $50.00 se fait au début de l'année pour toute l'année, ou au début de chaque session pour la session.

S'il se fait dans les quinze jours de l'ouverture de la session, il est accordé 5% d'escompte.

Le montant du dépôt de $5.00 peut varier dans les années à venir, si la valeur des documents fournis devient plus considérable.

Nul n'est admis à passer des examens généraux, spécialement à la fin de l'année, s'il n'est en règle avec l'administration pour quelque compte que ce soit.

Les élèves, dans leur dernière année, doivent aussi faire le dépôt de $20.00 pour les frais de diplôme d'ingénieur civil.

Le diplôme de Bachelier ès-sciences appliquées (B. A. L). coûte $10.00.

Les élèves « partiels » auront à faire des déboursés spéciaux, fixés pour l'année par la commission administrative, suivant les études qu'ils demanderont à suivre.

Les livres et objets prescrits par le directeur sont obligatoires et à la charge des élèves.

Bourses

Nul ne peut obtenir de bourse dans la première année de sa présence à l'École

Les octrois de bourses ne sont jamais que pour un an. Les décisions de la Corporation, octroyant une bourse, doivent être considérées comme étant une faveur rétroactive accordée au postulant, s'il s'est fait remarquer par son zèle et son mérite durant l'année scolaire et si, d'ailleurs, sa position de fortune appelle exceptionnellement la bienveillance de la Corporation.

En conséquence, aucune bourse n'est accordée que sur le rapport du directeur des études.

La gratuité scolaire ne s'applique qu'à la rétribution de $50.00.

ECOLE DE MEDECINE COMPAREE

ET DE SCIENCE VÉTÉRINAIRE (1)

---

(1) Voir tous les détails concernant cette école affiliée, dans son annuaire spécial.

GRADUES DE L'UNIVERSITE LAVAL

A MONTREAL

Depuis sa fondation jusqu'au mois de juin **1902** (1)

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Bacheliers en Théologie

1880—Becker, Henry-Charles
McKeon, Albert-John
McMahon, Dennis
Walsh, J.-J.
1884—Gibson, Thomas-S.
1886—Butler, Fr.-In.
Kane, Chs-Fr.
1887—Bastien, Alfred
1889—Grace, J.-F.
1890—O'Reilly, N.
1892—Auclair, Elie
1893—Roy, J.-E.
1894—Gauthier, G.-L.
1896—McCauley, H.-W.
Sullivan, M.-B.
Walter, A.-C.
1897—Barry, J.
Carroll, J.-P.
1899—Curran, M.-J.
Nagle, N.-J.
O'Learey, L.-J.
Valois, J.-A.-O.
1901—Walsh, J.-J.

Licencié en Droit Canonique

1901—Curran, M.-J.

Licenciés en Théologie

1879—Becker, Henry-Charles, (avec distinction
McKeon, Albert-John
McMahon, Dennis
1892—Auclair, Elie avec distinction
1897—Carroll, J.-P.
1899—O'Leary, L.-J.

Docteur en Théologie

1879—Becker, W.-C.

(1) Cette liste ne contients, sauf pour les grades en médecine humaine et vétérinaire, que les noms des gradués qui ont *demandé* à l'Université le diplôme attestant le grade *mérité*. Les gradués de l'année 1901-1902 sont indiqués plus loin.

FACULTÉ DE DROIT

Bacheliers

1879—Simard, Eugène
1880—Guindon, Louis-Napoléon
Paradis, Joseph-Edouard
1881—Bertrand, Emery-Philippe
Brosseau, Toussaint
Cressé, L.-G.-Auguste
Doucet, Joseph-Stanislas
Leduc, Joseph-Dominique
Mackay, Auguste-Etienne
Rinfret, Joseph-Alfred
Taché, Louis-Jean-Etienne
Turgeon, Louis-Edouard
1882—Baillargé, Maurice
Bissonnette, M.-L.-Amédée
Beaune, Joseph
Champagne, Louis-Nap.
Cholette, Henri-Arthur
Drouin, Pierre-Elzéar
Dugas, Amédée
Fortin, Georges-Elzéar
Lafontaine, Edouard-Ulric
Laliberté, Eusèbe
Martel, Joseph-Philippe
McCully, Cornélius
Marion, Joseph-Eugène-Ed.
Morgan, William-G.
Poirier, Pierre-T.
Renaud, Pierre-Uldéric
1883—Chênevert, Cuthbert-Alph.
Dandurand, Raoul
Gagnon, Charles-Edouard
Hennessey, Daniel-Jean
Héroux, Joseph-Georges-E.
Lafortune, Daniel-Arthur
Laurendeau, Romulus-H.
Lavallée, Louis-Arsène
Leroux, Joseph-Stanislas
1883—Lynch, Joseph-Arthur
Melançon, Joseph
Moreau, Tancrède-Toussaint
Papineau, Louis-Joseph
1883—Prieur, Georges-Robt-Arth.
Roy, Joseph-Pierre
St-Louis, Charles-Horace
1884—Allard, Victor
Bauset, Edouard
Bédard, Edouard-Jean
Bélanger, Louis
Bouchette, Robert-Errol
Brodeur, Louis-Philippe
Chambers, Arthur-Hetching
Delfausse, Jean-H.-R.
Desaulniers, Ernest-Louis
Goffrion, Jean-Geo. Godefroy
Gouin, Jean-Lomer
Gratton, Charles-Eusèbe
Laurendeau, Georges
Marceau, François-Raymond
Olivier, Joseph-Charles
Rinfret, Léonce-Auguste
Roy, Charles-Salomon
1885—Brunet, Joseph-A.
Champagne, Cyrille-Hector
deLorimier, Albert-E.
Gérin, Léon
Germain, Stanislas-Adolphe
Hébert, Joseph-Albert
Lanctot, Charles
Marceau, Joseph-Odilon
Mathieu, Ernest-S.
Tremblay, Louis-Philippe
Villiars, Joseph-Antoine
1886—Brien, L.-Adélard
Chauvin, Hector
Demers, Louis-Philippe
Ducharme Charles-L.
Forget, Joseph-F.-Philéas
Gaboury, Louis-Amédée
Gendron, L.-A.-Aimé
Hénault, E.
Hétu, L.-J.-Ovide
Lacoursière, R.-Stanislas

1886—Lemire-Marsolais, M.-J.-A.
Macdonald, M.
Murphy, David-E.
Perrault, Joseph-Edmond
Prévost, Louis de Gonzague
Rocher, Auguste
Sicotte, Louis-Wilfrid
1887—Bourgeois, E.
Bruneau, A.-A.-A.
Cormier, F.
Gervais, Honoré-H.-A.
Larose, Wilfrid
Légaré, A.
Meredith, Frederick-E.
Viau, L.-P.-H.
1888—Allan, J.-Bryce
Beaudoin, A.
Crépeau, A.
Gélinas, Eugène
Godin, Eugène-H.
Lavallée, P.-O.
Morin, J.-B.-M.-Victor
Plourde, F.-Ubald
Sanche, Hubert
Théoret, J.-A.
1889—Bouliane, Adjutor
Joubert, A.-W. A.Beaumont.
Merizzi, Philippe-Romuald
1890—Chauveau, P.-A.
Colpron, J.-N.
Crépeau, F.-G.
Fiset, M.
Giroux, A.
Jocks, J.-W.
Ladouceur, E.-A.-B.
Lamarche, L.-J.-P.
Lippé, C.-A.
Meunier, J.-H.
Rinfret, E.-A.
Roy, F.-X.
Schetagne, H.-F.
St-Denis, A.-J.-A.
Villeneuve, F.-E.
1891—Bouchard, A.
Chagnon, J.-N.-A.
DeLorimier, R.
Ladouceur, E.-A.-B.
1892—Bourdeau, G.-A.
Bernard, L.-E.
Bourgeois, J.-M.
Coderre, L.
Fournier, J.-O.
1892—Germain, L.-A.-E.
Hénault, L.-A.
Ladurantaye, J.-G. de
Lussier, J.
Lacasse, P.-C.
Laurendead, C.-U.
Martineau, Victor
Masson, Louis
O'Bready, M.
Primeau, Eugène
Proulx, W.-J.
Routhier, M.-O.
1893—Brault, C.-E.-A.
Buchanan, A.-W.-P.
Fontaine, Z.
Généreux, G.-A.
Labelle, J.-A.
Mackay, J.-Alfred-A.
1894—Archambault, A.
Bazin, A.
Beaubien, C.-P.
Beaudoin, R.-T.
Benoit, B.
Bonin, A.
Beaudry, J.-R.-F.
Chevalier, J.
Denault, J.-N.-A.
Dumouchel R.
Drouin, J.-A.
Décarie, J.-L.
Foisy, J.-A.
Garceau, Napoléon
Goyette, O.-A.
Lamarche, J.-A.
Lamothe, C.
Lesage, J.
Loranger, Louis
Marsan, G.-A.
Mount, W.
Merizzi, E.
Ouimet, J.
Plante, M.-H.-A.
Pagnuelo, Tancrède
Prévost, J.-B.-B.
Rousseau, A.
Sylvestre, Joseph
Tourigny, A.
Trudel, P.
Vanier, A.
Vermet, J.-C.
1895—Archambault, J.-B.
Boissonnault, G.

1895—Bourbau, J.-M.-A.
Brossard, L.-J.-A.
Beuelac, Pierre
Belzile, Louis de Gonzague
Baker, W.-A.
Chalifoux, L.
David, J.-H.
Desjardins, A.
Demers, Joseph
Dubreuil, A.
Décarie, A.
Fortin, Auguste
Gourre, E.
Garneau, J.-H.-H.
Gauthier, D.
Guilbault, R.
Goyette, C.-L.
Joseph, Em.
Jacobs, L.-W.
Jasmin, H.-L.
Lamarre, J.-T.
Lamarche, J.-S.
Lamoureux, R.-M.-J.
Lavimodière, A.
Laporte, C.-Z.
Larose, V.
Léonard, J.-E.
Létourneau, S.
Massicotte, E.-Z.
Mondou, J.-A.-A.
Mount, H.-E.
Paquet, C.
Perron, J.-L.
Perrault, C.
Rivet, Ad.
Roy, Elzéar
Senécal, O.
Sicotte, L.
St-Germain, P.
Wilson, C.-A.
1896—Archambault, N.
Bégin, Ph.-A.
Comeau, J.-A.
Cordeau, N.-Z.
Desislets, A.
Gosselin, A.-L.
Gérin, J.-L.
Lachapelle, E.-J.
Lamontagne, J.
Lavallée, Charles-B.
Leclaire, J.
Mathieu, De Ligny
1896—Morin, L.-J.-S.
Paré, O.
Robillard, Ald.
Salaberry, René de
Tétreau, Ernest
1897—Baby, L.-G.-A.-Duperron
David, J.-T.
Derome, L.
Ferron, J.-F.
Foisy, J.
Geoffrion, J.-N.-A.
Geoffrion, L.-P.
Gohier, H.
Gaudet, Victor
Lacroix, J.-O.
Lamarche, J.-A.
Mainville, J.-R.
Monty, R.
Meunier, E.
Mousseau, J.-O.
Papillon, J.-A
Rousseau, E.
Sincennes, J.-B.
Touchette, G.
Tessier, N.
Vanier, G.
1898—Archambault, J.-S.
Brassard, E.
Brodeur, J.-A.
Fortin, P.-A.
Godbout, A.
Lemieux, A.
Léonard, V.
Poliquin, G.
Trépanier, P.-J.-T.
1899—Bertrand, L.-Z.
Brien dit Desrochers, J.E.M.
Bernard, Hector
Bérard, Jean-Baptiste
Cordeau, L.-B.
Cinq-Mars, A.
Damphousse, Honoré
Desaulniers, Edmond-L.
Dufresne, H.-R.
Fontaine, L.-Beaulieu
Forest, J.-Z.
Goyette, C.-A.
Gaudet, J.-M.-B.
Gagnon, Isidore
Guérin, L.
Gravel, A.
Julien, J.-A.

1889—Lalonde, Wilfrid
Lorimier, L.-Raoul de
Lapierre, Omer
Laramée, J.-A.-H.-Arthur
Laurier, Raoul
Lebeau, J.-E.
Mathieu, J.-J.-V.
Mercier, Henri
Mercier,J.-A.
Milette, J.-N.-A.
Ogleman, J.-A.
Pilon, J.-A.
Pruneau, J.-A.-N.
Prud'homme, A.-E.
Raymond, Napoléon
Rivet, H.
Rocher, Robert
Robitaille, C.
Séguin, P.-A.
St-Martin, L.-N.
Tremblay, O.
Trudeau, J.-P.-C.
1900—Béique, Louis-J.
Bisaillon, H.-R,
Béliveau, J.-A.
Décary, E.-R.
Desmarais, O.
Jodoin, T.
Hébert, Ernest
Lévesque, L.-E.
1900—Leduc, L.
Marceau, J.-V.
Mayrand, G.
Patterson, W.
Rainville, J.-H.
Sainte-Marie, J.-W
1901—Archambault, Auguste
Archambault, Joseph
Bigué, Philippe
Dion, Héliodore
Désy, Louis-Joseph-A.
Demers, Hector
du Tremblay, Pamphyle-B.
Deguire, Séraphin
Faribault, Léon
Laflamme, Horace
Laurier, Lévis
Libersan, Albert-T.
Lacasse, Napoléon-N.
Lacombe, Georges-Albini
Magnan, J.-Georges
Molleur, Georges-O.
Marsolais, Georges-L.
Roy, Joseph
St-Pierre, Henri-A.
Savignac, Albert
Tremblay, François
Talbot, Joachim
Valiquette, Alphonse

Licenciés

1879—Chaurest, Joseph-Adolphe
Descarries, Joseph-Adélard
Lafontaine, Pierre-Eugène, avec grande distinction
Léveillé, Charles-Alphonse
Nantel, Bruno
St-Julien, Jules-André
1880—Boisvert, Onésime, avec grande distinction
Dorion, Ach., avec grande distinction
Lamirande, Alexandre
1881—David, Arthur
Drouin, Joseph-Octave,avec grande distinction
Emard, Joseph, avec distinction
1881—Gérin-Lajoie, Henri, avec distinction
Lemoyne de Montigny, Chs, avec grande distinction
1882—Belcourt, Napoléon-Ant., avec grande distinction
Comeau, Louis-Arsène-Her.
Fortin, Thos, avec grande distinction
Holt, Chs-McPherson
Richard, Jos.-Henri-Nap. avec grande distinction
1883—Jodoin, Alexandre
1884—Campbell, Charles-S. avec grande distinction
1886—Demers, L.-Philippe, avec grande distinction

1887—Bérard, L.-P.
Gervais, H.-Hon.-A., avec grande distinction
Meredith, Fred.-Ed., avec distinction
Viau, Louis-Phil.-H., avec grande distinction
1890—Mathieu, Georges-Etienne
1891—Lamarche, J.-A.
Loranger, Louis
1896—Brisset, Joseph
Beaudry, P.
Cousineau, Philémon
Cusson, V., avec grande distinction
Dessaulles, Casimir
Lachapelle, A., avec grande distinction
Meunier, L.
Rodier, C.
Surveyer, Edouard-F.
Taschereau, Robert-A.-P.
1897—Beaudoin, G.
Bédard, L.-A.
Boucherville, Joseph de
Brossard, E.
Duranleau, A.
Hébert, J -A.-H.
Lacoste, Paul
Mousseau, J.-O.
1899—Archambault, Anthime-S.
Beauregard, Elzéar
Boileau, L.-J.
1899—Bourbonnière-Gaudry, J. B. F., avec distinction
Bertrand, L.
Bessette, Wilfrid
Dussault, J.-C.-Hector
Fortier, H.-A.
Guilbault, J.-P.-O.
Grenier, Armand
Hurteau, J.-A.
Lanthier, J.-O.
Loranger, Joseph-H.
Marchand, C -E.
Patenaude, E., avec grande distinction
Piché, Anthime
Pelletier, A.-S.
Rainville, Paul
Rousseau, Maurice
Savignac, J.-A.
1900—Biron, E.
Cinq-Mars, Alexandre, avec grande distinction
Desbois, D., avec distinction
Fauteux, G.-A.
Morin, A.-Zénon
Pigeon, A.
Robert, J.-Léonide
St-Cyr, J.-F., avec grande distinction
Saint-Germain, Paul
1901—Beaudry, L.-Richard
Marin, Joseph-Henri
St-Jacques, Joseph-Léon

Docteurs

1882—Lafontaine, Pierre-Eugène
1889—Demers, Louis-Philippe
Gervais, Honoré
1901—Cousineau, Philémon
1901—Holt, Charles-McPherson
Loranger, Louis
Taschereau, Robert

FACULTÉ DE MÉDECINE

Bacheliers

1880—Cherrier, Joseph
Cormier, Isaïe
Gaboury, Aimé
1881—Chaffers, Joseph
Joyal, Arthur
Lafontaine, Félix-Gustave
Leroux, Joseph
Matte, Louis-Eug.-Nap.
Prévost, Jos.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1882—Brennan, Michael-Thomas
David, Paul-Arthur
Desjardins, Joseph
Mignault, Rodrigue
Surprenant, Joseph
Sylvain, Emile
1884—Hénault, Wilbrod-Antoine
Lambert, J.-O.
1885—Chabot, N.-Gédéon
Delisle, Arthur
Delorme, L.-N.
Filiatrault, S.
Marsil, Charles
Ostiguy, Charles-Ovide
Richard, J.-B.
Roy, L.-J.-Hercule
1886—Daignault, Joseph-Arthur
Duhamel, Alfred-Antoine
deCotret, Elphège René
Mount, John-N.-P.
Rasconi, Charles-Edouard
Ricard, J.-Arthur
Schiller, L.-Edouard
Thériault, Horace
1887—de Pontbriand, J.-T.-D.
Desjardins, J.-Stanislas
Laberge, Joseph-Edouard
Ostiguy, J.-Bte-Emile
Villeneuve, Georges
1888—Boulet, J.-Rodolphe
de Cotret, Oswald-René
Harwood, Louis de Lotb.
1888—Lemoyne de Martigny, Ad.
Lesage, J.-E.
Létourneau, J.-Narcisse
Mercier, Oscar-F.
Poirier, S.-Simon
1889—Désy, Louis-Joseph
Duhamel, Henri-Masson
Laurin, E.
Leduc, L.-P.-N.
O'Rourke, Jean-Guillaume
1890—Beaudry, Rodolphe
Brien, J.-A.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Hébert, René
Préfontaine, H.
1891—Charlebois, Ls-A.
1892—Bourdeau, V.-J.
Champagne, J.-A.
Chènevert, O.
Dufresne, L.-A.-H.
Duhamel, A.
Godin, C.-H.
Lemay, J.-D.
1893—Bachand, J.
Beauchamp, J.
Desrosiers, L.-A.
Gendron, A.-E.
Landry, N.
Lefebvre, A.
Lupien, L.
Montpetit, L.-A.
1894—Bergeron, E.
Charon, T.-C.-C.
Girard, A.
Hurtubise, A.
Lebel, A.
Legris-Lavergne, J.-W.
Pinault-Deschatelets, J.-P.
Pomerat, C.-M.
Richard, J.-B.
Robillard, J.-E.
1895—Albert, L.-N.

1895—Boulay, A.-O.
Charbonneau, J.
Chevigny, A.-J
Demers,J.-F.
Desaulniers, E.-L.-M.
Fecteau, A.
Gélinas, J.-A.
Labelle, W.-J.
Roy, J.-N.
1896—Daudelin, S.-A.
Désy, E.-V.
McCoy, H.-Alexandre
Ostiguy, Paul
Poutré Ephrem
1897—Caisse, L.-P.
Décarie, J.-P.
1897—Lemoine, J.-H.
Roy, G.
1898—Boucher, N.
Girouard, L.-D.
1899—Abdou, N.-A.
Casgrain, E.
Colin, J.-E.
Jacotel, J.-A.
Malouf, Abraham-Kat.
Saucier, J.-T.-O.
Scott, Charles
1901—Brisset, Gabriel
Caron, Amable
Desmarais, Philéas
Landry, Joseph-Napoléon

Docteurs (1)

1880—Cardinal, Joseph-Arthur
Carrières, Damase
Demers,Octave
Dupont, Flavien
Jeannotte, Benjamin
Jeannotte, Joseph-Hubert
Lacaille, J.-C.-Ernest
Mallette, Ovila
1881—Cormier Isaïe-J.
Gaboury, Aimé
Lemaitre, Joseph-Edouard
Olivier, Georges-H.
Savard, Alfred
Tranchemontagne, Rod.
1882—Guerrier, Joseph
Demers, Gustave
Janson, Gaspard
Matte, L.-E.-Napoléon
1883—Bastien, Edmond
Brien, Samuel
Cormier, Arthur
Devlin, Frank
Filiatrault, Michel
Gagnier F.-X.
Gauthier, Jérôme-D.
Goyette, J.-Octave
Grenier, Edmond
Joyal, Arthur
1883—Lafontaine, F.-Gustave
Leroux, Joseph
Marsolais, Avila-L.
Prévost, J.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1884—Barnaud, Elie
Boucher, Hormisdas
Brennan, Michael-T.
David, Arthur-P.
Desjardins, Joseph
Duval, Ernest
Surprenant, Joseph
Tremblay, Jos-.Euclide
Valin, Charles-N.
1885—Houle, Joseph
Legault, Napoléon
Smith, Chs-Gaston
1886—Benoit, Louis-V.
Bernard, A.-Anaclet
Chabot, N.-G.
Choquette, Horace-Ernest
Delisle, Georges-Arthur
Delorme, L.-N.
Garneau,P.-Uldéric
Hénault, Wilbrod-A.
Lavallée, Arsène
Normand, Louis-Philippe
Ostiguy, Chs-Ovide

---

(1) Cette liste ne contient que les noms des gradués de l'Univerité Laval. Les élèves qui ont reçu leur grade de l'Université Victoria avant l'Union de la Faculté de Médecine avec l'Ecole de Médecine et de Chirurgie (1843-1891), sont publiés dans l'annuaire spéciale de l'Ecole-Faculté.

1886—Rochon, L.-C.-A.
Roy, L.-J.-Hercule
1887—Daignault, Joseph-A.
Delisle, Arthur
de Pontbriand, Jos.-T.
Desjardins, Joseph-S.
Duhamel, A.-A.
Girard, Sévère-J.
Marcil, Chs-V.-E.
Mayrand, J.-A.
Perrault, L.-Roch
Rasconi, Chs-E.
Richard, Jean-Baptiste
1888—Bélanger, Ferdinand
deCotret, Elphège René
Laberge, Joseph-Edouard
Lavoie, G.-N.
Mount, John-N.-P.
Ricard, Arthur
Schiller, Ls-Edouard
Thériault, Horace
1889—Foy, Meredith
Mackay, Eugène
Laviolette, Camille
Létourneau, J.-N.
Ostiguy, Emile
Villeneuve, Georges
1890—Bélanger, Ferdinand
Bissonnette, O.-Arthur
Boulet, J.-Rodolphe
Brodeur, A.-J.-L.-O.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Chevrier, G.-Rodolphe
de Cotret, J.-Oswald-René
de Martigny, Adelstan-J.-L
Dorion, Jérôme
Duhamel, Henri-Masson
Fortier, Henri-O.
Fugère, Napoléon
Gariépy, Joseph-Camille
Leduc, L.-P.-Napoléon
Leriche, L.-E.
Lesage, Georges-E.
Mercier, Félix-Oscar
O'Rourke, J.-W.
Poutré, J.-Ephrem
Préfontaine, H.-H.
Sasseville, H.-M.-N.
Smith, -G.-H. Labrèche

1890—Thuot, J.-V.
Valois, L.-J.-Alméida
Vanasse, J.-E.
1891—Auger, Narcisse
Bellemarre, A.-H.-N.
Caron, T.-E.
Charette, Joseph-Albini
Charlebois, Louis.-A.
Daunais, Chs-E.
Derome, Simon
Dion, J.-Thomas
Dusseault, N.-Arthur
Harwood, Ls de Lothbinière
Johnson, J.-O.
Lalonde, M.-J.-P.
Lemay, Jos.-Daniel
MacDuff, Stanislas
Rochon, Charles-A.
1892—Arrault, Jules, avec grande distinction (1)
Bélanger, David-Siméon
Bessette, E.-A., avec distinction
Beaudoin, J.-E.-A., avec distinction
Bergevin, Louis, avec distinction
Beauchemin, Herménégilde avec distinction
Bourbonnais, Elie
Bellerose, A.-H. avec grande distinction,
Brien, J.-Adhémar, avec grande distinction
Benoit, Emmanuel, avec distinction
Beaudry, Rodolphe, avec grande distinction
Champagne, Adélard
Charbonneau, Anthime
Cholette, Clément
Choquette, Félix
Deslauriers, J.-Bte
Daigle, J.-Achille, avec grande distinction
Daoust, J.-A.-Olivier
Dagenais, E.-G.
Dussault, F., avec distinction

(1) C'est à partir de cette date que la Faculté a commencé à joindre au titre de docteur une note qualificative.

1892—Désy, Louis-Philippe
Demers, Toussaint
Duckett, G.-Oscar-Dunn
Desjardins, François-Xav.
Ethier, Aldège, avec grande distinction
Ermatinger, Hildebrand
Frenette, Joseph
Forest, Alfred-C.
Fontaine, Alphonse, avec grande distinction
Fortin, Joseph-Abel
Gaboury, Henry
Gervais, Rosario, avec distinction
Guertin, Auguste
Gadbois, Joseph-O., avec grande distinction
Gravel, J.-M.-Arthur, avec distinction
Gauthier, Wilfrid, avec distinction
Hudon, Armand, avec distinction
Hébert, René
Laurier, Ruben-C., avec grande distinction
Lapierre, J.-Avila, avec distinction
Leblanc, Clément, avec grande distinction
Landry, David, avec grande distinction
Laberge, Alexandre-T.
Lortie, J.-C.-Hormidas
Lahaie, Bruno
Lefils, Frédéric, avec grande distinction
Lebœuf, Sylva
Longpré, Daniel
Lamarche, Boniface
Levasseur, Auguste-J.-H. avec distinction
Lapointe, Charles-E.
Lapointe, J.-G.-Honoré
Ladouceur, J.-Daniel
Morin, William, avec grande distinction
Nolin, E.-D.
Pichette, J.-M.-P.
Plourde, Francis
Prieur, Jean-Charles

1892—Plouffe, F.-X.
Plouffe, D.
Paiement, Osias, avec distinction
Picard, Hormisdas
Ranger, J.-A., avec distinction
Toutant, Thomas
Trudeau, Louis-Joseph, avec distinction
Vary, Aimé, avec distinction

1893—Archambault, Joseph, avec distinction
Asselin, Elie-G.
Bernard, Joseph-Charles, avec distinction
Bérard, Urgèle, avec distinction
Béland, Henri, avec distinction
Bournival, Origène
Boucher, Gaspard, avec distinction
Boucher, Anatole
Barrette, Pierre, avec distinction
Beauchamp, Xénophile
Bernier, J.-Camille
Chénevert, Joseph-Ovide
Couture, M.-H.
Déchêne, Elzéar-Miville, avec distinction
de Martigny, F.-X.
Déziel, Joseph-O.
Duquet, Antoine
Gervais, Théodore
Geoffrion, Victor, avec distinction
Gallant, André
Gagnon, Joseph-P.
Gauthier, Arthur, avec distinction
Gendron, A.-Eugène, avec grande distinction
Giroux, Raymond, avec distinction
Genest, L.-Aristide, avec distinction
Létourneau, Fortunat, avec grande distinction.

1893—Lupien, Lucien, avec distinction
Laviolette, Isidore
Lamoureux, J.-Elzéar, avec grande distinction
Lesage, Henri, avec distinction
LeBlanc, Gilles, avec distinction
Larose, Hubert, avec distinction
LaRue, Eugène, avec distinction
Lambert, Philéas-Michel
Lespérance, Alfred, avec distinction
Lemieux, Louis-Joseph
Landry, G.-Edouard
Labrèche, Joseph
Milot, Homer, avec distinction
Milot, Ernest, avec distinction
Montpetit, Ludger, avec distinction
Montpetit, Elzéar,
Martel, M.-J.-S.
Michaud, L.-P.-B.
Nadaud, Aurel, avec grande distinction
Ouellette, Léon
Ouimet, Joseph
Pratte, Arthur
Pichette, J.-Omer
Roy, Edouard, avec distinction
Roy, Hormisdas
Riverin, Adélard, avec distinction
Routhier, Omer, avec grande distinction
Renaud, F.-X., avec distinction
Savoie, Joseph
Simard, Emile
St-Onge, Joseph
Séguin, Ludger
Tétrault, L.-Joseph, avec grande distinction
Tremblay, Joseph, avec distinction

1894—Asselin, Arthur
Archambault, J.-B.
Aubin, J.-Nicéphore
Bergeron, Jean
Bergeron, F.
Beauchamp, Joseph
Bourdeau, Victor-J., avec distinction
Belleau, Fortunat-S.
Bachand, Joseph
Bellemarre, Narcisse
Charette, J.-Armand
Charon, Ernest
Cabana, Toussaint
Côté, Isidore
Courteau, Eugène-G., avec grande distinction
Chaput, H.-Ernest, avec grande distinction
Dorion, J.-B.-Théophile
D u b é, J.-Edmond, avec grande distinction
Dufresne, Albert-A.
Deschatelets, Joseph-Pierre
Dufresne, G.-H.-A., avec grande drstinction
Duhamel, Ovila-G.
Duhamel, J.-Albert, avec distinction
Desilets, Léopold
Fluhmann, Emile
Fréchette, Hormisdas, avec grande distidction
Godin, C.-Hect., avec grande distinction
Goyette, F.-X.-Pierre
Girard, G.-Arthur
Internoscia, Antonio
Jacques, Ulric, avec distinction
Jarry, Wilfrid
Joyal, Hector-Omer
Lesage, J.-Albert, avec grande distinction
Lefebvre, Arthur
Lambert, Napoléon, avec distinction
Lebuis-Lavergne, J.-Wilf.
Marsolais, Gaspard-L.
Mercier, Alphonse, avec grande distinction
Malo, Zénon

1894 —Massé, L. - Valmore, avec distinction
Ouellet, L.-Alfred
Poliquin, R.-L.-O., avec distinction
Pineau, J.-Arthur
Rouleau, J.-Alphonse
Ricard, Honorius, avec distinction
Roberge, David, avec grande distinction
Robillard, J.-E.
Riopelle, Joseph-Henri
St-Germain, Henri
Salvail, J.-D., avec distinction
Trudeau, Raphael, avec distinction
Tessier dit Lavigne, J.-B.E.
Trudeau, Arthur, avec distinction.
avec distinction
Vézina, J.-N.-Damien, avec grande distinction
Valois, Hector
Yvon, J.-B.-Wilfrid
1895—Allaire, Adolphe-A.
Aubin, Aug.-Jos., avec distinction
Bélanger, Joseph-Alfred
Bélanger, Max.-C., avec distinction
Belisle, Ernest
Bonnier, Benjamin, avec grande distinction
Bossé, J.-F.-X., avec grande distinction
Boulay, Oscar-A., avec distinction
Bouthiller, Alexis
Brunelle, Ern., avec grande distinction
Campeau, E.-C., avec grande distinction
Chévigny, Jules
Constantineau, Aurélien
Côté, A.-Gustave
Daudelin, S.-A., avec grande distinction
de Grandpré, A., avec distinction.
Denis, Paul
Dequoy, J.-Gaspard
1895—Derome, W.-J.-Arm., avec grande distinction
Desauliers, E.-L., avec grande distinction
Desgroseillers, Albert, avec grande distinction
Desmarteau, Ernest.-B., avec grande distinction
Fecteau, Adélard, avec distinction
Gagnier, L., avec distinction
Gélinas, Arthur-E.
Gélinas, Evariste, avec grande distinction
Godard dit Lapointe, O., avec distinction
Huguenin, Wilfrid, avec grande distinction
Hurtubise, Athanase
Jacques, Olivier, avec grande distinction
Lagacé, Alexis
Lapierre, Joseph, avec distinction
Labelle, J.-W.
Lacroix, Arthur
Lasalle, Albert, avec grande distinction
Lasnier, Henri, avec distinction
Lebel, Timothée
Lecavalier, Daniel-E., avec grande distinction
Lécuyer, Arthur
Lesage, Edmond, avec distinction
Lewis, Walter, avec grande distinction
Lortie, J.-Art, avec grande distinction
Magnan, A.-P.
Martin, Eximère
Martin, J.-B., avec distinction
Nesbitt, Thomas
Pagé, J.-G.-E., avec grande distinction
Pelletier, Frédéric
Pepin, J.-R.
Renaud, L. Z., avec distinction

1895—Ricard, J.-C.-A., avec grande distinction
Rodrigue, Alexandre
Rouleau, C.-B.
Roux, J.-P., avec grande distinction
Sarrazin, A.
St-Denis, J.-A., avec grande distinction
Tétrault, C.-E., avec grande distinction
Verdon, C.-P., avec grande distinction
Viger, Jos.-E.-A.

1896—Archambault, Arthur
Beaulne, Honorius
Beauchamp, G.-E.
Beauregard, Ls-Wilfrid
Bellehumeur, S.-David
Berthiaume, Paul
Bordeleau, Alphonse
Bourdeau, Alexandre
Bourgeois, Geo., avec distinction
Brosseau, Wilfrid
Bruneau, Théodule, avec grande distinction
Cadot, Jos.-Alf.
Chagnon, Max.
Charbonneau, Isaïe
Cyr, Alfred
d'Amour, Jos.-Ed., avec distinction
Demers, Jos.-Fred.
Dubreuil, H., avec distinction
Ferland, Aristide
Girardin, A.,
Germain, Rodolphe
Gaudreau, A.-E.-F., avec distinction
L'Abbé de Grandchamp, E.
Labelle, Ludger
Lamarche, L.-Amédée
Lamothe, Elzéar
Latour, Joseph, avec grande distinction
Ledoux, Omer, avec grande distinction
Lefebvre, Adolphe
Lemoine, Jos.-H.
Lesage, J.-Aldéric

1896—Larrain, J.-Alphonse
Lovatt, Thomas
Marchand, Z.
Marion, Joseph
Massé, Normand, avec distinction
Ostiguy, Paul
Pagé, J.-L.-H.
Pelletier, Emile, avec distinction
Pelletier, Ernest, avec distinction
Pelletier, F.-Moïse
Peltier, Hector
Picotte, W.-S.
Prévost, Eugène
Proulx, Esdras
Quintal, H.-A.
Quintal, J.-B.-A.
Ruest, Florian
Serres dit St-Jean, Eugène
Sabourin, N.-A., avec distinction
St-Denis, E.
St-Jacques, E., avec grande distinction
St-Marie, Ph., avec grande distinction
Sylvestre, J.-A.
Trudeau, Albéric, avec distinction
Trudel, Paul, avec grande distinction
Vandandaigne, P.

1897—Albert, Noé
Aumond, J.-M.
Besner, Achille
Beauchêne, Roméo
Bédard, Pierre
Bernier, A., avec distinction
Boucher, Napoléon
Caissac, Paul
Cartier, Geo.-E., avec distinction
Daignault, M.
Dansereau, A.
Dansereau, P
Deguire, Elzéar
Doray, Louis
Delâges, Hector
Duhamel, Télesphore

1897—Duplessis, F.-X.
Dupuis, J.-D.
Ethier, J.-A.-C., avec distinction
Fournier, Arthur
Groulx, Elzéar, avec distinction
Lamy, Wilfrid
Lafleur, Henri, avec grande distinction
Laramée, Albert
Lassonde, A.
Lavallée, Hector
Létourneau, O.
Massicotte, F.-X.
Mourgues dit Monge, Jos., avec distinction
Miquelon, Antonio
Myre, Joseph
Ouimet, M.
Pelletier, Horace, avec distinction
Pesant, Joseph
Picard, R.
Pineault, J.-Alph.
Primeau, Ernest, avec distinction
Poirier, J.-A., avec distinction
Rémillard, J.-R.
Robillard, Paul
Roy, J.-N., avec distinction
Salomon, Jean
Tessier, R.
Thibault, Z.
Tremblay, Roma
Tourigny, O. avec grande distinction
1898—Amyot, Charles
Archambault, Euclide
Beaudry, J.-A., avec grande distinction
Béland, Jos., avec distinction
Bourque, A., avec distinction
Chagnon, Nap.
Chevrier, A.
Chouinard, D., avec distinction
1898—Cooke, Ed., avec grande distinction
Daignault, O.
Descotaux, A., avec distinction
Deschambault, H.
Dubuc, Gustave, avec distinction
Duclos, J.-A.
Dulude, Stéphane
Favier, Pierre
Foucreault, W.
Gagnon, Albert-M., avec distinction
Geoffrion, Louis
Girouard, L.-D.
Labelle, U.
Lalonde, A.-J.
Laroche, W.-S.
Lauzon, Ernest
Lemieux, C., avec distinction
Loranger, Jos.-T., avec distinction
Maranda, H.
Paré, L.-A.
Perreault, J.-G.
Plamondon, Ed.
Poirier, Alfred
Savoie, J.-Upton
St-Aubin, Hildège
Vadenais, Zacharie
Virolle, Eugène, avec grande distinction
1899—Aumont, Zénon
Beauchamp, Louis-Félix
Bélisle, Ernest
Biron, C.-B., avec distinction
Bonnier, J.-Wilfrid, avec grande distinction
Bourdon Alexandre
Cassegrain, Edgar
Charpentier, Albert
Choquette, Henri
Collin, Ernest
Côté, A.-E.
Décarie, J.-P., avec grande distinction.
deMartigny, Adélard, avec distinction

1899—Derome, Arth., avec grande dictiction
Desmarais, Philéas
Dion, Joseph, avec distinction
Dumont, Harry-C.
Dupré, Hormisdas
Dupont, Geo.-J.
Dupont, Emile
Fafard, Carolus
Favier, Pierre
Fournier, Noé, avec distinction
Gagnon, J.-A.
Garceau, Elisée, avec dissinction
Garceau, Joseph
Geoffrion, Ulric
Hébert, Georges
Labrosse, Henri, avec distinction
Lalonde, Edmond
Lorrain, Omer, avec distinction
Massicotte, Achille-Georges
Myre, Charles
Rhéaume, Vildac
Robert, C.-A., avec distinction
Rochon, J.-Omer
Samson, Henri
Séguin, Edouard
St-Denis, Napoléon
Sylvestre, Aristide

1900—Abdou, Nadgib
Allard, J.-A.
Archambault, Amable
Archambault, Léonard
Bayard, Charles
Beaudoin, J.-A., avec grande distinction
Bélanger, Jos.-Isaïe
Bolduc, Théod.
Brosseau, Aldéric
Caron, Amable
Caron, Damase
Chapdelaine, Victor
Choquette, Emile
Clermont, Ovide
Collin, Albert
Doyon, H.
Drapeau, Aurèle

1900—Dubuc, Léotable
Ducharme, Chas.-N.
Duval, Phil.
Ferron, Alfred
Ferron, Arthur
Fleury, Ferd.
Fontaine, T.
Gaboury, Ed., avec distinction
Gauthier, Ernest
Gravel, L.-J.-A., avec grande distinction
Guertin, Albert
Guilbert, Lucien
Huot, Ernest, avec distinction
Lacroix, Paul
Lalonde, Léonide
Lamarche, L.-A.
Lebel dit Bouchard, A.
Leblanc, Henri
Leduc, Charles, avec distinction
Lefebvre, Arthur
Longpré, Damase
Marin, Raymond
Maynard, Oswald, avec distinction
Morin, Alyre
Myre, Charles
Nicol, Phil.
Ouellette, J.-A., avec distinction
Paquin, Ernest
Plouffe, J.-N.
Pominville, J.-M.
Pouliot, Zotique
Rhéaume, Zéphir
Scott, Chas.
Tellier, J.-S.
Théoret, J.-B.
Valois,-J.-M.-A.

1901—Archambault, A.
Baribeau, Louis
Bélanger, Arthur
Bourque, Edmond, avec grande distinction
Caron, Alex.-Nap.
Cloutier, Saül A., avec distinction
Coutu, Georges
Demers, A.

1901—Gendron, Prudent
Gould, Arthur
Goyer, Rodolphe
Grenier, Ed-P., avec distinction
Hingston, Donald, avec distinction
Jacques, D.
Lafortune, Em.
Landry, Napoléon
Laporte, P., avec distinction
Latourelle, T.
Legault, Louis
Lheureux, John
Maynard, Albert
Malouf, A., avec distinction

1901—Mireault, J.-A., avec grande distinction
Monette, W.
Morin, T., avec distinction
Mousseau, Ed.
Ouimet, F.-Louis
Pagé, Joseph
Paquin, U., avec grande distinction
Paquin, Wilfrid
St-Pierre, Alexandre, avec distinction
St-Marie, Ald.
Thabeault, Georges
Thauvette, Joseph
Trépanier, A.
Villandré, Joseph, avec distinction

ECOLE POLYTECNIQUE

Ingénieurs civils, diplômés depuis la fondation (1)

1877—Haynes, W.
Marceau, J.-O.-Ernest, avec distinction
Papineau, Gustave
Pariseau, L.-S.
Vanier, J.-E., avec distinction
1878—Languedoc, G. de G.
1879—Desbarats, G., avec grande distinction
1880—Charbonneau, Maximilien
Giroux, Napoléon
Marien, Joseph
1881—Doré, Joseph
Dupuis, E., avec distinction
Gauthier, Louis

1881—Lafleur, Eugène, avec grande distinction
1882—Faribault, Rodolphe, avec distinction
Labelle, H.
Vincent, P.-A., avec distinction
Voligny, L.-R., avec grande distinction
1883—Bertrand, Louis
Senécal, Omer
1884—Ducharme, Dominique, avec distinction
Garneau, J. G., avec grande distinction

---

(1) Cette liste contient les noms de tous les gradués de l'Ecole, y compris ceux qui ont reçu leur diplôme du Surintendant de l'instruction publique de la Province, avant l'affiliation de l'Ecole à l'Université, en 1887. Le diplôme d'ingénieur civil donne droit à celui de bachelier ès sciences appliquées : B. A. S.

1884—Laurin, James, avec grande distinction
1885—Bélanger, Ernest avec grande distinction
Dupont, Hector
Lefebvre, F.-X., avec la plus grande distinction
Lozeau, Napoléon, avec distinction
Malo, F.-X., avec grande distinction
Saint-Laurent, Arthur
Viger, Godefroy, avec grande distinction
1886—Bourque Phydime
Charbonneau, Julien, avec distinction
Fontaine, Napoléon, avec distinction
Houdet, Auguste, avec distinction
Lefebvre, Edgar, avec distinction
Tremblay, Aquilas, avec grande distinction
1887—Laforest, Alf., avec distinction
Leduc, C.
Loignon, André
Simard, Onésime, avec distinction
Thomas, Ovila, avec distinction
1888—Beauchamp, J.-A.-U., avec distinction
Demers, Joseph, avec distinction
Gravelle, Ovila, avec grande distinction
Lafontaine, Emery, avec distinction
Loignon, Ernest, avec grande distinction
Michaud, André
Montpetit, Ludger
Parrot, Daniel
Vincent, Arthur, avec grande distinction
1889—Boucher, Urgèle
Fortin, Sifroy, avec grande distinction
1890—Arcand, Oscar, avec la plus grande distinction
1890—Auclair, H.-L., avec distinction
Frusey, L.-E.-F., avec grande distinction
Gauthier, Hormisdas, avec distinction
Lefebvre, Hercule, avec distinction
Spénard, Joseph, avec grande distinction
1891—Delisle, Joseph-O., avec grande distinction
Faribault, Arthur, avec distinction
Parent, P.-E., avec distinction
1892—Carmel, Joseph, avec grande distinction
Laberge, F.-Charles, avec la plus grande distinction
Lemire, J.-Tancrède, avec grande distinction
Marion, Joseph-A., avec grande distinction
Piché, J.-P.-M.-E., avec grande distinction
1893—Pinet, Alexandre
1894—Desmarais, J.-A.-Z., avec la plus grande distinction
Roy, Allyre, avec la plus grande distinction
1895—Fournier, Ernest
Héroux, Joseph
Pelletier, Hermann, avec grande distinction
1896—Boyer, Aurélien, avec grande distinction
Amos, Arthur, avec grande distinction
1897—Beullac, Marcel, avec distinction
Bourgeois, Samuel, avec distinction
Chevrette, Victor, avec grande distinction
Toupin, Arthur, avec distiction
1898—Lamoureux, Joseph-A., avec distinction
1899—Côté, Onésiphore, avec distinction
Lefebvre, J.-S.-Henri

1899—Mercier, Paul-Emile, avec distinction
Terreault, Auguste-H.
1900—Charlebois, L.-H
Côté, Louis-E., avec grande distinction
1901—Baulne, Albert-Stanislas, avec grande distinction
1901—Denis, Valmore
Dubuc, Arthur-E., avec grande distinction
Duchastel de Montrouge, J., avec grande distinction
Hardy, Edmond-J., avec la plus grande distinction
Malo, Euclide-J.-J., avec la plus grande distinction

Bacheliers ès sciences appliquées

1898—Amos, J.-H.-A.
Boyer, M.-A.-A.
Faribault, E.-R.
Faribault, P.-H.-A.
Garneau, J.-G.
Héroux, J.-P.-H.
Laberge, F.-C.
Labrèche, G.-E.
Marion, J.-A.
Marceau, J.-O.-E.
Senécal, O.
Vanier, J.-E.
1899—Guillaume, Moïse
1900—Côté, M.-L.-E.
1901—Baulne, Albert-Stanislas
Desbarats, G.-J.
Dubuc, Arthur-Edmond
Duchastel de Montronge, Jules-Alexandre
Hardy, Edmond-Joseph
Malo, Euclide-J.-J.
Mercier, Paul-Emile
Parent, P.-E.

ECOLE VETERINAIRE

Médecins Vétérinaires (1)

1887—Duchesne, J.-D.
Lorrain, L.-P.-H.
Piché, M.-A.
Pilon, H.
1888—Charest, J.-A.
Demers, L.-J.
Desmarteau, W.-B.
Durocher, N.-D.
1888—Labelle, T.-D.
Leduc, C.-L.
Masson, N.
Mignault, T.
Plette, D.-A.
Reid, R.-A.
Tellier, J.-A.
1889—Daubigny, F.-T.

(1) Jusqu'en 1890, l'Université n'accordait que le titre de Médeicn vétérinaire. Plusieurs élèves gradués à ce titre ont obtenu, depuis, leur doctorat, soit en bénéficiant des notes *minima*, aujourd'hui exigibles pour le doctorat, qu'ils avaient méritées à leur examen, soit en suppléant ces notes par la soutenance heureuse d'une thèse spéciale.

1889—Dauth, G.-A.
deLorimier, L.
Guy, J.-O.
Letiecq, A.
Pouliot, L.
1890—D'Amour, L.-A.
Duclos, F.
1890—Dumas, P.
Girard, A.
Grothé, M.
Maillet, T.
Mount, G.
Pepin, V.

Docteurs

1890—Alarie, G.
Daubigny, F.-T.
Etienne, A.
Guy, J.-O.
Joly, A.
Leclaire, T.
Pouliot, L.
Tellier, J.-A.
1891—Dauth, G.-A.
Duchesne, J.-D.
Dufresne, Z.
Généreux, D.
Guertin, A.
Lapointe, L
Lorrain, L.-P.-H.
Mauffette, A.
Nelson, W.-P.
Pilon, H.
1892—Caza, A.
Décary, A.
Gaudry, A.
Gouin, C.
Janelle, E.
Labeil, M.-J.
Laurin, E.
Laurin, T.
Meldrum, J.
Piché, M.-A.
Tassé, L.-G.
1893—Belisle, L.
Brault, G.
Dufresne, A.
Guy, H.
1893—Rabiot de Meslé, J.
1894—Allard, G.
Boyer G.
Janelle, J.-A.
Lahaye, E.
Lecours, N.
1895—Corbeil, P.
Gatien, P.-P.
Lalande, A.
Laurin, A.
Lefebvre, J.-A.
Maurice, P.-E.
1896—Denis, C.-A.
Duval, A.
Fortier, A.
Marcil, E.-P.
1897—Décary, A.-P.
Dufresne, E.
Elliot, J.
Mauffette, J.-O.
Vignault, H.
1898—Desnos, L.
Fredette, L.-G.
Marquis, N.
1899—Beauchemin, F.-X.
Huot, R.
Marcil, J.
Sylvestre, L.
1900—Côté, T.-A.
Gingras, Ed
Lespérance, A.
1901—Telmosse, A.-T.

Année Académique 1901-1902

SEANCE DE RENTREE (1)

LE 8 OCTOBRE 1902

ALLOCUTION DU VICE-RECTEUR

Messeigneurs, (2)

Mesdames et messieurs,

Notre université catholique à Montréal est entrée dans la 25e année de son existence. Les débuts n'en furent pas seulement modeste, ils furent pénibles, mouvementés, presqu'orageux. Grâce à la persévérance des uns, au dévouement et à la générosité des autres, à la bonne volonté de tous, l'œuvre cependant marcha. Peu à peu, le calme se fit, les questions brûlantes furent prudemment écartées ou réglées à l'amiable. Une liberté d'action plus grande, et conforme à de légitimes exigences, fut accordée par le Saint-Siège. Les esprits, jusqu'alors divisés par de regrettables malentendus, se rapprochèrent. Le pays tout entier vit avec joie des facultés sœurs, faites pour se comprendre et s'unir, marcher vers un même but en parcourant les mêmes sentiers, travailler de concert, au prix des plus nobles sacri-

(1) Comme il n'y a pas de séance solennelle de clôture à la fin de l'année, la proclamation des grades et les rapports officiels de l'année se font à la séance de rentrée des cours, au commencement de l'année suivante.

(2) Mgr Racicot, protonotaire apostolique et administrateur de l'archidiocèse, en l'absence de Mgr l'archevêque ; Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface.

fices, au relèvement des études médicales. Cette profession exige, en effet, surtout de nos jours, une science étendue et variée, le tact d'un diagnostic sûr et pénétrant, le souci de l'être moral et religieux, envisagé par delà l'être physique : conditions essentielles, si les médecins veulent être de vrais sauveurs d'hommes, et s'ils désirent que leur vocation s'élève à la hauteur d'un véritable apostolat.

***

A la phase critique de l'épreuve succéda une période de paix, d'harmonie et de développement. Le personnel de l'université quitta sans regret, vous me croirez facilement, son obscur domicile de la place Jacquer-Cartier et vint s'installer dans le superbe édifice qu'il occupe maintenant, et pour la construction duquel le séminaire de Saint-Sulpice a donné, outre le terrain, la somme de $80,000.00.

Depuis lors, notre organisation s'est singulièrement perfectionnée. La discipline, sans enchaîner la liberté de la jeunesse dans ce qu'elle a de bon, de noble et de fécond, sans mettre d'entraves à sa franche gaieté, est devenue cependant plus régulière, exerce un empire bienfaisant sur nos chers élèves. Je ne vous apprendrai rien, en disant que cet heureux progrès disciplinaire est dû, en grande partie, à l'affabilité, à la douceur inaltérable, à la bonté exquise de mon vénéré prédécesseur, Mgr Racicot.

De nouvelles chaires de droit et de médecine ont été créées. Les cours de ces deux facultés sont aujourd'hui suivis par 400 disciples de Thémis et d'Esculape.

L'Ecole Polytechnique et l'Ecole Vétérinaire se sont successivement affiliées à notre université, et, dès l'automne prochain, nous aurons la satisfaction de voir la première de ces écoles prendre possession de l'édifice monumental dont les fondements vont être jetés ces jours-ci, et qui restera l'une des gloires de notre architecture nationale.

Des bibliothèques, des musées et des laboratoires sont sor-

tis, comme par enchantement, de l'initiative intelligente de nos amis, de la précieuse sympathie de nos bienfaiteurs.

Une chaire de littérature française a été fondée, et le public de Montréal a prouvé par son assiduité aux conférences du lundi et du mercredi, qu'il sait apprécier et goûter tout ce qui peut ajouter à ses connaissances et lui procurer les joies de l'esprit.

Enfin, les conférences dogmatiques et morales, données, chaque dimanche, dans la chapelle de Notre-Dame-de Lourdes, ont fini par grouper au pied de la chaire de nos meilleurs orateurs sacrés les professeurs et les élèves, avides de s'instruire des chosess de la religion, comme ils le sont de se mettre au courant des progrès de la science profane.

***

Il semble donc que nous avons raison d'être satisfaits de l'œuvre accomplie en une période relativement courte, et qu'il nous est permis d'envisager l'avenir avec confiance.

Fidèle à sa mission, l'Université Laval à Montréal continuera à diriger vers le progrès moral, intellectuel et esthétique les jeunes générations confiées à sa garde. Elle s'efforcera de leur inspirer chaque jours davantage l'amour du vrai, du bon et du beau, de les initier aux mystères de la science, de les préparer efficacement aux luttes de la vie : elle travaillera à les mêler au mouvement grandiose qui emporte le monde vers des horizons toujours plus larges et à des hauteurs que le passé n'aura pas connus, si le monde, dans cet essor sublime, se laisse diriger par la foi.

C'est pourquoi l'Université est prête à accepter et à mettre à profit les suggestions utiles, dictées par l'intérêt et la sympathie, comme aussi elle est décidée à rester toujours au-dessus des censures malveillantes et injustes. Nous savons que notre système national d'éducation supérieure n'est pas la perfection de son genre et qu'on pourrait nous signaler plus d'un desideratum ; mais nous avons aussi conscience

que, vu la modicité de nos ressources pécuniaires et les obstacles de toute sorte rencontrés dans le passé, pour conquérir, avec nos libertés, nos moyens d'action et de développement, ce système a produit des résultats remarquables. L'Université Laval, pour sa part, est légitimement fière des hommes sortis de son sein : ils occupent aujourd'hui, non sans éclat, les positions les plus élevées dans l'Eglise et dans la société civile ; elle est fière de ses professeurs, fière de ses élèves ; on l'a dit avec raison, nous n'avons à rougir d'elle sous aucun rapport : pas plus sous son aspect matériel, que sous son aspect intellectuel et moral.

***

Je ne puis terminer cette courte allocution sans mentionner deux faits mémorables, que le monde catholique s'apprête à célébrer par de solonelles actions de grâce : le 25e anniversaire de l'élévation de Léon XIII sur la chaire de Pierre et le 60e du jour béni où il reçut, avec l'onction sainte qui fait les évêques, la plénitude du sacerdoce.

Au cours de sa longue carrière de pasteur suprême des âmes, Léon XIII s'est toujours montré le défenseur intrépide de la vérité, le gardien vigilant de la morale, le vengeur des droits de Dieu et de l'Eglise, le protecteur du foyer domestique, le guide éclairé des gouvernements et des peuples, l'ami véritable des classes ouvrières, le promoteur insigne des sciences et des arts, en un mot le « père de la grande famille humaine », selon la belle expression de saint Augustin, ne restant étranger à aucun de ses intérêts, accordant à chaque peuple une intention marquée

Le Canada a trop largement bénéficié de cette tendre sollicitude de Léon XIII, notre Université à Montréal lui doit trop, au double point de vue de ses privilèges et de ses ressources pécuniaires, pour que ces fêtes jubilaires nous trouvent froids et nous laissent indifférents. Nous offrons donc à l'illustre Pontife l'hommage de nos respectueuses félicita-

tions ; nous nous unissons d'esprit et de cœur aux nombreux pèlerins qui, depuis bientôt huit mois, ne cessent de se diriger vers Rome et viennent successivement s'agenouiller aux pieds de sa personne sacrée : avec eux nous faisons des vœux ardents pour que Dieu le conserve longtemps encore à notre filiale affection, et qu'il puisse, avant de mourir, être témoin du triomphe de sa politique d'amour et de paix ; avec eux, nous lui promettons de marcher à la lumière de ses enseignements et de ne reconnaître jamais d'autre guide, dans la recherche de la vérité et la poursuite de la science, que notre mère, la sainte Eglise catholique et romaine.

RAPPORT DE L'ANNEE ACADEMIQUE

1901-1902

LU PAR

M. LE SECRETAIRE GENERAL

Notre dernière année académique s'est terminée à Québec, dans la joie et l'éclat d'une fête de famille, qui a pris les proportions et le caractère d'une fête nationale. Notre *alma mater* a célébré le cinquantenaire de sa fondation, au milieu d'un concours et d'un enthousiasme de cœur, qui ont prouvé à la fois l'attachement que lui gardent ses anciens élèves et l'estime qu'elle inspire à toutes les classes de notre population. La coïncidence de ce cinquantenaire avec le soixantième anniversaire de la fondation de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, en mêlant, pour ainsi dire, ces deux fêtes, a accentué davantage le caractère national de l'Uni-

versité et fait voir la place considérable qu'elle occupe déjà dans notre pays.

Certes, c'est avec un sentiment de tendre et noble fierté, que cette mère encore jeune a contemplé autour d'elle, durant ces quelques jours, tant de fils robustes et généreux, — dont plusieurs illustres, — qui lui apportaient le témoignage de leur affection et d'une fidélité indéfectible aux principes de foi et d'honneur qu'elle leur avait enseignés.

Dans cette double fête, aussi bien qu'au congrès des médecins de langue française de l'Amérique du Nord, qui l'a immédiatement suivie, la plupart des orateurs sacrés et profanes qui ont pris la parole, étaient ou d'enciens élèves, ou des professeurs, anciens ou actuels, de ses facultés de Québec et de Montréal. Dans ce grand nombre de discours, — dont plusieurs, par la hauteur des pensées et la pureté de la diction, n'auraient par déparé les chaires et les tribunes de France, — c'est donc l'âme de Laval qui a respiré et vibré, c'est-à-dire l'âme de la France croyante, chevaleresque et lettrée, apportée jadis sur nos plages par un évêque apôtre de sa noblesse féodale, puis maintenue, développé et multitipliée en des générations nombreuses par les directeurs de la vénérable et glorieuse maison qu'il a établie à Québec.

Le sentiment que révèle cette belle manifestation, celui qui se dégage de tant d'éloquentes et nobles paroles, c'est, croyons-nous, la conscience de plus en plus vive de notre vitalité nationale, la foi irréductible aux destinées de notre race, avec le désir vigoureux de les mieux accomplir par la formation d'une élite intellectuelle et sociale vraiment supérieure.

***

Nous ne saurions séparer du souvenir de cette grande réunion de famille celui de notre vénéré et distingué recteur, Mgr Mathieu, qui l'a présidée avec un tact si délicat, une affabilité si cordiale. Cette fête a presque été sa fête, tant il avait apporté de zèle et d'infatigable activité à en

concerter toute les parties et en assurer le plein succès. Son travail incessant a été funeste à sa santé ; et la sollicitude affectueuse qu'inspirait son état, pénétrait d'une sympathie plus profonde les témoignages éclatants et spontanés d'estime, de respect et d'affection, que provoquaient, chaque fois, son apparition, sa parole ou la seule évocation de son nom et de son souvenir. La vertu, le talent, la science, le nombre et la grandeur des services, la fidélité d'une âme et d'une vie à la vérité et à une haute et sainte mission, n'ont jamais été l'objet d'un plus unanime et plus respectueux hommage.

Il dépase, par sa valeur intrinsèque et sa puissance de satisfaction, les distinctions honorifiques dont Mgr Mathieu a été gratifié récemment.

Nous nous unissons à cet hommage, nous le félicitons de ces justes honneurs, et nous lui offrons nos vœux les plus sincères pour le rapide et plein recouvrement d'une santé précieuse à l'Eglise, à la Patrie et à notre Université.

***

Nous devons déplorer, une fois de plus, de n'avoir pas à louer seulement ici le mérite et le succès des vivants. Cette année encore, des morts aimés et regrettés réclament l'hommage de notre souvenir et de notre respect. Deux professeurs de notre faculté de médecine et un de nos gouverneurs ecclésiastiques manquent, ce soir, au rendez-vous du début : M. le Dr Brunelle, M. le Dr Roberge, et M. l'abbé Primeau.

***

Le Dr Brunelle était un des anciens professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

C'était une figure sympathique et très personnelle. Sa physionomie ouverte et souriante, sa voix vibrante, son allure

vive, hardie, parfois brusque et quelque peu militaire, révélaient des traits pareils dans son caractère.

Il avait l'esprit alerte et gai, le cœur chaud et bon, la parole franche, une âme absolument droite et loyale ; sa volonté était énergique ; ses convictions, robustes et intransigeantes. Il savait y sacrifier ses intérêts comme ses attaches personnelles. Sa foi religieuse était forte, et sa piété sincère. Il n'autorisait pas en sa présence une attaque contre l'objet de ses croyances ; et, conteur très heureux d'anecdotes plaisantes, il ne se permettait jamais un trait vif, un propos hardi qu'aurait pu désavouer la plus sévère morale. Sa rigidité de conscience lui inspirait, en présence de ses élèves, d'éloquentes flétrissures contre les mœurs faciles et les amusements de mauvais aloi. Il a conquis leur respect par cette intégrité de caractère, et leur affection par ses qualités sympathiques. Dans son cours de pathologie externe, il les intéressait surtout par le caractère pratique de ses leçons, qu'il devait à un long et consciencieux exercice de sa profession.

Car il a beaucoup exercé, — comme sont forcés de le faire, dans notre pays, tous les professeurs de facultés, au détriment, souvent, du temps qu'ils aimeraient à consacrer aux captivantes exigences de l'étude et de l'enseignement ; et cet exercice de vingt-sept ans a été celui de la charité chrétienne autant que de l'art professionnel. Les pauvres, si nombreux, le savent, qu'il a soignés et opérés gratuitement, à l'Hôtel-Dieu, ou dans leurs humbles demeures ; et leurs prières, sûrement, avant de sanctifier ses obsèques, frappaient pour lui à la porte du ciel, à l'instant où, agonisant presque seul, les yeux tendus vers l'au-dela mystérieux, une prière muette tremblant à ses lèvres, il expirait dans sa lointaine maison de la montagne, au sein de la paix et de la douceur d'une noble et sereine nature.

***

Le Dr David Roberge était un de nos plus jeunes agrégés. De brillantes études au collège de Montréal et à la faculté,

un service assidu et apprécié à l'hôpital Notre-Dame l'avaient désigné à cette distinction. Sa délicate bonté, son exactitude, son affabilité, lui avaient également conquis le cœur de ses collègues et des nombreux habitués du dispensaire, qui trouvaient toujours auprès de lui un cordial accueil et des soins attentifs.

Sa mort a été édifiante, comme sa vie avait été droite et bonne, et les regrets qu'elle a causés ont fait voir l'estime et le mérite qui les justifiaient.

***

M. l'abbé Primeau, curé de Boucherville et chanoine honoraire de la métropole de Montréal, était un des ecclésiastiques les plus connus et les plus estimés du clergé diocésain. Il s'était trop vivement intéressé à toutes nos œuvres religieuses, pour n'avoir pas sa place dans le personnel de l'Université catholique. Notre bureau des Gouverneurs a été heureux de s'adjoindre, dans sa personne, un représentant du clergé séculier du diocèse, et il a eu à se féliciter de son choix. M. Primeau avait pris l'initiative d'une souscription ecclésiastique qui a été employée aux frais d'aménagement de nos premiers laboratoires. Malgré son éloignement de la ville, il se rendait très ponctuellement aux réunions du Bureau, et tenait à prendre sa part de responsabilité dans les moindres décisions de ses collègues.

***

Les vacances créées par ces trois disparitions ont été remplies avec honneur.

Dans la faculté de médecine, le cours de pathologie externe, que faisait M. le Dr Brunelle, a été confié à M. le Dr Parizeau. M. le Dr Eugène Saint-Jacques, agrégé à cette fin à la faculté, a été chargé du cours d'anatomie pathologique, que professait M. le Dr Parizeau ; et le cours de bactériolo-

gie, que donnait également M. Parizeau, a été confié à M. le Dr Amédée Bernier, qui remplissait, depuis deux ans, à ce cours, les fonctions de démonstrateur. Ces nominations consacrent plusieurs années de travail intelligent et assidu, et nous ne doutons pas qu'elles ne soient très appréciées par les anciens et les nouveaux élèves de nos jeunes professeurs.

***

La faculté de droit vient aussi de rendre hommage à la jeunesse laborieuse, en obtenant l'agrégation d'un de ses derniers docteurs, M. Philémon Cousineau ; et elle lui a confié pour ses débuts l'exposition du droit municipal, détaché du cours de droit administratif, qui a été attribué à M. Rodolphe Lemieux.

***

Nos gouverneurs ont offert la succession de M. l'abbé Primeau à M. l'abbé Dubuc, ancien curé de la paroisse du Sacré-Cœur de Montréal et, comme lui, membre honoraire du chapitre métropolitain. Nous espérons que la part qu'il a bien voulu accepter du fardeau administratif que se partagent allègrement ses collègues, ne semblera pas trop lourde à ses épaules, qui n'ont pas fléchi, durant nombre d'années, sous le poids d'une administration paroissiale considérable.

***

Nos administrateurs ont élu M. Rodolphe Forget à la place du regretté sénateur Villeneuve. Tout en s'assurant l'appoint de ses hautes aptitudes financières, ils ont voulu reconnaître deux actes récents de sa libéralité : le don qu'il nous a fait, de concert avec M. le sénateur Forget, de la belle bibliothèque de feu le juge Gill ; et l'ouverture d'une souscription imposante, en vue de reconstruire notre Hôpital Notre-Dame dans un quartier plus salubre, sur le pied

d'une installation vraiment moderne et conforme à son importance toujours croissante.

***

Nous regrettons bien vivement que M. Laurentie ne puisse reprendre le cours de littérature française qu'il a si brillamment professé l'année dernière. Sa parole était de celles dont on garde un long souvenir, après en avoir subi le charme pénétrant, et qu'on espère entendre encore. Qu'il nous permette cette espérance pour les années à venir, et qu'il reçoive les vœux que nous lui offrons d'une brillante carrière dans les lettres.

Son successeur sera M. Augustin Leger, que recommandent déjà à notre confiant accueil ses titres d'élève de l'Ecole Normale supérieure et d'agrégé des lettres de l'Université de France, et la désignation très particulière de M. Brunetière, dont la sympathie reste fidèle à un enseignement qu'il a patroné à ses débuts.

***

Notre statistique scolaire, pour cette dernière année, nous donne les chiffres suivants. Nombre total des élèves inscrits : 792, répartis comme il suit. Faculté de théologie, 303 ; Droit, 114 ; Médecine, 223 ; Cours de littérature française, 96 ; Ecole polytechnique, 39 ; Ecole de médecine comparée et de science vétérinaire, 17. Le chiffre total des inscriptions de l'année précédente étant de 719, la différence représente un exédent de 73 pour l'année dernière.

***

Vous remarquerez, Mesdames et Messieurs, que notre maison s'est parée, durant les vacances, d'une toilette nouvelle Les murailles ont été peintes à neuf ; des bustes, des portraits, des gravures sont venus adoucir leur austérité et remplir le vide de leurs vastes surfaces. Ces améliorations ont

été faites avec nos revenus ordinaires et les contributions libérales de Mgr l'archevêque de Montréal et de M. le Supérieur du Séminaire. La création d'un laboratoire d'anatomie pathologique, l'installation d'un gymnase et de deux billards pour les élèves, d'un fumoir spécial pour nos étudiants en médecine, sont dûs également à la libéralité de M. le Supérieur du Séminaire.

Ces embellissements et ces transformations nous permetrent de mesurer l'étape considérable que nous avons franchie, depuis nos humbles commencements dans une salle du Cabinet de Lecture Paroissial et dans l'étroit refuge du vieux Château de Ramesay. Avec le concours fidèle d'amis et de bienfaiteurs généreux, la sympathie de nos concitoyens, le secours tout puissant de la Providence, qui suscite les bienfaiteurs et soutient la sympathie publique, nous pouvons espérer, pour les années à venir, un développement et un succès toujours grandissants.

GRADUES POUR L'ANNEE 1901-1902

FACULTE DE DROIT

Licenciés

MM. Beaudry, Adrien
Beaulieu, Emery, avec grande distinction
Faribault, Léon

MM. Lamothe, C.
Langlais, Jules
Rhéaume, T.

Bacheliers

MM. Archambault, E.
Brais, E.

MM. Bumbray, J.
Caron, H.

MM. de Carufel, S.
Depocas, E.
Duboyce, P.-C.
Ducharme, R.
Gagné, A.
Gibeault, A.
Jalbert, W.
Jodoin, H.
Leblanc, A.

MM. Lefebvre, E.
Leroux, R.
Ouimet, R.
Pilon, W.
Renaud, G.
Rochon, G.
St-Julien, R.
Trudeau, A.
Vigneau, C.

FACULTE DE MEDECINE

Docteurs

MM. Aubin, A., avec distinction
Aubry, H., avec grande distinction
Beauséjour, A.
Bourgeois, B., avec grande distinction
Cartier, C.
Charland, L.-C.
Choquette, O.
Christin, A.
Collerette, W.
Collette, A.
Dauth, A.
Demers, O.
Derome, W. avec grande distinction
Dorion, K.
Dufeutrelle, H., avec grande distinction
Dubois, L.
Dugas, G.
Ethier, H., avec distinction
Fortin, A.
Frigon, R., avec distinction

Gagnon, E., avec grande distinction
Gagnon, L.
Gauthier, A.
Giroux, L.-S.
Hall, W.
Hamelin, R.
Lafleur, C.
MM. Lafleur, J., avec distinction
Lamontagne, A.
Langlois, P.
Lanoue, A.
Lebel, F., avec distinction
Lebel, L.
Leduc, J., avec distinction
Martel, H.
Massé, J.-B.
Massicotte, J.-P.-H,
Masson, R., avec distinction
Maureault, B.
O'Brien, C., avec distinction

MM. Page, R.
Pellerin, J.-M.
Picard, L.
Pilon, A.
Rochon, P.-E., avec grande distinction
Schiller, J.
Sénésac, A.

MM. Tassé, R.
Thériault, J.
Turcotte, A.
Verdon, E., avec distinction
Verner, L., avec grande distinction
Verronneau, M.

Bacheliers

MM. Bédard, G.-E.
Bélanger, J.-E.
Belisle, J.-R.
Cléroux, A.
Corsin, A.
Cousineau, J.
Demers, A.
Desmarais, H.
Dubé, L.-F.
Dufresne, E.
Gagné, E.
Gervais, H.
Guertin, P.
Isabelle, J.
Lachaine, E.

MM. Lachance, A.-P.
Larose, A.
Larose, H.
Latreille, E.
Lebel, H.
Malchelosse, M.
Marcil, A.
Martin, A.
Meunier, J.
Meunier, H.
Parizeau, L.
Parizeau, W.
Pelletier, E
Thibaudeau, A.
Viau, H.

ECOLE POLYTECHNIQUE

Ingénieurs Civils

MM. Blanchard, E., avec distinction
Leclaire, P.
Lefebvre, O., avec la plus grande distinction

MM. Sabourin, A.
Surveyer, A., avec grande distinction

Bachelier ès sciences appliquées

M. Arthur Surveyer

ECOLE DE MEDECINE COMPAREE ET DE SCIENCE VETERINAIRE

Docteurs

MM. Brault, B.
Delvecchio, A.-J.
M. Langevin, G.

Bacheliers

MM. Charlebois, J.-F.
Dubois, P.
Ratté, J.-A.
MM. Reid, J.
Rousseau, A.

PRIX

Décernés à la fin de l'année 1901-1902

FACULTE DE THEOLOGIE

Concours de Théologie

1re ANNÉE

1er *Prix :* M. Kunsh, A. 2e *Prix :* M. Gibault, A.
3e *Prix :* M. McCarthy, J.

2e ANNÉE

1e *Prix :* M. McDonald, E. 2e *Prix :* M. Roy, A.
3e *Prix :* M. Malley, J.

3e ANNÉE

1e *Prix :* M. Redden, M. 2e *Prix :* M. Maurice, J.
3e *Prix :* M. Jeannotte, H.

Prix d'Ecriture Sainte

1e *Prix* : M. Kunsch, A. 2e *Prix* : M. de Lamirande, Ch.

Prix d'Hébreux

M. Jeannotte, H.

FACULTE DE DROIT

Prix Larue

M. Emery Beaulieu
M. Théodule Rhéaume } *ex-aequo*

Prix Leduc

M. Jules Langlais

Prix des anciens élèves anglais

M. Emery Beaulieu

FACULTÉ DES ARTS

Cours de littérature française

Compositions mensuelles et concours spécial

1er *Prix* : M. Jules Langlois, E. D.
2e " M. Edouard Surveyer, avocat
3e " M. Denys Lanctot, E. D.
3e " M. A. B. Charbonneau, instituteur
5e " M. A.-L. Auger, instituteur

Mention honorable

M. Alfred Dorais
M. Albert Milette
Frère Cléophas
Frère Côté

ECOLE POLYTECHNIQUE

Médaille Murphy

M. O. Lefebvre

Médaille offerte par M. le Surintendant de l'Instruction publique

M. C. Amirault.

Principaux dons faits à l'Université

Durant l'année 1901-1902

L'hon. M. L.-J. Forget et M. R. Forget, :

Pour l'achat de la bibliothèque du feu juge Gill. .	$2,500.00
Pour l'installation de la bibliothèque de la faculté de Droit	1,500.00
	$4,000.00

M. l'abé Colin, supérieur du Séminaire St-Sulpice :

Pour les laboratoires de la faculté de Médecine .	500.00
Pour gymnase, salles de billard et fumoir . . .	500.00
	$1,000.00

SOUSCRIPTIONS POUR LES PORTRAITS DES DOYENS DE LA FACULTÉ DE DROIT

M. l'abbé Colin.	$50.00
M. J. B. Allan	50.00
M. F. E. Meredith.	50.00
L'honM. F. L. Béique.	25.00
M. C. S. Campbell.	25.00
M. L. W. Sicotte, jnr	10.00
M. l'abbé F.-L.-T. Adam	10.00
	$220.00
Un ami de l'Université, souscriptions diverses. . .	300.00

Mme Vve P. Valois-Lussier :

Portrait à l'huile de feu l'abbé A. Valois.

Une centaine de volumes reliés et une collection de gravures.

M. A. Kleczkowski, consul général de France :

Demolombe, Commentaire du code Napoléon, 23 volumes reliés. — Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, 20 volumes reliés.

M. l'abbé G. Bourassa :

L'Ami de la religion, collection complète, 193 volumes reliés.

M. Louis Herbette, Conseiller d'Etat, Paris :

Editions de Vigile et d'Horace, in-fol. (17e siècle).

2 albums de gravures anciennes.

Christian, Les Origines de l'imprimerie en France.

3 gravures offertes par le peintre Gérome.

1 médaille en bronze de la Monnaie de Paris.

M. G.-C. Derome, libraire :

5 plantes exotiques.

Cet annuaire, étant publié pour la première fois, peut contenir des lacunes et des imperfections que nous serons heureux de corriger dans la prochaine édition, si l'on veut bien prendre la peine de nous les signaler.

APPENDICE I

Extraits de la Loi et des Règlements du Barreau relatifs à l'admission à l'étude et à la pratique du Droit

Art. 3550. Nul n'est admis à l'étude du droit, à moins qu'il ne prouve, à la satisfaction des examinateurs, qu'il a reçu une éducation libérale et classique, et qu'il ne subisse, à leur satisfaction, un examen écrit et oral sur les matières indiquées dans le programme du conseil général.

N. B. — Par la loi 53 Vict., chap. 45, dite loi du B. A., l'aspirant à l'étude, qui a obtenu un diplôme de bachelier ès-arts, ès-sciences ou ès-lettres dans une université anglaise ou canadienne, est dispensé de cet examen et est admis à l'étude sur la présentation de son diplôme.

Les bacheliers ès-arts, ès-sciences ou ès-lettres, qui se seront conformés à toutes les exigences de la loi concernant l'admission à l'étude, peuvent donc être admis à l'étude sur présentation par eux-mêmes ou simple transmission de leurs diplômes par les secrétaires de section ou le secrétaire-général qui devra les soumettre au bureau des examinateurs.

Art. 21 des Règlements. Il pourra être subi un seul examen sur toutes les matières du programme, ou deux examens, au choix du candidat, comme suit : l'un sur les matières suivantes du cours classique, savoir : le latin, l'anglais, le français, l'histoire, la littérature, la géographie, l'arithmétique et l'algèbre ; et un second

examen sur la philosophie, la chimie, la physique et la géométrie. Il sera facultatif au candidat d'intervertir l'ordre des dits examens. L'élève qui aura subi un examen sur toutes les matières du programme et qui aura réussi sur toutes les matières de l'un des examens, et failli sur quelqu'une ou quelques-unes des matières de l'autre examen ne sera pas tenu de subir ensuite l'examen sur les matières de cet examen.

Art. 22. Un certificat sera accordé pour chaque examen, s'il est suffisant ; le dépôt et le coût de chaque certificat, lorsqu'un examen partiel est subi, seront seulement des deux tiers du dépôt et du certificat ordinaires.

Art. 3546. L'aspirant à *l'étude* donne, au moins un mois d'avance, l'aspirant à la *pratique* donne, au moins quinze jours à l'avance, avis par écrit au secrétaire de la section dans laquelle il est domicillé, ou dans laquelle il a résidé pendant les derniers six mois.

Cet avis contient les renseignements suivants.

1. L'aspirant à *l'étude* doit indiquer ses noms, prénoms, âge et résidence, les écoles et collèges où il a reçu son instruction, et mentionner s'il a occupé un emploi ou exercé un état, un métier, une industrie, un négoce ou une charge quelconque.

2. L'aspirant à la *pratique* doit indiquer ses nom, prénoms, âge et résidence, s'il est sujet britannique par naissance ou par naturalisation, la date de son admission à l'étude, de l'enregistrement de son certificat et celle de son brevet, les différents endroits où il a demeuré pendant sa cléricature, le nom de l'avocat sous lequel il a étudié le droit, les absences du bureau de son patron, prolongées au-delà d'un mois, la durée et la raison de chacune, et si elles ont été autorisées par le patron ; si, pendant la cléricature, il a exercé quelque profession, s'il a été engagé dans les

affaires, ou s'il a occupé un emploi ou une charge en dehors du bureau de ses patrons, et quel emploi ou quelle charge.

Il doit, en même temps, déposer un certificat de ses patrons, constatant la durée du temps qu'il a étudié sous eux.

Le certificat doit aussi énoncer si, pendant sa cléricature, l'aspirant a exercé quelque profession, s'il a été engagé dans les affaires ou a rempli une charge en dehors de ses études légales, s'il a accompli ses devoirs fidèlement et diligemment.

Le candidat dépose en même temps tous les certificats et documents nécessaires.

Les déclarations de l'étudiant sont faites en conformité avec l'Acte de la Preuve en Canada, 1893.

ART. 28 DES RÈGLEMENTS.— Tout candidat à l'étude devra produire, avec son avis, un certificat d'études et de bonne conduite par les directeurs des collèges ou institutions où il a fait ou terminé son cours classique, ou par les maîtres privés qui lui ont enseigné ; aussi un certificat de bonne conduite, signé par deux personnes connues favorablement dans la section, lorsque le candidat a laissé le collège plus de six mois avant l'examen.

Programme de l'examen préparatoire à l'étude du Droit

LETTRES :

I. LATIN. — César, De Bello Gallico. Virgile, Enéide, liv. I, II, VI. Cicéron, Oratio pro Milone et les Catilinaires. Analyse du latin.

II. HISTOIRE. — Histoire du Canada. Notions générales sur l'Histoire de France, l'Histoire d'Angleterre, sur l'Histoire Ancienne, Grecque, Romaine et Moderne.

III. Géographie. — Notions générales sur la Géographie Ancienne et Moderne.

IV. Belles-Lettres et Rhétorique. — Principes et Histoire de la Littérature. Composition dans la langue maternelle du candidat sur un sujet donné. Traduction de l'anglais et du français.

V. Philosophie. — Logique, Métaphysique et Morale.

VI. Arithmétique. — Les quatre règles simples. Fractions ordinaires. Règle de trois simple. Règle de trois composée. Règles d'intérêt, d'escompte et de société.

VII. Algèbre. — Jusqu'aux équations du second degré inclusivement.

VIII. Géométrie. — Elémentaire et Trigonométrie plane.

IX. Physique et Chimie. — Notions élémentaires et générales.

Art. 3552. Nul ne peut être admis à l'exercice de la profession d'avocat, à moins d'être sujet britannique, d'avoir atteint l'âge de vingt et un ans révolus, et d'avoir étudié régulièrement et sans interruption, durant les heures ordinaires du bureau, sous brevet par devant notaire, comme clerc ou étudiant, chez un avocat pratiquant, pendant au moins quatre années consécutives et entières, à compter de l'enregistrement du certificat d'admission à l'étude.

Toutefois, l'étudiant qui a suivi un cours régulier de droit dans une université ou dans un collège de cette province, pendant trois ans au moins, et y a pris un degré en droit, peut être admis après trois ans de cléricature.

Art. 30. Les candidats à la pratique devront produire, avec l'avis requis par la section 3046, tous les documents requis par la loi et les règlements, entre autres, le certificat d'admission à l'étude, un extrait de baptême ou la meilleure preuve possible de l'âge du

candidat, en cas d'absence de registres, copie authentique du brevet, tout transport de brevet, et un certificat de bonne conduite par le patron ou les patrons sous qui il a étudié, ou la preuve que le patron a refusé le certificat sans cause valable, ou qu'il a été impossible de l'obtenir du patron ; dans ce cas, le candidat devra fournir une autre preuve équivalente de bonne conduite. Il pourra aussi être suppléé, dans le même cas, au défaut de certificat de cléricature, que doit donner le patron, par une preuve jugée suffisante par les examinateurs.

Art. 18. — 1o Il sera payé et déposé, par chaque aspirant à l'étude, pour examen partiel, $30.00 ; pour examen entier, $45.00 ; et pour chaque aspirant, $90.00 en sus des $2.00 pour l'honoraire du secrétaire de section.

2o Les sommes ainsi déposées seront affectés, dans les proportions suivantes, à l'enregistrement des certificats et diplômes, sauf les dispositions de l'article 3540 S. R. P. Q.

Etude, examen partiel	$10.00
Etude, examen entier	15.00
Pratique	20.00

3o Sur réception par les trésoriers de section de la liste des candidats admis à l'étude ou à la pratique, à eux transmise par le secrétaire-général, immédiatement après les examens, ils lui transmettront, sans délai, les sommes mentionnées au paragraphe 2 du présent article, et le secrétaire général, sur réception de ces dites sommes, fera immédiatement l'enregistrement des dits certificats et diplômes.

4o Tout certificat d'examen partiel devra être produit avec la demande d'admission à l'examen final, après avoir été enregistré.

Les examens du Barreau, pour l'admission à l'étude et à la pratique de la profession d'avocat, se font semi-annuellement, le deuxième mardi de janvier dans la cité de Montréal, et le pre-

mier mardi de juillet dans la cité de Québec. (Règlement du 24 février 1891).

Art. 40. Deux ou trois questions sont posées, et il est accordé le nombre de points, et requis le minimum suivant, sur chaque matière, savoir :

	Nombre de points	Minimum
1. Histoire du Droit...........................	20 à 25	$\frac{1}{3}$
2. Droit romain....................................	20 à 30	$\frac{1}{3}$
3. Droit civile..	50 à 60	$\frac{2}{3}$
4. Droit commercial et maritime...	25 à 35	$\frac{2}{3}$
5. Procédure civile..............................	25 à 35	$\frac{2}{3}$
6. Droit international, privé et public, et autres matières que les examinateurs jugeront à propos de choisir...............	15 à 20	$\frac{1}{3}$
7. Droit criminel et Procédure criminelle......	20 à 25	$\frac{1}{2}$
8. Droit administratif et constitutionnel......	20 à 30	$\frac{1}{2}$

APPENDICE II

Extraits du Code du Notariat (1) et des Statuts et Règlements de la Chambre des Notaires, relatifs à l'admission à l'étude et à la pratique du Notariat

§ I DE L'ADMISSION A L'ETUDE

ART. 3802. Pour pouvoir être admis à l'étude du notariat, l'aspirant doit avoir fait ou terminé un cours complet d'études classiques et scientifiques, en français ou en anglais, dans une institution légalement constituée, donnant un cours complet de telles études dans cette province ou en dehors.

ART. 3803. La preuve que l'aspirant a fait le cours d'études exigé par l'article précédent se fait par la production, devant la chambre des notaires, d'un certificat du principal ou supérieur de l'institution où il a étudié.

ART. 3804. Ce certificat doit énoncer toutes les matières classiques et scientifiques enseignées par l'institution, et être revêtu de son cachet.

Si l'institution n'a pas de cachet, la signature du principal ou supérieur doit être authentiquée par un notaire.

ART. 3805. L'aspirant, possédant les qualités exigées par les quatre articles précédents, doit en outre subir un examen public devant la Chambre, sur ses connaissances classiques et scientifiques et sur sa connaissance des langues française ou anglaise.

(1) Titre 10 des Statuts Refondus.

Art. 3806. Avant d'être admis à subir son examen, l'aspirant doit, toutefois, donner à l'un des secrétaires de la Chambre un avis par écrit à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de la session où il doit se présenter.

Art. 3807. Cet avis doit énoncer les nom, prénoms, âge et résidence de l'aspirant à l'étude, les institutions et les endroits où il a fait son cours d'étude ; s'il a rempli un emploi ou exercé un état, un métier ou une industrie, un négoce ou une charge quelconque, il doit les mentionner en détail.

Art. 3808. L'examen a lieu publiquement, à toute session ordinaire de la Chambre, par écrit et de vive voix, conformément aux règles et règlements de la Chambre ; mais, pour être admis à l'examen oral, il faut que l'examen par écrit soit jugé satisfaisant.

Art. 3809. Si l'examen oral est aussi satisfaisant, la Chambre octroie à l'aspirant un certificat d'admission à l'étude, mais la cléricature ne commence à courir que de l'exécution de son brevet par un acte notarié qui doit énoncer la date de son admission à l'étude.

Art. 3810. Avant d'obtenir son certificat d'admission à l'étude, l'aspirant doit payer au trésorier un droit de vingt piastres, en outre des honoraires des secrétaires.

Les articles qui précèdent sont amendés par les dispositions de l'article 3503a des S. R. de Q., ajouté par 53 V., ch. 45, qui se lit comme suit : « Tout candidat à l'admission à l'étude des professions légale, médicale et notariale, qui est titulaire du diplôme de bachelier ès-arts, bachelier ès-sciences ou bachelier ès-lettres, à lui conféré par une université canadienne ou anglaise, est dispensé des examens exigés par la loi constituant les membres de ces professions en corporations.

« Sur preuve satisfaisante, faite par le candidat, qu'il est bien la personne nommée dans ce diplôme, il a le droit, après paiement des honoraires ordinaires, de recevoir un certificat l'autori-

sant à étudier celle des professions susdites à laquelle il désire être admis. »

Art. 126 des Règlements. Le programme des examens pour l'admission à l'étude est le suivant :

SUJETS.	Nombre des questions.	Nombre des points.	Nombre des points à conserver.
1. Philosophie	2	18	9
2. Physique	2	10	5
3. Mathématique :			
Géométrie	1	6	3
Algèbre et trigonométrie	1	6	3
Arithmétique	3	15	8
4. Astronomie	1	5	3
5. Chimie	1	8	4
6. Histoire :			
Canada	2	12	6
France	1	6	3
Angleterre	1	6	3
Moderne et Ancienne	1	8	4
7. Géographie	2	10	5
8. Littérature et histoire de la littérature	1	8	4
9. Composition française ou anglaise	1	8	5
10. Traduction latine	1	10	5
11. Orthographe	....	4	2
Totaux	21	140	72

Certificat d'études classiques et scientifiques de l'aspirant à l'étude

Je, soussigné, principal (*ou supérieur*) de (*nom de l'institution*) constituée (*en vertu de quelle autorité et quand*), certifie que (*nom et prénoms de l'aspirant et sa résidence*) a fait (*ou terminé*) son cours complet d'études classiques et scientifiques dans cette institution, en français (*ou en anglais*).

Je certifie de plus que les matières classiques et scientifiques enseignées dans cette institution sont les suivantes : (*énoncer toutes les matières, avec les noms d'auteurs*).

En foi de quoi, je donne le présent certificat à (*lieu et date*).

[L. S.]

Avis de l'aspirant à l'étude

CANADA,
Province de Québec, } (*Lieu et date*).
District de

à M. N. P.

Secrétaire de la chambre des notaires à

Monsieur,

Je soussigné

de ai l'honneur de vous informer que je me présenterai à la prochaine session de la chambre des notaires, pour subir mon examen pour l'admission à l'étude du notariat.

Je suis âgé de ; j'ai fait mes études classiques et scientifiques à (*nom de l'institution ou des institutions, et de l'endroit où l'aspirant a étudié ;*) et jusqu'ici j'ai exercé l'emploi de (*indiquer en détail l'état, le métier, l'industrie, le négoce ou la charge*).

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

....

N. B. — L'aspirant doit faire accompagner cet avis de la liste des documents transmis en même temps.

46 V., c. 32, céd. No 12.

§ 2. ADMISSION A LA PRATIQUE

ART. 3811. Après avoir obtenu un certificat d'admission à l'étude, l'aspirant à la pratique doit passer un brevet d'engagement par acte authentique avec un notaire pratiquant. Ce brevet peut être transporté par acte authentique. Si le patron, sous lequel un clerc sert, meurt ou devient incapable d'agir, le clerc doit transporter, dans les soixante jours, son brevet à un autre notaire pratiquant, suivant le même mode.

Tous brevets de cléricature et transports de brevets doivent être enregistrés chez l'un des secrétaires de la chambre, dans les trente jours de leur date, à peine de nullité.

ART. 3812. La Chambre peut, néanmoins, permettre l'enregistrement de tout tel acte après ce délai, sur requête spéciale et paiement au trésorier d'un honoraire de dix piastres ; mais cet enregistrement doit se faire au moins trois mois avant que l'aspirant puisse être admis à subir son examen.

ART. 3813. Les clercs de notaires, admis, doivent étudier pendant cinq années entières et consécutives.

ART. 3814. Néanmoins, l'étudiant qui a suivi, pendant deux ans, un cours régulier de droit dans une université de cette province, peut être admis après quatre années consécutives de cléricature ; et celui qui a suivi un cours complet et régulier de droit pendant trois ans et obtenu un degré en droit dans cette université, peut être admis après trois ans de cléricature.

ART. 3816. Le mot « consécutive », dans les articles 3813 et 3814, signifie que toutes les interruptions, réunies durant les études de l'aspirant, ne doivent pas excéder une durée de trois mois.

ART. 3817. La vacance du 30 juin au 1er septembre n'est pas une interruption.

Art. 3818. Si les interruptions réunies excèdent trois mois, la Chambre peut, par règlement, couvrir cette irrégularité, en, par l'aspirant, payant au trésorier de la Chambre, une somme de vingt-cinq piastres, sans préjudice du paiement des autres sommes qu'il est tenu de payer pour obtenir sa commission.

Art. 3819. L'aspirant à la pratique du notariat, qui désire subir son examen, doit donner à l'un des secrétaires de la Chambre un avis par écrit, à cet effet, au moins quinze jours avant l'ouverture de la session où il doit se présenter.

Art. 3820. Cet avis doit énoncer les nom et prénoms de l'aspirant, tels qu'ils sont entrés dans son acte de naissance.

Il doit être accompagné d'une somme de sept piastres, pour couvrir les frais de publication avec, en outre, son brevet, transport de brevet, acte de naissance, ses certificats et autres documents requis par le présent chapitre.

Art. 3822. Pour être admis à subir son examen pour l'admission à la pratique, l'aspirant doit prouver à la chambre des notaires :

1. Qu'il n'a pas perdu sa qualité de sujet britannique ;

2. Qu'il réside dans la province ;

3. Qu'il a tenu une bonne conduite pendant sa cléricature ;

4. Qu'il a servi de bonne foi, sous un notaire pratiquant, pendant le temps voulu par l'un ou l'autre des articles 3813 et 3814, suivant les études légales qu'il a faites.

Art. 3823. L'aspirant qui laisse écouler douze mois après l'expiration de sa cléricature, sans subir son examen, ne peut être admis à prouver ce que l'article précédent exige, qu'après avoir :

1. Obtenu de la chambre un règlement qui lui permette de procéder à cette preuve.

2. Payé au trésorier une somme de cent piastres.

Art. 3824. L'aspirant ou clerc de notaire, refusé trois fois pour cause d'incapacité, n'est plus admis à subir son examen.

Art. 123 des Règlements. Le programme des examens pour l'admission à la pratique, est le suivant :

SUJETS.	Nombre des questions.	Total des points sur chaque sujet.
1. Les personnes et les biens.	2	10
2. Successions	3	15
3. Testaments	3	15
4. Donations	3	15
5. Substitutions	2	10
6. Obligations	3	15
7. Communauté	3	15
8. Vente et louage	2	10
9. Enregistrement	3	15
10. Prescription	2	10
11. Droit commercial. — Comptabilité. — Notions d'économie politique	6	30
12. Procédure non contentieuse	2	10
13. Rédaction d'actes	1	5
Total	35	175

Minimum à conserver, 120 points.

Avis de l'aspirant à la pratique

Canada,
Province de Québec, } (*Lieu et date*).
District de

à M. N. P.

Secrétaire de la chambre des notaires.

Monsieur,

Je soussigné,

de ai l'honneur de vous informer que je me présenterai à la prochaine session de la chambre des notaires, pour subir mon examen pour admission à la pratique du notariat.

J'ai l'honneur d'ête,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

....

N. B. — L'aspirant doit faire accompagner cet avis de la liste des documents transmis en même temps.

APPENDICE III

REGLEMENTS SPECIAUX

Pour les élèves qui désirent obtenir la licence du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec

N. B. — Les élèves des autres états et provinces ne seront pas soumis aux règlements ci-dessous, mais ils devront se conformer aux règlements des Etats et Provinces respectifs où ils désirent se faire licencier.

Voici les nouveaux règlements du Bureau Provincial de médecine, sanctionnés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil à la date du 4 janvier 1894.

« *Résolu* 1o : Que l'honoraire du certificat d'admission à l'étude « de la médecine sera, à l'avenir, de vingt ($20.00) dollars au lieu « de dix ($10.00) dollars.

« *Résolu* 2o : Que l'honoraire de la licence provinciale sera de « quarante ($40.00) dollars au lieu de vingt ($20.00) dollars.

« *Résolu 2 a :* Que les assemblées régulières et fixes du Bureau « des Gouverneurs se tiendront le premier mercredi de juillet « et le dernier mercredi de septembre de chaque année, — les « assemblées de juillet dans la ville de Montréal et celles de septembre dans la ville de Québec.

« *Résolu* 3o : Que les matières suivantes fassent partie du pro- « gramme de l'examen d'admission à l'étude de la médecine : la

« Botanique, la Chimie, la Physique élémentaire et la Philosophie « intellectuelle.

« *Résolu* 4o : Que le cours d'études médicales soit modifié de « la manière suivante :

« 1. Histologie normale ;

« 2. Anatomie descriptive ;

« 3. Anatomie pratique ;

« 4. Physiologie générale et spéciale ;

« 5. Hygiène ;

« 6. Pathologie générale ;

« 7. Chimie médicale, théorique et pratique ;

« 8. Pathologie interne ;

« 9. Pathologie externe ;

« 10. Matière médicale, Thérapeutique générale et Pharmacie pratique ;

« 11. Obstétrique et Pathologie de la première enfance ;

« 12. Avoir assisté à pas moins de douze accouchements dans « une maternité et avoir suivi un cours clinique de quarante- « deux leçons ou deux cours de vingt-quatre leçons ;

« 13. Clinique médicale et clinique chirurgicale, trois cours de « huit mois, ou quatre cours de six mois dans un hôpital contenant « au moins cinquante lits, pour chacune de ces matières ;

« 14. Médecine légale et toxicologie ;

« 15. Exercices à la morgue ;

« 16. Maladies mentales et nerveuses ;

« 17. Maladies des enfants ou pédiatrie ;

« 18. Gynécologie ;

« 19. Histologie pathologique et bactériologie ;

« 20. Médecine opératoire et petite chirurgie ;

« 21. Histoire de la médecine et déontologie médicale ;

« 22. Ophtalmologie et otologie ;

« 23. Rhinologie et laryngologie ;

« Que l'examen professionel fait par les facultés et le Bureau « soit conforme au programme ci-dessus.

« *Résolu* 5o : Qu'au lieu de deux assesseurs près les facultés de « médecine, le Bureau ne nommera pas moins de deux et pas plus « de six assesseurs pour chaque faculté ;

« Qu'à l'avenir le Bureau ne fournisse d'assesseurs que pour « l'examen annuel de chaque faculté ;

« Dans le cas où une faculté voudra se prévaloir des services « des assesseurs pour un examen supplémentaire, elle devra en « donner avis trente jours d'avance au Secrétaire de la section à « laquelle elle appartient et verser le montant des honoraires des « assesseurs ;

« Les assesseurs auront droit au remboursement de leurs frais « de voyage et, de plus, à un honoraire de dix ($10.00) dollars « pour chaque jour qu'ils seront retenus par leurs devoirs.

« *Résolu* 6o : Qu'il sera du devoir des assesseurs d'assister aux « examens de chaque élève.

« Avant de procéder à l'audition d'un examen, l'assesseur « entrera dans un livre *ad hoc* les noms et prénoms de chaque « candidat, la date de son certificat d'admission à l'étude, le titre « de chaque matière pour laquelle il a un certificat d'assiduité ; « il notera par écrit ses observations de manière à motiver son « rapport.

« Les notes des assesseurs seront la propriété du Bureau médical.

« *Résolu* 7o : Que l'assesseur n'entendra que l'examen des can- « didats qui auront rempli les conditions suivantes : pour l'exa- « men primaire, avoir un brevet d'admission à l'étude depuis pas « moins de deux sessions universitaires, dans une faculté de « médecine reconnue en cette Province, conformément aux règle- « ments du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province « de Québec. L'examen primaire portera sur l'histologie normale, « l'anatomie descriptive et pratique, la bactériologie, la physiologie

« générale et spéciale, l'hygiène, la pathologie générale, la Chimie « médicale, théorique et pratique, et la Pharmacie pratique.

« Tout candidat ayant échoué sur l'anatomie ou sur la physio- « logie sera tenu de reprendre l'épreuve entière.

« *Résolu* 8o : Que l'examen final comprendra la pathologie « interne et externe, la matière médicale et thérapeutique, l'obsté- « trique et la pathologie de la première enfance, la médecine « légale et la toxicologie.

« Aucun candidat ne pourra être admis à subir son examen final « à moins d'avoir subi son examen primaire à la satisfaction des « assesseurs du Bureau Provincial de médecine.

« *Résolu* 9o : Que les matières suivantes d'enseignement spécial « devront faire partie du questionnaire de l'examen de pratique : « les maladies mentales et nerveuses, les maladies des enfants, « l'histologie pathologique, la gynécologie, la médecine opératoire « et petite chirurgie, l'ophtalmologie, la rhinologie, l'otologie, la « laryngologie.

« Aucun candidat n'aura droit de subir cet examen final devant « les assesseurs à moins d'avoir étudié dans une université pen- « dant pas moins de quatre sessions à partir de la date du brevet « d'admission à l'étude ; enfin, de s'être en tous points conformé « aux statuts, règles et règlements du Bureau du Collège des « Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec ».

TABLE DES MATIERES

	Pages
Calendrier	3
Cardinal protecteur et Conseil supérieur	9
Personnel de l'Université Laval à Montréal	10
Vice-Chancelier, Vice-Recteur et Administrateurs	10
Gouverneurs	13
Personnel des Facultés :	15
Faculté de Théologie	15
Faculté de Droit	17
Faculté de Médecine	19
Faculté des Arts	25
École Polytechnique	29
École de Médecine comparée et de Science vétérinaire	31
Élèves durant l'année 1901-1902	33
Faculté de Théologie	33
Faculté de Droit	40
Faculté de Médecine	43
Faculté des Arts (cours de littérature française)	49
École Polytechnique	50
École Vétérinaire	51
Relevé numérique des élèves pour l'année 1901-1902	52
Cours des Facultés durant l'année 1902-1903	53
Faculté de Théologie	53
Faculté de Droit	54
Faculté de Médecine	55
École Polytechnique	60
L'Université Laval à Montréal	62
Organisation de l'enseignement	66
Faculté de Théologie	66

Pages

Faculté de Droit.. 73

Faculté de Médecine 81

Faculté des Arts.. 91

École Polytechnique.. 93

Gradués de l'Université Laval, à Montréal, jusqu'en juin 1901.. 98

Faculté de Théologie.. 98

Faculté de Droit.. 99

Faculté de Médecine.. 104

École Polytechnique 113

École Vétérinaire.. 113

Année académique 1901-1902.. 117

Séance de rentrée le 8 octobre 1902.. 117

Allocution du Vice-recteur.. 117

Rapport du Secrétaire général.. 121

Gradués pour l'année 1901-1902.. 128

Prix décernés à la fin de l'année 1901-1902.. 131

Principaux dons faits à l'Université durant l'année 1901-1902.. 134

Appendice I. — Extraits de la Loi et des Règlements du Barreau relatifs à l'admission à l'étude et à la pratique du Droit.. I

Appendice II. — Extraits du Code du Notariat et des Statuts et Règlements de la Chambre des Notaires, relatifs à l'admission à l'étude et à la pratique du Notariat.. VII

Appendice III. — Règlements spéciaux pour les élèves qui désirent obtenir la licence du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec.. XVI